SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016

Proceedings of the Standing Senate Committee on

NATIONAL FINANCE

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

FINANCES NATIONALES

Chair:
The Honourable LARRY SMITH

Président :
L'honorable LARRY SMITH

Tuesday, December 6, 2016

Le mardi 6 décembre 2016

Issue No. 21

Fascicule nº 21

Second and third meetings:

Subject matter of all of Bill C-29, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures

and

Fourth (final) meeting:

Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2017

Deuxième et troisième réunions :

Teneur complète du projet de loi C-29, Loi nº 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures

et

Quatrième (dernière) réunion :

Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017

APPEARING:
The Honourable Bill Morneau, P.C., M.P., Minister of Finance

COMPARAÎT :
L'honorable Bill Morneau, C.P., député, ministre des Finances

INCLUDING:
THE NINTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Supplementary Estimates (B), 2016-17)

Y COMPRIS :
LE NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Budget supplémentaire des dépenses (B) 2016-2017)

WITNESSES:
(*See back cover*)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Larry Smith, *Chair*

The Honourable Anne C. Cools, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	* Harder, P.C.
Ataullahjan	(or Bellemare)
Baker, P.C.	Marshall
* Carignan, P.C.	Mitchell
(or Martin)	Mockler
Cowan	Neufeld
Eaton	Pratte

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Raine (*December 2, 2016*).

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Seidman (*December 2, 2016*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Larry Smith

Vice-présidente : L'honorable Anne C. Cools

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	* Harder, C.P.
Ataullahjan	(ou Bellemare)
Baker, C.P.	Marshall
* Carignan, C.P.	Mitchell
(ou Martin)	Mockler
Cowan	Neufeld
Eaton	Pratte

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénatrice Raine (*le 2 décembre 2016*).

L'honorable sénatrice Eaton a remplacé l'honorable sénatrice Seidman (*le 2 décembre 2016*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, December 6, 2016
(55)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:31 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Larry Smith, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Cools, Eaton, Marshall, Mitchell, Mockler, Neufeld, Pratte and Smith (9).

Other senators present: The Honourable Senators Dupuis and Gold (2).

In attendance: Alex Smith and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 22, 2016, the committee continued its consideration of the subject matter of all of Bill C-29, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 20.)*

WITNESS:

Canadian Labour Congress:

Angella MacEwen, Senior Economist, Social and Economic Policy Department.

Ms. MacEwen made a statement and answered questions.

At 10:15 a.m., the committee suspended.

At 10:18 a.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft report.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 15, 2016, the committee continued its consideration of Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2017. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 19.)*

It was agreed that the senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

It was agreed that the draft report be adopted, with the discussed amendments.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 6 décembre 2016
(55)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Larry Smith (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Cools, Eaton, Marshall, Mitchell, Mockler, Neufeld, Pratte et Smith (9).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Dupuis et Gold (2).

Également présents : Alex Smith et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 22 novembre 2016, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-29, Loi n^{o} 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures. *(Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^{o} 20 des délibérations du comité.)*

TÉMOIN :

Congrès du travail du Canada :

Angella MacEwen, économiste principale, Service des politiques économiques et sociales.

Mme MacEwen fait une déclaration et répond aux questions.

À 10 h 15, la séance est suspendue.

À 10 h 18, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine une ébauche de rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 15 novembre 2016, le comité poursuit son examen du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017. *(Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^{o} 19 des délibérations du comité.)*

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

Il est convenu d'adopter l'ébauche de rapport, avec les modifications discutées.

It was agreed that the chair be authorized to table the report in the Senate.

At 11:28 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, December 6, 2016
(56)

[*Translation*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:02 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Larry Smith, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Baker, P.C., Bellemare, Cools, Eaton, Marshall, Mitchell, Mockler, Neufeld, Pratte and Smith (12).

Other senators present: The Honourable Senators Massicotte and Ringuette (2).

In attendance: Alex Smith and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 22, 2016, the committee continued its consideration of the subject matter of all of Bill C-29, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 20.)*

APPEARING:

The Honourable Bill Morneau, P.C., M.P., Minister of Finance.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Andrew Marsland, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch;

Nicholas Leswick, Assistant Deputy Minister, Economic and Fiscal Policy Branch;

Gervais Coulombe, Acting Chief, Sales Tax Division, Tax Policy Branch;

Pierre Mercille, Senior Legislative Chief, Sales Tax Division, Tax Policy Branch;

Glenn Campbell, Director, Financial Institutions Division, Financial Sector Policy Branch.

The minister made a statement and, with Mr. Marsland and Mr. Campbell, answered questions.

At 1:54 p.m., the committee suspended.

Il est convenu que le président soit autorisé à déposer le rapport au Sénat.

À 11 h 28, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 6 décembre 2016
(56)

[*Français*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 2, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Larry Smith (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Baker, C.P., Bellemare, Cools, Eaton, Marshall, Mitchell, Mockler, Neufeld, Pratte et Smith (12).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Massicotte et Ringuette (2).

Également présents : Alex Smith et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 22 novembre 2016, le comité poursuit son examen de la teneur complète du projet de loi C-29, Loi n^{o} 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures. *(Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^{o} 20 des délibérations du comité.)*

COMPARAÎT :

L'honorable Bill Morneau, C.P., député, ministre des Finances.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Andrew Marsland, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt;

Nicholas Leswick, sous-ministre adjoint, Direction des politiques économique et budgétaire;

Gervais Coulombe, chef par intérim, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt;

Pierre Mercille, chef législatif principal, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt;

Glenn Campbell, directeur, Division des institutions financières, Direction de la politique du secteur financier.

Le ministre fait une déclaration et, avec MM. Marsland et Campbell, répond aux questions.

À 13 h 54, la séance est suspendue.

At 1:57 p.m., the committee resumed.

Mr. Mercille made a statement and answered questions.

At 2:07 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À 13 h 57, la séance reprend.

M. Mercille fait une déclaration et répond aux questions.

À 14 h 7, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, December 7, 2016

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to table its

NINTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Tuesday, November 15, 2016 to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2017, now tables its report entitled: *Final Report on Supplementary Estimates (B), 2016-17*.

Respectfully submitted,

Le président,

LARRY SMITH

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 7 décembre 2016

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de déposer son

NEUVIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mardi 15 novembre 2016 à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017, dépose maintenant son rapport intitulé *Rapport final sur le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2016-2017*.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, December 6, 2016

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:31 a.m., in public, to give consideration to the subject matter of all of Bill C-29, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures; and in camera, for the consideration of a draft report on the expenditures set out in Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2017.

Senator Larry W. Smith (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on National Finance.

Colleagues and members of the viewing public, the mandate of this committee is to examine matters relating to federal estimates generally, as well as government finance.

My name is Larry Smith, senator from Quebec, and I chair the committee. Let me briefly introduce the other members of the committee, including our new members.

We are welcoming Senator Marc Gold. Beside him is Senator André Pratte.

[*Translation*]

The committee also has a new member: Senator Renée Dupuis. Thank you for being here.

[*English*]

To my right, from British Columbia, is Senator Richard Neufeld and, of course, to his right, Senator Beth Marshall from Newfoundland.

Today we continue our consideration of the subject matter of Bill C-29, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures.

Last Friday, with officials from the Department of Finance, we began our study of this bill, also referred to as the budget implementation act, 2016, No. 2.

[*Translation*]

In the context of our study on the contents of Bill C-29, we have with us this morning Ms. Angella MacEwen, Senior Economist, from the Social and Economic Policy Department of the Canadian Labour Congress.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 6 décembre 2016

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, en séance publique, pour examiner la teneur complète du projet de loi C-29, Loi n^{o} 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures, puis à huis clos pour examiner une ébauche de rapport sur les dépenses prévues au Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017.

Le sénateur Larry W. Smith (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Chers collègues et téléspectateurs, notre comité a pour mandat d'examiner les questions se rapportant au budget fédéral en général, ainsi qu'aux finances gouvernementales.

Je suis Larry Smith, sénateur du Québec, et je préside le comité. Permettez-moi de présenter rapidement les autres membres du comité, y compris nos nouveaux membres.

Souhaitons la bienvenue au sénateur Marc Gold. À côté de lui se trouve le sénateur André Pratte.

[*Français*]

Le comité compte également un nouveau membre, la sénatrice Renée Dupuis. Merci de votre présence.

[*Traduction*]

À ma droite, de la Colombie-Britannique, le sénateur Richard Neufeld et à sa droite, bien sûr, la sénatrice Beth Marshall, de Terre-Neuve.

Nous poursuivons aujourd'hui notre examen de la teneur du projet de loi C-29, Loi n^{o} 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Vendredi dernier, des fonctionnaires du ministère des Finances étaient là pour le début de cette étude du projet de loi qu'on appelle aussi Loi n^{o} 2 portant exécution du budget.

[*Français*]

Dans le cadre de notre étude sur la teneur du projet de loi C-29, nous recevons ce matin Mme Angella MacEwen, économiste principale, Service des politiques économiques et sociales au Congrès du travail du Canada.

[*English*]

Angela, we've seen you so many times it's like you are part of the family. We're going to spend the first half hour or so with you. I gather you have an opening statement; please go ahead and it will be followed by questions from the members of our committee.

Angella MacEwen, Senior Economist, Social and Economic Policy Department, Canadian Labour Congress: Thank you very much. It's lovely to be back with you. You guys always have very interesting conversations.

I'm here on behalf of the 3.3 million members of the Canadian Labour Congress. We want to thank you for this opportunity to present our views on this bill.

The CLC brings together Canada's national and international unions, along with the provincial and territorial federations of labour and 130 district labour councils whose members work in virtually all sectors of the Canadian economy, in all occupations and in all parts of Canada.

I'm going confine my remarks to three elements of this bill because it is fairly broad-ranging. These are the three that affect our members the most.

With regard to employment insurance, Division 1 of Part 4 of Bill C-29 moves the definition of "suitable employment" into the Employment Insurance Act. Previously, the definition was spelled out in EI Regulations 9.002, and the implications of this definition were further explained in the Digest of Benefit Entitlement Principles, which guides decisions by Service Canada.

The definition in Bill C-29 moves the EI regulation 9.002, paragraphs 2 and 3, into the EI Act, but missing in the new definition is EI regulation 9.002, paragraph 1, which states that the criteria for determining suitable employment are: (a) the claimant's health and physical capabilities allow them to commute to their place of work and to perform the work; (b) that the hours of work are not incompatible with the claimant's family obligations or religious beliefs; and (c), that the nature of the work is not contrary to the claimant's moral convictions or religious beliefs.

It is not clear if it's the government's intention to maintain this part of the definition in EI regulations and why they would have moved one part into the act and maintain the other in regulations. We wanted to note that we think these three factors are crucial to determining if work is suitable for workers, and we would hope that this definition remains in place.

With respect to Old Age Security, Division 2 of Part 4 of Bill C-29 amends the Old Age Security Act with respect to the allowance benefit. The changes permit individuals to have their allowance benefit calculated on the basis of individual rather than joint incomes for periods in which they were living apart from

[*Traduction*]

Angella, vous êtes venue si souvent que vous faites pratiquement partie de la famille. Nous passons avec vous la première demi-heure de la séance. Je crois que vous avez une déclaration liminaire. Vous avez la parole. Les membres du comité vous poseront ensuite des questions.

Angella MacEwen, économiste principale, Service des politiques économiques et sociales, Congrès du travail du Canada : Merci beaucoup. Je suis ravie d'être de nouveau des vôtres. Vos conversations sont toujours très intéressantes.

Je suis ici au nom des 3,3 millions de membres du Congrès du travail du Canada. Nous vous remercions de cette occasion de vous présenter notre avis sur ce projet de loi.

Le CTC rassemble les syndicats nationaux et internationaux du Canada, ainsi que les fédérations du travail des provinces et des territoires en plus des 130 conseils de district dont les membres travaillent dans pratiquement tous les secteurs de l'économie canadienne, dans tous les métiers et dans tous les coins du Canada.

Je vais limiter mes observations à trois éléments du projet de loi même s'il a une très grande portée. Ce sont les trois éléments qui touchent le plus nos membres.

Au sujet de l'assurance-emploi, la section 1 de la partie 4 du projet de loi C-29 intègre la définition du terme « emploi convenable » dans la Loi sur l'assurance-emploi. Auparavant, la définition était donnée dans le Règlement 9.002 de l'assurance-emploi et les incidences de cette définition étaient expliquées dans le Guide de la détermination de l'admissibilité, qui dicte les décisions de Services Canada.

La définition que le projet de loi C-29 intègre dans la Loi sur l'assurance-emploi est tirée des paragraphes 9.002(2) et (3) du Règlement de l'assurance-emploi. Cependant, il manque dans la nouvelle définition la teneur du paragraphe 1 de cet article, où sont énumérés les critères servant à déterminer ce qui constitue un emploi convenable : a) l'état de santé et les capacités physiques du prestataire lui permettent de se rendre au lieu de travail et d'effectuer le travail; b) l'horaire de travail n'est pas incompatible avec les obligations familiales du prestataire ou ses croyances religieuses; c) la nature du travail n'est pas contraire aux convictions morales ou aux croyances religieuses du prestataire.

Nous ignorons si l'intention du gouvernement est de maintenir ce volet de la définition dans le Règlement de l'assurance-emploi ni pourquoi il souhaiterait incorporer un élément de la définition dans la loi, en mettant maintenant l'autre dans le règlement. Nous voulions souligner que, selon nous, les trois facteurs sont essentiels pour déterminer si un travail est approprié. Nous espérons donc que ce volet de la définition soit maintenu.

En ce qui concerne la Sécurité de la vieillesse, la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-29 modifie la Loi sur la sécurité de la vieillesse en ce qui concerne l'allocation. Les changements autorisent le calcul de l'allocation selon le revenu individuel plutôt que le revenu commun, durant les périodes où la personne

their spouse or common-law partner for reasons beyond their control. This would give the recipient a higher monthly allowance benefit.

The amendment follows up on a promise that was set out in Budget 2016 to address the situation of women whose monthly allowance benefits are reduced on the basis of the couple's combined annual income despite the fact that their husbands or partners have entered long-term care and the woman is living alone.

We welcome this step and applaud the government's decision to repeal the planned increase in the eligibility age for the allowance and the allowance for the survivor.

Just to provide a little bit of context for the allowance, it's paid to low-income spouses who are 60 to 64 years old and are partners of someone who is receiving Old Age Security and the Guaranteed Income Supplement. In October 2016, there were approximately 73,000 beneficiaries of the allowance, and they are overwhelmingly female. Ninety per cent of the recipients of the allowance are women.

For decades, the labour movement has criticized the allowance for the fact that it discriminates based on marital status. Eligible women must be married or in a common law relationship with a low-income pensioner or be widows who have not remarried or entered into a new common-law relationship. Low-income single, divorced or separated women aged 60 to 64 are not eligible. We called for reform to eliminate this discrimination.

Finally, we want to point out the irony that, with the amendments to the allowance, the Government of Canada is adding what is effectively a dropout provision designed to improve the retirement benefits of women at the same time that Bill C-26 will not extend the child-rearing dropout to the enhanced Canada Pension Plan benefit. Like the 1977 child-rearing dropout, the allowance, which was known as the Spouse's Allowance when it was introduced in 1975, originated in partial acknowledgment of the unpaid work and specific labour market experience of women.

In effect, Bill C-29 amends rules for calculating the allowance to allow a dropout period while living apart while, at the same time, not recognizing that dropout period for the CPP benefit enhancement.

Finally, on the Canada Child Benefit, the original benefit, when it was introduced, was not indexed to inflation even though two of the three programs that it replaced were indexed to inflation. Only the Universal Child Care Benefit was not. This bill remedies that situation, but not before much of the advantage in the child care benefit will be eroded by inflation.

vit séparée de son époux ou conjoint de fait pour des raisons hors de son contrôle. Cela donnerait au bénéficiaire une allocation mensuelle plus élevée.

La modification s'inscrit dans l'axe d'une promesse faite dans le cadre du budget de 2016 et visant à remédier à la situation des femmes dont l'allocation mensuelle est réduite à cause du revenu annuel commun du couple, même si leur époux ou conjoint est entré dans un établissement de soins de longue durée et que la femme vit seule.

Nous nous réjouissons de cette mesure. Nous applaudissons également la décision du gouvernement d'abroger le report prévu de l'âge d'admissibilité à l'allocation et à l'allocation de survivant.

Permettez-moi de mettre l'allocation en contexte. Elle est versée à une personne à faible revenu âgée de 60 à 64 ans si son conjoint touche la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. En octobre 2016, l'écrasante majorité des 73 000 prestataires, soit 90 p. 100, étaient des femmes.

Depuis des décennies, le mouvement syndical critique l'allocation parce qu'elle crée une discrimination fondée sur l'état matrimonial. Pour être admissible, une femme doit être mariée ou vivre en union de fait avec un pensionné à faible revenu, ou encore être veuve et ne pas s'être remariée ni remise en ménage dans une union de fait. Les femmes à faible revenu célibataires, divorcées ou séparées, âgées de 60 à 64 ans, ne sont pas admissibles. Nous demandions une réforme pour éliminer cette discrimination.

Enfin, nous voulons souligner un paradoxe. Avec les modifications relatives à l'allocation, le gouvernement du Canada ajoute ce qui représente en fait une clause d'exclusion conçue pour améliorer les prestations de retraite des femmes. En même temps, le projet de loi C-26 n'a pas pour effet d'étendre la portée de la Clause d'exclusion pour élever des enfants dans le cadre de la bonification du Régime de pensions du Canada. Or, comme la Clause d'exclusion pour élever les enfants de 1977, l'allocation qu'on appelait Allocation au conjoint, lors de son introduction en 1975, naissait d'une reconnaissance partielle du travail non rémunéré des femmes et de leur expérience différente sur le marché du travail.

Dans la pratique, le projet de loi C-29 modifie les règles de calcul de l'allocation afin de permettre une période d'exclusion quand les conjoints vivent séparément. Cependant, cette période d'exclusion n'est pas reconnue pour la bonification des prestations du RPC.

Enfin, en ce qui concerne l'Allocation canadienne pour enfants, la prestation de départ, à son introduction, n'était pas indexée en fonction de l'inflation, même si deux des trois programmes qu'elle remplaçait l'étaient. Seule la Prestation universelle pour la garde d'enfants ne l'était pas. Le projet de loi remédie à la situation, mais pas avant qu'une bonne part du progrès apporté par l'Allocation canadienne pour enfants ne soit érodée par l'inflation.

The Parliamentary Budget Officer undertook an excellent comparison of the CCB to the three programs that it replaced and showed how failing to index the CCB dramatically reduced its costs over time.

Not only does the actual value of the payment reduce in real money terms but the brackets themselves were not indexed, so some families will move out of the lowest income bracket even if their wages are only keeping pace with inflation.

When the CCB was introduced, there was a lot made of the fact that it was a benefit to low-income families and that it was much improved over the previous plans. For example, a family with one child under six could receive up to $650 more annually under the new plan. The benefit was introduced in July 2016, and it will not be indexed to inflation until July 2020. Over this time period, as much as two-thirds of that advantage will be lost, leaving this low-income family with maybe $200 more if they manage to stay in that lower bracket.

We find it surprising that the government would allow this pro-poor advantage of this centrepiece program that they have made such a showpiece of to erode so much over a few short years.

The Chair: Thank you very much, Ms. MacEwen.

Senator Marshall: I didn't have any specific questions on your specific comments, but the theme that seems to run through your comments is focused on women. Have you ever done any encompassing analysis to focus on changes to legislation and their impact on women?

You made comments with regard to the Old Age Security, and there were some improvements there, but it seems like it's the women who are impacted primarily. Then, of course, you talked about the Canada Child Benefit. We did have witnesses from the Department of Finance last week who indicated that inflation wasn't taken into consideration until 2020, and then it wasn't going to be retroactive to 2015 or 2016. It was just going to start that specific year.

It seems like all of these changes, whether they're for the better or the worse, have the biggest impact on women. Are you able to make a comment on that aspect?

Ms. MacEwen: Absolutely. I'm involved with the Canadian Centre for Policy Alternatives. We do an alternative federal budget and alternative provincial budgets. We recommend doing a gender budget analysis, and we've published on the benefits of doing so.

Le directeur parlementaire du budget a réalisé une excellente comparaison entre l'Allocation canadienne pour enfants et les trois programmes qu'elle remplace et a montré comment le coût de l'allocation, si elle n'est pas indexée, diminue de façon spectaculaire au fil du temps.

Non seulement la valeur du paiement diminue en dollars réels, mais les fourchettes elles-mêmes n'ont pas été indexées, si bien que certaines familles vont progresser hors de la fourchette du revenu le plus bas, même si leurs salaires n'augmentent qu'en fonction de l'inflation.

Lors de la création de l'Allocation canadienne pour enfants, on a affirmé avec beaucoup d'insistance que c'était une prestation pour les familles à faible revenu et qu'elle représentait une grosse amélioration par rapport à ce qui existait précédemment. Par exemple, une famille ayant un enfant de moins de six ans pouvait recevoir jusqu'à 650 $ de plus annuellement, avec la nouvelle allocation. Cette allocation est entrée en vigueur en juillet 2016 et ne sera pas indexée selon l'inflation avant juillet 2020. Durant cette période, jusqu'au deux tiers du progrès sera perdu, si bien que la famille à faible revenu bénéficiera seulement de 200 $ de plus, à condition que ses revenus restent dans la fourchette d'imposition inférieure.

Nous trouvons surprenant que le gouvernement laisse se détériorer autant, en quelques années seulement, cet avantage d'un programme phare dont il a tant vanté les mérites et qui devait aider les pauvres.

Le président : Merci beaucoup, madame MacEwen.

La sénatrice Marshall : Je n'ai pas de questions précises sur vos observations, mais le thème qui se dégage de vos observations met l'accent sur les femmes. Avez-vous déjà fait une analyse générale pour examiner les changements apportés à la législation et leurs répercussions sur les femmes?

Vous avez parlé de la Sécurité de la vieillesse, à savoir qu'il y a eu quelques améliorations, mais il semble que ce soit essentiellement les femmes qui sont touchées. Bien sûr, vous avez aussi parlé de l'Allocation canadienne pour enfants. La semaine dernière, nous avons reçu des témoins du ministère des Finances qui ont indiqué qu'ils ne tenaient pas compte de l'inflation avant 2020 et qu'à ce moment-là, il n'y aurait pas d'effet rétroactif pour 2015 ou 2016. L'inflation n'allait être calculée qu'à partir de 2020.

Il me semble que tous ces changements, qu'ils soient pour le meilleur ou pour le pire, ont une plus grande incidence sur les femmes. Que pouvez-vous me dire à cet égard?

Mme MacEwen : Tout à fait. Je contribue aux activités du Centre canadien de politiques alternatives. Nous préparons un budget fédéral de rechange et faisons de même pour les budgets provinciaux. Nous recommandons de faire une analyse sexospécifique des budgets et nous avons démontré les avantages de procéder ainsi.

Sometimes you will see that out of the federal government, or Quebec has its own gender budget analysis of legislation of budgets. We think that that's critically important and that it's not done enough, not done thoroughly and not taken very seriously, because, as you say, these impacts can very seriously impact women. And we're talking about women here that are taking care of children or that are taking care of spouses, potentially.

They're doing work that sustains our communities. We need to take the value of that work into consideration and support it and understand how our budgets affect the decisions and the efforts that those women are making.

So we do often talk about a gender analysis. When you're talking about the Canada Pension Plan or Old Age Security, we know that a lot more women are living in low income now. It had improved over a period of time but is getting worse again. We know that part of that is because women do more unpaid labour over their lifetimes still. So, for they're paid labour, they end up working part time. They don't have pensions that are as solid as a pension if they had worked full time. They don't advance in their careers if they're doing this unpaid work, so they end up, basically, with less money in retirement.

You wouldn't necessarily, without kind of taking a step back and looking at what was going on, the overall picture, understand what was behind that and how you might address that in your budget.

Senator Marshall: You're saying we were improving to a certain point, and now it's not that we're leveling off, we're going down.

Ms. MacEwen: For seniors' poverty, we are.

Senator Marshall: I recall seeing somewhere, and I hope I'm not speaking incorrectly, that the Auditor General might have looked at whether policy decisions are made with a gender based analysis. I think he recommended that they could improve. Have you looked at what the provinces are doing? Is there one jurisdiction that seems to stand out, to be doing a good job, or is everybody mediocre?

Ms. MacEwen: Nobody is doing a particularly good job of this. Nobody is devoting the resources required to actually implement it in a way that would effectively address the problem.

Kathleen Lahey at Queen's University does some really good gender analysis of legislation in budgets.

Senator Marshall: Policy initiatives?

Ms. MacEwen: Yes.

Senator Marshall: It is discouraging to hear that. Instead of leveling off, we're going up or down, but thank you very much.

Quelquefois, on constate que le gouvernement fédéral ou bien celui du Québec réalise sa propre analyse sexospécifique des mesures d'exécution du budget. Nous estimons que c'est absolument crucial et que les gouvernements ne le font pas assez souvent ou bien pas de façon assez approfondie et qu'ils ne prennent pas cela au sérieux parce que, comme vous le dites, il peut y avoir des répercussions très sérieuses pour les femmes. Et nous parlons ici de femmes qui ont des enfants à charge ou bien qui prodiguent des soins à leur conjoint.

Par leur travail, elles soutiennent nos collectivités. Il faut tenir compte de la valeur de ce travail et l'appuyer tout en comprenant comment nos budgets ont une influence sur les décisions et les efforts déployés par ces femmes.

On parle souvent d'analyse comparative entre les sexes. Quand il s'agit du Régime de pensions du Canada ou de la Sécurité de la vieillesse, nous savons que les femmes en situation de faible revenu sont maintenant plus nombreuses. Cela s'était amélioré pendant un certain temps, mais les choses empirent de nouveau. Nous savons que c'est en partie parce que les femmes font plus de travail non rémunéré au cours de leur vie. Par conséquent, elles sont plus nombreuses à travailler à temps partiel. Elles ne disposent pas de régime de pension aussi généreux que si elles avaient travaillé à temps plein. Comme elles font ce travail non rémunéré, elles ne progressent pas dans leur carrière de sorte qu'au moment de la retraite, elles finissent avec moins d'argent.

Sans prendre un peu de recul pour voir ce qui se passe et avoir une vue d'ensemble, on ne comprendrait pas forcément ce qui sous-tend cette situation et ce qu'on peut prévoir comme solution dans le budget.

La sénatrice Marshall : Vous avez dit qu'à un moment donné, les choses s'amélioraient, mais que maintenant il y a un plateau ou qu'elles empirent.

Mme MacEwen : Dans le cas des aînés dans la pauvreté, c'est ce qui se passe.

La sénatrice Marshall : Je me souviens avoir vu quelque part, et j'espère ne pas me tromper, que le vérificateur général s'était demandé si les décisions de politiques s'appuyaient sur une analyse comparative entre les sexes. Je pense que, dans ses recommandations, il a dit qu'il y avait matière à amélioration. Avez-vous examiné ce que font les provinces? Y a-t-il une province qui semble mieux faire les choses, ou est-ce la médiocrité sur toute la ligne?

Mme MacEwen : Personne ne s'en tire particulièrement bien. Personne n'accorde les ressources nécessaires pour mener ce genre d'analyse qui permettrait de régler le problème efficacement.

Kathleen Lahey, de l'Université Queen's, fait une très bonne analyse comparative entre les sexes dans le cadre des budgets.

La sénatrice Marshall : Pour ce qui est des initiatives politiques?

Mme MacEwen : Oui.

La sénatrice Marshall : C'est décourageant d'entendre cela. Plutôt que d'égaliser les choses, on monte ou on descend, mais merci tout de même.

Senator Pratte: Good morning. As far as the definition of "suitable employment," is there any impact simply from the fact of moving it into the act itself from regulation? Does that change anything?

Ms. MacEwen: The only thing it changes is who can change the definition or how you can change the definition. Under the previous government, the definition of "suitable employment" was changed, and it was easy to do that because it was in regulations. It didn't have to go before Parliament. Now, if you've put it in the legislation, it has to go before Parliament and go through a certain process before you can change the definition again. I feel that probably the purpose for putting it into legislation is to return it to its original definition and to make it harder for a future government to change it.

Senator Pratte: Are you satisfied with the definition as it will stand in the act?

Ms. MacEwen: The paragraphs that were moved are identical to what was there before. It's just missing that one piece. I'm worried about that piece that's missing; I'm not worried about what was moved from regulations into the act. It's exactly what was there before, and we have lots of jurisprudence on that definition and how to apply it.

Senator Pratte: About indexation of the Canada Child Benefit, I should know this, I suppose, but the only reason the government has delayed indexation is a matter of cost. What would be the cost of indexation if it began right away?

Ms. MacEwen: That's a really good question. I think that's in the Parliamentary Budget Officer's report. If they were worried about costs, just like the middle class tax cut goes quite far out to families with $200,000 of income, the Canada Child Benefit actually goes quite far out as well. They could have amended that and brought it in if they wanted to keep costs down because the point of it was to target low-income families.

The Chair: Could you just walk through the dropout provision in terms of "designed to improve the retirement benefits to women?" Excuse my ignorance. I have no idea of the dropout provision. Could you give us a little explanation on what the dropout provision is, and how does that affect women in terms of their status?

Ms. MacEwen: The dropout provision for the Canada Pension Plan?

The Chair: Yes.

Ms. MacEwen: The Canada Pension Plan averages your earnings over time. It takes in every year that you've worked. It was introduced for women because, at the time, it was mostly women, but it would apply to men as well now. If you take time out of the labour force to care for a child or a parent, it will allow you to drop your six years of low earnings or no earnings from that average calculation. So your average ends up being higher for

Le sénateur Pratte : Bonjour. En ce qui concerne la définition d'« emploi convenable », est-ce qu'il y a des répercussions à la faire passer du règlement à la loi elle-même? Est-ce que cela change quelque chose?

Mme MacEwen : La seule chose que cela change, c'est le titulaire du pouvoir de modifier la définition ou la façon dont on peut la modifier. Le gouvernement précédent a pu facilement modifier la définition d'« emploi convenable », car cela relevait d'un règlement. Il n'a pas eu besoin de passer par le Parlement. Maintenant si vous l'insérez dans la loi, il faudra passer par le Parlement et suivre un certain processus pour la modifier à nouveau. J'imagine qu'on souhaite intégrer la définition dans la loi pour revenir à la définition d'origine et rendre toute modification plus difficile par la suite.

Le sénateur Pratte : Êtes-vous satisfaite de la définition qui est proposée dans la loi?

Mme MacEwen : Les paragraphes qui ont été transférés sont identiques à ce qu'il y avait avant. Il n'y a qu'un seul élément qui manque. Je m'inquiète de l'absence de cet élément; mais je ne m'inquiète pas de l'intégration de la définition dans la loi. C'est exactement comme avant et la jurisprudence est abondante, concernant cette définition et la façon de l'appliquer.

Le sénateur Pratte : Pour ce qui est de l'indexation de l'Allocation canadienne pour enfants, je devrais le savoir, j'imagine, mais la seule raison pour laquelle le gouvernement a retardé l'indexation est liée au coût. Combien coûterait l'indexation si elle commençait immédiatement?

Mme MacEwen : C'est une très bonne question. Je pense que cela se trouve dans le rapport du directeur parlementaire du budget. Peut-être qu'ils s'inquiètent des coûts. Tout comme la réduction d'impôt pour la classe moyenne qui s'adresse même aux familles dont le revenu est de 200 000 $, l'Allocation canadienne pour enfants serait également versée à des familles dont le revenu est assez élevé. Ils auraient pu modifier cela s'ils voulaient empêcher que les coûts soient trop élevés, car il s'agissait d'aider les familles à faible revenu.

Le président : Pourriez-vous nous expliquer la clause d'exclusion visant à améliorer les prestations de retraite des femmes? Pardonnez mon ignorance. Je ne sais pas du tout ce qu'est la clause d'exclusion. Pouvez-vous nous expliquer un peu de quoi il s'agit et quelle incidence elle aura sur les femmes?

Mme MacEwen : Vous voulez dire la clause d'exclusion du Régime de pensions du Canada?

Le président : Oui.

Mme MacEwen : Aux fins du Régime de pensions du Canada, on établit la moyenne de vos gains au fil du temps. Toutes les années que vous avez travaillées sont incluses. Cette clause a été créée pour les femmes, car à l'époque, cela concernait surtout les femmes, mais de nos jours cela s'applique aussi aux hommes. Si vous vous retirez du marché du travail pour vous occuper d'un enfant ou d'un parent, on exclura du calcul les six années pendant

determining your monthly benefit from the Canada Pension Plan. It allows you to drop out that time where, presumably, you were undertaking caretaking work, but you could have been sick as well. It doesn't matter why you weren't in the labour force. The intention of it was to recognize caretaking work, but it could recognize disability as well.

Senator Neufeld: I want to ask some questions around Senator Pratte's question about them not moving paragraph 1 into legislation. Have you had any contact with Finance as to the reasoning for not wanting to do that?

Ms. MacEwen: We haven't. We were surprised when we saw that part of the definition was moved but the whole definition wasn't moved. We haven't had a chance to ask anyone why. I was at the House finance committee and asked them, but I didn't get an answer there.

Senator Neufeld: You didn't get an answer. Would that leave you suspicious that this is going to be regulation? I know how regulations work. Would it leave you suspicious that it will be moved out by order-in-council?

Ms. MacEwen: It does make me suspicious.

Senator Neufeld: I wanted to get that on the record so we know.

Ms. MacEwen: Which is why I raised it. We think, for example, that having hours of work being compatible with your family obligations is important. Your employer, if you're employed, has to take into account your family situation. It's the same with your moral convictions or religious beliefs.

Senator Neufeld: I, at least, would think that with as much talk as has been given to middle-income families, something like this would have actually resonated with the present administration. Would you agree with me on that?

Ms. MacEwen: Yes. Again, I am skeptical, but there may be a good reason for it. None has been given yet.

Senator Neufeld: If you find the good reason, would you forward that to our clerk?

Ms. MacEwen: Sure.

Senator Neufeld: So she could actually provide that to everyone on the committee, and we can see what —

Ms. MacEwen: What the good reason is?

Senator Neufeld: If there is a good reason.

Ms. MacEwen: Evaluate it? Sure.

lesquelles vous avez gagné le moins d'argent ou pendant lesquelles vous n'aviez aucun revenu. Ainsi, la moyenne utilisée pour calculer les prestations mensuelles du Régime de pensions du Canada est plus élevée. Cela vous permet d'exclure cette période où, on le suppose, vous vous occupiez de quelqu'un, ou pendant laquelle vous étiez malade. La raison pour laquelle une personne a cessé de travailler n'est pas importante. Le but de cette mesure est de prendre en compte le temps consacré à s'occuper de quelqu'un ou les périodes d'incapacité.

Le sénateur Neufeld : J'aimerais poser quelques questions sur le même sujet que le sénateur Pratte, et ensuite, j'aimerais parler du paragraphe 1 qui n'est pas intégré dans le projet de loi. Avez-vous communiqué avec le ministère des Finances pour savoir pour quelle raison ils n'ont pas voulu faire cela?

Mme MacEwen : Non. Nous avons été surpris de voir qu'une partie de la définition était déplacée, mais pas l'ensemble de la définition. Nous n'avons pas eu l'occasion de demander pourquoi. J'étais au comité des finances de la Chambre des communes et je leur ai posé la question, mais je n'ai pas reçu de réponse.

Le sénateur Neufeld : Vous n'avez pas reçu de réponse. Est-ce que vous soupçonnez que ce sera retiré du règlement? Je sais comment la réglementation fonctionne. Craignez-vous que cela soit retiré par décret?

Mme MacEwen : Je le crains, en effet.

Le sénateur Neufeld : Je voulais que cela figure au compte rendu, pour qu'on le sache.

Mme MacEwen : C'est pourquoi j'ai soulevé ce point. Par exemple, nous croyons qu'il est important que les heures de travail soient compatibles avec vos obligations familiales. Votre employeur, si vous êtes un employé, doit tenir compte de votre situation familiale. C'est la même chose pour vos convictions morales ou vos croyances religieuses.

Le sénateur Neufeld : J'aurais pensé qu'avec tout ce qui se dit à propos des familles de la classe moyenne, l'administration actuelle aurait entendu cela. Êtes-vous d'accord?

Mme MacEwen : Oui. Encore une fois, je demeure sceptique, mais il y a peut-être une bonne raison. Elle n'a pas encore été donnée.

Le sénateur Neufeld : Si vous trouvez cette bonne raison, pourriez-vous la transmettre à la greffière?

Mme MacEwen : Bien sûr.

Le sénateur Neufeld : Elle pourra la distribuer à tout le monde au comité, pour que nous puissions voir...

Mme MacEwen : Quelle est cette bonne raison?

Le sénateur Neufeld : S'il y a une bonne raison.

Mme MacEwen : Et l'examiner? Bien sûr.

[*Translation*]

Senator Mockler: I would like to benefit from Ms. MacEwen's expertise in the field of employee benefits, particularly as it concerns single-parent families.

[*English*]

I have two little questions, but I'd like to have your opinion first, or have you elaborate. When you talked about the Canada Child Benefit, you said that families will move out of the lowest income bracket even if their wages just keep pace with inflation. Could you expand on that and give us maybe an example, even though you have not been consulted by the government on some aspects of finance? As we all know, provincial, territorial and the federal governments are faced with single mothers who are basically living on welfare.

Ms. MacEwen: The bracket to get the most from the Canada Child Benefit is families that earn less than $30,000 in a year. Minimum wage full time would get you to about $20,000 a year right now. Let's imagine that you're making a little bit more than minimum wage. You're a single mom and earning $25,000 a year right now in 2016. Over time, the minimum wage goes up and your wages go up. In four years from now, you could expect that maybe you'd be earning $32,000 a year. Now you're no longer in that low bracket, so you don't get that maximum benefit.

There are two brackets: from zero to 30 and then from 30 to about 65. It starts to get clawed back after 30.

As your wages are increasing — and that's just with inflation, such as keeping up with the cost of food increases and gas, and all of that. You don't actually have more disposable income at the end of the day, but now you're out of that bracket so you're getting less support from this program.

Senator Mockler: I was at a meeting this morning, and I've been following the subject very closely, even when I was in another legislative assembly: What's your opinion on an annual guaranteed income?

Ms. MacEwen: That's a really good question. A lot of progressive economists or union researchers are skeptical of a guaranteed annual income because they see that we could be doing more about poverty right now if we were really interested. If we really wanted to solve poverty, we could be marshalling more resources. So they're skeptical that there's a will to put enough money toward a substantial guaranteed income that would keep people basically able to live with dignity.

But the idea of a guaranteed income, I think, is admirable. We should expand on the guaranteed incomes we already have, like the Canada Child Benefit and the Guaranteed Income Supplement. At the same time, we should improve on labour law

[*Français*]

Le sénateur Mockler : J'aimerais bénéficier de l'expertise de Mme MacEwen en matière d'avantages sociaux, particulièrement en ce qui concerne les familles monoparentales.

[*Traduction*]

J'ai deux petites questions, mais j'aimerais d'abord avoir votre opinion sur quelque chose, ou vous demander de me donner plus de détails. Lorsque vous avez parlé de l'Allocation canadienne pour enfants, vous avez dit que les familles vont progresser hors de la fourchette du revenu le plus bas, même si leurs salaires ne font que suivre l'inflation. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet et peut-être nous donner un exemple, même si le gouvernement ne vous a pas consultés au sujet de certains aspects financiers? Comme nous le savons tous, les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral doivent s'occuper de mères célibataires qui vivent de l'aide sociale.

Mme MacEwen : Ce sont les familles qui gagnent moins de 30 000 $ par année qui recevront le plus de l'Allocation canadienne pour enfants. Le salaire minimum à temps partiel donne environ 20 000 $ par année actuellement. Imaginons qu'on fait un peu plus que le salaire minimum. Pensons à une mère célibataire qui gagne 25 000 $ par année en 2016. Avec le temps, le salaire minimum augmente et votre salaire augmente. Dans quatre ans, on pourrait s'attendre à ce qu'elle gagne 32 000 $ par année. Son salaire dépassera alors la fourchette du revenu le plus bas et elle n'obtiendra pas l'allocation maximale.

Il y a deux tranches : de 0 à 30 et puis de 30 à environ 65. L'allocation commence à diminuer après 30.

Votre salaire augmente, même si c'est juste à cause de l'inflation, pour suivre le coût des aliments et de l'essence, et tout le reste. Vous n'avez pas plus de revenus disponibles au bout du compte, mais vous sortez de cette tranche et donc vous recevez moins d'argent dans le cadre du programme.

Le sénateur Mockler : J'étais à une réunion ce matin, et c'est un dossier que je suis de près. C'était le cas même lorsque je faisais partie d'une autre assemblée législative. Que pensez-vous d'un revenu annuel garanti?

Mme MacEwen : Voilà une très bonne question. Bien des économistes progressistes ou chercheurs syndicaux sont sceptiques à l'égard d'un revenu annuel garanti, parce qu'ils voient bien qu'on pourrait faire bien plus pour lutter contre la pauvreté actuellement si on y était vraiment intéressé. Si on voulait vraiment résoudre le problème de la pauvreté, on pourrait y consacrer plus de ressources. Donc, ils ne sont pas bien convaincus qu'il y ait volonté de consacrer suffisamment de fonds à un revenu garanti qui, en gros, permettrait aux gens de vivre dans la dignité.

Mais l'idée d'un revenu garanti, à mon avis, est admirable. On devrait étendre la portée des programmes de revenu garanti actuels, comme l'Allocation canadienne pour enfants et le Supplément de revenu garanti. En même temps, il faudrait

at the provincial level and employment enforcement to make sure that workers aren't exploited. Those two acts together, full employment-type policies and making sure that the safety net is there for those who need it, would be good.

We also need to reform social assistance at the provincial level, again, to allow people to live in dignity. There are a lot of problems with that.

I would like to evolve to a situation where we have that guaranteed annual income, where no one lives in poverty.

Senator Eaton: You talked about the idea that instead of guaranteed annual income, we should be putting other kinds of resources in place. I just wanted you to elaborate, but did you just elaborate by saying —.

Ms. MacEwen: Exactly. Expand the Guaranteed Income Supplement so that seniors aren't living in poverty, because even though we've expanded it and improved the allowance, there are still seniors that are below the poverty line. We ought to make sure we have that in place. We ought to expand the Canada Child Benefit so that families aren't below the poverty line. We could expand the working income tax benefit so that people who are working and who want to work to make sure that work pays, to help them get that experience and be able to afford to work part time or at low wages. Those are the types of programs.

There are also public services. Public services are very important, but making sure people have enough money can help solve a lot of problems. There are doctors who are recommending that we treat our health care crisis with money, making sure that no one is in poverty so they can afford to take care of themselves before the problem becomes acute.

Senator Mockler: I know right now some provinces are looking to embrace pilot projects in certain areas across Canada to determine if an annual guaranteed income would be the right way to go. I'm curious, when you mentioned there are certain economists who say that we could do more, do you have any opinions on that? What is "more"? We can do more about what?

Ms. MacEwen: At the provincial level, social assistance rates are set at really low levels. If you're a single person, it's absolutely not enough to live on. If you're a family, sometimes the whole amount that you get for food, shelter and other basics like clothing is just enough to pay for shelter. Right now, there are huge waiting lists for affordable and subsidized housing. There are families living on couches and in shelters for which we could be building houses.

améliorer les lois provinciales du travail et veiller à leur application pour nous assurer que les travailleurs ne sont pas exploités. Ces deux choses vont de pair : il serait bon d'avoir des politiques visant le plein-emploi et de veiller à ce qu'il y ait un filet de sécurité pour ceux qui en ont besoin.

Il faut aussi procéder à une refonte de l'aide sociale à l'échelon provincial, encore une fois, pour permettre aux gens de vivre dans la dignité. Les problèmes sur ce plan sont nombreux.

J'aimerais qu'on puisse arriver au point où il y a un revenu annuel garanti et où personne ne vit dans la pauvreté.

La sénatrice Eaton : Vous avez dit qu'au lieu du revenu annuel garanti, on devrait créer d'autres types de ressources. Je voulais vous demander de vous expliquer, mais venez-vous de dire que...

Mme MacEwen : Exactement. Il faut étendre la portée du programme de Supplément de revenu garanti pour que les aînés ne vivent pas dans la pauvreté, car même si on en a déjà étendu la portée et que les prestations ont été augmentées, il reste encore des aînés qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Il faut veiller à avoir ce genre de choses. Il faut bonifier l'Allocation canadienne pour enfants pour que les familles ne vivent pas sous le seuil de la pauvreté. On pourrait bonifier la Prestation fiscale pour le revenu de travail afin que le travail soit suffisamment payant pour les personnes qui travaillent et qui veulent travailler, pour qu'elles puissent acquérir l'expérience dont elles ont besoin et pour qu'elles puissent se permettre de travailler à temps partiel ou à faible salaire. C'est ce genre de programmes qu'il faut.

Il y a aussi les services publics. Ils sont très importants, mais si on veille à ce que les gens aient assez d'argent, cela peut résoudre bien des problèmes. Certains médecins recommandent de régler la crise de la santé avec de l'argent, en veillant à ce que personne ne vive dans la pauvreté, de sorte que les gens puissent prendre soin d'eux-mêmes avant que les problèmes s'aggravent.

Le sénateur Mockler : Je sais qu'en ce moment même, des provinces envisagent de mettre en œuvre des projets pilotes dans certaines régions du Canada pour déterminer si un revenu annuel garanti pourrait être la solution. Vous dites que certains économistes estiment qu'on pourrait en faire plus, mais vous, qu'en pensez-vous? Quel est ce « plus »? Où peut-on en faire plus?

Mme MacEwen : À l'échelon provincial, les taux d'assistance sociale sont fixés à de très bas niveaux. Pour une personne célibataire, les prestations ne suffisent pas pour vivre. Quant aux familles, il arrive que l'intégralité du montant versé pour la nourriture, le logement et d'autres besoins de base comme l'habillement suffise à peine à payer pour le logement. Les listes d'attente pour les logements abordables et subventionnés sont interminables, actuellement. Certaines familles vivent sur des divans et dans des refuges, alors qu'on pourrait leur construire des maisons.

If we wanted to allow people to live in dignity, we could be marshalling those resources right now, and we aren't, so people are skeptical the will is in place to marshal the resources for a guaranteed annual income.

This is just the skeptical opinion and not necessarily my opinion. I definitely have a soft spot for guaranteed annual income. One of the things I researched was the famous pilot project in Dauphin, Manitoba. We found that kids were more likely to graduate from high school and that there were even fewer accidents when they had a guaranteed annual income. Knowing that you have that security there makes a big difference in people's lives. I do think there's value to that idea.

However, I also understand the skepticism that the guaranteed annual income that we put in place would be marginal — maybe $10,000 a year — and then it would be an excuse to cut services like subsidized housing or affordable childcare, the types of things that families would still also need.

Senator Mockler: With all due respect, I'm not challenging you, Ms. MacEwen, but I'm surprised that you did not come with that idea of guaranteed annual income and give us more details. If you can, I would appreciate that through the clerk.

Yes, in Dauphin, Manitoba, when they did that pilot project, you had a lot more children going to school and finishing high school. You had fewer car accidents. It's through education, I believe. The next step, there was approximately a 28 per cent reduction in the costs of health.

Ms. MacEwen: Exactly, yes. I did a publication called *The Cost of Poverty* for Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island. If you reduce poverty, it doesn't have to be via a guaranteed annual income; you can reduce poverty and get those same outcomes. You get fewer incarcerations as well, so there are all kinds of benefits to addressing poverty. I would absolutely love to present a brief around poverty-reduction strategies.

Senator Andreychuk: Years ago, I was very much involved in "the working poor," as we called them, and it was single mothers who had problems with child care and making ends meet. The problem was if you gave them additional training courses, they would get a job and it would be deducted from social assistance, and then we would top it off and say that you can make X number of dollars and your social assistance won't be cut back. We found out that if you go off welfare and you're in that other category, your children don't get their dental care or all the issues we have now built into social assistance. We were trying to help women in Saskatchewan out of social assistance and into a job for a lot of reasons, for her long-term welfare and the care

Si on voulait permettre aux gens de vivre dans la dignité, on pourrait rassembler ces ressources en ce moment même, mais nous ne le faisons pas, alors les gens se demandent s'il y a véritablement une volonté de mobiliser les ressources nécessaires pour un revenu annuel garanti.

Je ne fais qu'exprimer l'avis des sceptiques, et ce n'est pas forcément le mien. J'ai certainement un point faible pour le revenu annuel garanti. J'ai d'ailleurs fait des recherches sur le fameux projet pilote à Dauphin, au Manitoba. On a constaté que les jeunes étaient plus susceptibles d'obtenir leur diplôme d'études secondaires et qu'il y avait même moins d'accidents quand il y avait un revenu annuel garanti. Le simple fait de savoir qu'on a cette sécurité change énormément les choses, dans la vie des gens. C'est pourquoi je pense que cette idée vaut la peine d'être explorée.

Toutefois, je peux également comprendre que certains soient sceptiques devant un revenu annuel garanti qui serait minime — 10 000 $ par année, peut-être — et qui servirait à justifier la diminution de services comme les logements subventionnés ou les places abordables en garderie, le type de services dont les familles auraient encore tout de même besoin.

Le sénateur Mockler : Sauf votre respect, je ne vous contredis pas, madame MacEwen, mais je suis surpris que vous ne vous soyez pas présentée ici avec l'idée du revenu annuel garanti en nous donnant plus de détails. Si vous le pouvez, j'aimerais que vous en fassiez parvenir à la greffière.

Oui, à Dauphin, au Manitoba, lorsque le projet pilote a été réalisé, il y avait beaucoup plus d'enfants qui allaient à l'école et obtenaient leurs diplômes. Il y avait moins d'accidents de voiture. Selon moi, c'est grâce à l'éducation. À l'étape suivante, il y a eu une réduction d'environ 28 p. 100 des coûts de santé.

Mme MacEwen : Oui, exactement. J'ai publié un document intitulé *The Cost of Poverty* au sujet des coûts de la pauvreté en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard. Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à un revenu annuel garanti pour réduire la pauvreté; il est possible de réduire la pauvreté et obtenir les mêmes résultats. On obtient également une diminution du taux d'incarcération, de sorte que la lutte contre la pauvreté s'accompagne de toutes sortes d'avantages. Je serais plus que ravie de présenter un mémoire sur les stratégies de réduction de la pauvreté.

La sénatrice Andreychuk : Il y a des années, j'ai beaucoup travaillé pour les « travailleurs pauvres », comme nous les appelions, et c'était les mères célibataires qui avaient du mal à faire garder leurs enfants et à joindre les deux bouts. Le problème, c'est que si on leur donnait des formations supplémentaires, elles trouvaient un emploi, ce qui réduisait les versements d'aide sociale; ensuite, on leur versait un supplément en disant qu'elles pouvaient toucher un certain salaire sans que l'aide sociale soit réduite. Nous avons constaté que si elles n'étaient plus bénéficiaires de l'aide sociale et qu'elles se retrouvaient dans cette autre catégorie, leurs enfants n'obtenaient pas de soins dentaires ou d'autres avantages qui sont aujourd'hui inclus dans l'aide sociale. Nous essayions

of the children, but the disincentive was you had better stay on social assistance because you get more benefits. It was so spread around. Is that what you're getting at? We cannot just talk guaranteed income and stick a figure on it, because there are extra effects. You said housing, but there are a lot more. Is the Dauphin project being followed up on?

Ms. MacEwen: Yes, Dr. Evelyn Forget has done a lot of research on it, and Ontario is now implementing some pilot projects on a guaranteed annual income.

I grew up in rural Saskatchewan, in Elrose, a little after the Dauphin project, but one thing about the Dauphin project was it was a rural community; so people would farm and still work, but if the crop didn't pay out, they knew they had that guaranteed income support. The dynamics of that might be different now and in an urban setting, so it's good that Ontario is doing some pilot projects. Guy Standing is involved in pilot projects all over the world.

Part of the reason there is so much attention is that people are worried about automation taking jobs and there not being enough well-paying jobs for people to support the economy, which is one concern, but there is also just the matter of people living in dignity.

When I was in Saskatchewan, everyone had dental at the schools, so if we had those universal programs in place, there wouldn't be that steep cut-off when you were leaving welfare.

Senator Andreychuk: To respond to Senator Mockler, those are the issues that are important, because we have this idea of guaranteed income that would solve the problems, but it's the unintended consequences that go right through the system, and that's what I think we continue to struggle with. What do we really mean by "Guaranteed Income Supplement"? A lot of people say just give them X number of dollars and everyone will be better. It doesn't work that way.

Senator Gold: Thank you for your presence. In addition to the three issues that you raised and the issue that we have been discussing recently, are there other issues in this bill to which you would like to bring our attention or you are concerned about?

Ms. MacEwen: No. This bill makes some effort toward closing some loopholes in terms of the tax system, and I think that's a good thing. We should continue having a good conversation. The Canadian Centre for Policy Alternatives released a report yesterday around tax expenditures. That would be useful work going forward. A lot are targeted toward the top end of the income spectrum, and so how can we address that to return our system to being more of a progressive tax.

à l'époque d'aider les femmes de la Saskatchewan à se sortir de l'aide sociale et à trouver un emploi pour de nombreuses raisons, pour leur bien-être à long terme et pour les soins de leurs enfants, mais rien ne les encourageait à cela parce qu'avec l'aide sociale, elles obtenaient plus d'avantages. Les ressources étaient si diluées. Est-ce là où vous voulez en venir? On ne peut pas seulement parler de revenu garanti et y associer un montant, parce qu'il y a d'autres effets. Vous avez parlé du logement, mais il y en a beaucoup d'autres. Est-ce qu'on fait le suivi du projet de Dauphin?

Mme MacEwen : Oui, Mme Evelyn Forget a fait beaucoup de recherches à ce sujet, et l'Ontario a entrepris des projets pilotes sur un revenu annuel garanti.

J'ai grandi dans un village rural de la Saskatchewan, à Elrose, un peu après le projet Dauphin, mais l'une des caractéristiques de ce projet visait la collectivité rurale. Les gens s'adonnaient à l'agriculture et continuaient de travailler, mais si la récolte était mauvaise, ils savaient qu'ils pouvaient compter sur un revenu garanti. Les dynamiques d'un tel programme pourraient être différentes maintenant, dans un contexte urbain, alors il est bien que l'Ontario mène des projets pilotes. Guy Standing collabore à des projets pilotes partout dans le monde.

Cette solution suscite beaucoup d'intérêt en partie parce que les gens craignent que l'automatisation fasse disparaître des emplois et qu'il ne reste plus de bons emplois bien rémunérés pour stimuler l'économie. C'est préoccupant, mais il y a aussi le simple fait que les gens doivent vivre dans la dignité.

Lorsque je vivais en Saskatchewan, tout le monde recevait des soins dentaires dans les écoles, de sorte que si ce genre de programme universel existait, la rupture serait moins violente lorsqu'on se sort du bien-être social.

La sénatrice Andreychuk : Pour répondre à ce que disait le sénateur Mockler, voilà le genre de questions qui importent parce que nous croyons qu'un revenu garanti pourrait résoudre tous les problèmes, mais il faut faire face aux conséquences inattendues du système et je pense que c'est ce qui nous préoccupe. Qu'est-ce que nous voulons vraiment dire par « Supplément de revenu garanti »? Bien des gens disent qu'il faut tout simplement offrir un montant d'argent et que tout le monde s'en tirera mieux. Mais ce n'est pas ainsi que cela fonctionne.

Le sénateur Gold : Je vous remercie de votre présence. En plus des trois questions que vous avez soulevées et celles dont nous avons discuté récemment, y a-t-il autre chose dans ce projet de loi que vous voudriez porter à notre attention ou qui vous préoccupe?

Mme MacEwen : Non, je n'ai rien à ajouter. Ce projet de loi vise à supprimer certaines échappatoires fiscales, et je pense que c'est positif. Nous devrions continuer d'avoir de bonnes discussions là-dessus. Le Centre canadien de politiques alternatives a publié son rapport sur les dépenses fiscales hier. Ce document pourrait vous renseigner concernant les dépenses liées aux revenus les plus élevés et la façon de revenir à un régime fiscal plus progressif.

Senator Gold: I don't want to put words in your mouth, but how would you evaluate, from your perspective, the overall intent and effect of this bill?

Ms. MacEwen: Overall, the bill follows through on the promises that were made in the budget in March. It seems to be consistent. We didn't find anything that was incredibly surprising to us, other than the points that we mentioned.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Ms. MacEwen, my question follows up on those of senators Andreychuk and Mockler. I would like to make a link between what you said about the guaranteed minimum wage and gender-based analysis.

It seems to me that we could make significant clarifications to each of the following categories: employment, insurance, the Canada Child Benefit and the Old Age Security pension. These are all categories within which we find women in need, educated or not educated, women who are single parents or not, who earn a low income. During your discussions on the guaranteed minimum wage, do you intend to raise the issue of gender-based analysis?

You have identified three components, but in my opinion, there is another which is important, and that is consumer protection. In this regard, I was wondering if you had any comments on the link that exists between this concept of guaranteed income and the gender or the social circumstances of the people who earn this income. When the budget refers to the middle class, it always seems to refer to the concept of "two parents, two children," and preferably one boy and one girl. I'm surprised to find that, even with young couples, people seem to still think in those terms, whereas in reality, a couple with two children, one boy and one girl, is not so common.

[*English*]

Ms. MacEwen: That's a great point, and there are working families where both parents are working and they're still below the poverty line, especially in areas where housing costs are incredibly high, like Toronto or Vancouver, or places where it's difficult to find rental housing at all.

Yes, there are definitely children living in working families who are below the poverty line who would benefit from increased support. That support could be either through cash transfers or public services. In Saskatchewan, when we were growing up, there was dental care in the school. Your parents do not have to ever pay for the dentist, and we know it's very expensive. In Ontario, it's free for kids to the go to eye doctor. Those types of supports for families are very meaningful as well, as are the cash transfers.

I thought it was interesting that you brought up consumer protection when you say, "We need to increase social assistance," the minister of finance in Nova Scotia would tell us that the

Le sénateur Gold : Je ne veux pas influencer votre réponse, mais comment évaluez-vous la portée générale et l'effet de ce projet de loi?

Mme MacEwen : En général, le projet de loi répond aux promesses qui ont été faites dans le budget de mars. Il semble en être la suite logique. Nous n'avons trouvé aucune mesure très surprenante, sauf ce que nous avons soulevé.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Madame MacEwen, ma question fait suite à celles des sénateurs Andreychuk et Mockler. J'aimerais faire le lien entre vos propos sur le revenu minimum garanti et l'analyse comparative entre les sexes.

Il me semble qu'on pourrait apporter des précisions importantes pour chacune des catégories suivantes : l'emploi, l'assurance, l'Allocation canadienne pour enfants et la pension de la Sécurité de la vieillesse. Ce sont toutes des catégories où on retrouve des femmes dans le besoin, instruites ou non instruites, des femmes monoparentales ou non, qui gagnent un faible revenu. Lors de vos discussions sur le revenu minimum garanti, comptez-vous aborder la question de l'analyse comparative entre les sexes?

Vous avez cerné trois éléments, mais il y en a un autre, à mon avis, qui est important, soit la protection du consommateur. Je présume que les gens présenteront le dossier des consommateurs. En ce sens, je me demandais si vous aviez des commentaires à faire sur le lien qui existe entre cette notion de revenu garanti et le sexe ou la condition sociale des gens qui touchent ce revenu. Lorsqu'on parle, dans le budget, de la classe moyenne, on semble toujours faire référence à la notion « deux parents, deux enfants » et, de préférence, à un garçon et à une fille. Je suis surprise de constater que, même chez les jeunes couples, on pense encore en ces termes, alors qu'en réalité, un couple avec deux enfants, un garçon, une fille, ce n'est pas si fréquent.

[*Traduction*]

Mme MacEwen : C'est un excellent argument. Il y a en effet des familles dont les deux parents travaillent et qui restent sous le seuil de la pauvreté, surtout dans les villes où le logement coûte très cher, comme Toronto ou Vancouver, ou encore dans les régions où il est difficile de trouver un logement.

C'est clair que les enfants qui vivent dans la pauvreté même si leurs parents travaillent profiteraient d'un soutien accru, que ce soit des transferts de fonds ou des services publics. J'ai grandi en Saskatchewan, où les soins dentaires étaient offerts gratuitement à l'école. Les parents n'ont pas à payer ces frais qui s'avèrent très élevés. En Ontario, les services d'ophtalmologie sont gratuits pour les enfants. Ce genre de soutien se révèle très précieux pour les familles, tout comme les transferts de fonds.

J'ai trouvé intéressant que vous disiez qu'il fallait protéger les consommateurs et bonifier l'aide sociale. Comme le dit le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse, les gérants d'immeubles

landlords are just going to increase rents and whoever is selling to those captive audiences of low-income families — the grocery stores in low-income communities — will just raise their prices. We know that grocery stores in low-income communities have higher prices than grocery stores in others.

I met with some individuals from the European Economic and Social Committee regarding civil society. One of them was the president of the European consumer protection group, and she said there was no similar group in Canada. It's interesting that we apparently don't have an advocacy group for that side.

The Chair: Ms. MacEwen, following Senator Gold's question, if you had a magic wand and had the capability of making a decision to improve the budget, what would be your number one priority? It's tough, but that's why we call it the "magic wand" question.

Ms. MacEwen: In the whole budget?

The Chair: From the areas of interest that you have specifically, as you look at it. You're a well-known individual who comments on different economic issues. For the issues that affect the types of work you do, what's the number one thing? If you had that authority, reaching over everything, what would you do?

Ms. MacEwen: I would have left EI premiums where they were. EI premiums are dropping January 1 from $1.88 per $100 of earnings to $1.63. I would have left them at $1.88 and used those funds for skills training, opening up access to people who don't have access to EI and to improve parental leave in the rest of Canada to mirror what they have in Quebec.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I would like to add a comment in connection with what you have just said. It is most interesting that you made reference to the Quebec parental system which, despite everything, leaves some women without any compensation although they may have carried and given birth to a child.

In that sense, I would like for a moment to come back to the issue of a guaranteed minimum wage. In my opinion, there is no reason why we cannot have a system that would allow any woman who has a child to receive some income replacement, or a subsidy to economic growth — call it what you will — that is some amount, as they do in Norway, that is tied to the fact of having a child.

[*English*]

Ms. MacEwen: Pierre Fortin has written on that, I believe, and I would support that. It would make sense to have a universal benefit for parents of children for the first year.

augmentent les loyers des familles à faible revenu, qui n'ont pas de solutions de rechange. Nous savons aussi que les prix sont plus élevés dans les épiceries des communautés à faible revenu.

Nous avons rencontré des représentants du Comité économique et social européen pour parler de société civile. Il y avait notamment la présidente du groupe de protection des consommateurs européens qui a indiqué qu'il n'y avait pas de groupes semblables au Canada. Il est intéressant de savoir qu'apparemment, nous n'avons pas de tels groupes de défense ici.

Le président : Madame MacEwen, concernant la question du sénateur Gold, si vous aviez une baguette magique et pouviez améliorer le budget, quelle serait votre grande priorité? C'est une question difficile, et c'est pourquoi nous parlons d'une baguette magique.

Mme MacEwen : Concernant tout le budget?

Le président : Selon votre point de vue et les aspects qui vous intéressent en particulier. Vous êtes bien connue pour vos commentaires sur différentes questions d'ordre économique. Concernant les enjeux qui touchent votre travail, quelle est la priorité? Si vous aviez le pouvoir de tout changer, à quoi vous attaqueriez-vous en premier?

Mme MacEwen : J'aurais laissé les cotisations à l'assurance-emploi au même niveau. Le 1er janvier, elles passeront de 1,88 $ à 1,63 $ par tranche de 100 $ de revenus. J'aurais laissé les cotisations à 1,88 $ et utilisé les fonds pour donner de la formation, renforcer les compétences, élargir l'accès à l'assurance-emploi et améliorer les congés parentaux partout au Canada pour qu'ils soient aussi avantageux qu'au Québec.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : J'aimerais ajouter un commentaire en lien avec ce que vous venez de dire. C'est très intéressant que vous ayez fait référence au régime parental québécois qui, malgré tout, laisse des femmes sans aucune rémunération, alors qu'elles ont porté et donné naissance à un enfant.

En ce sens, j'aimerais revenir un instant sur la question du revenu minimum garanti. Selon moi, il n'y a aucune raison pour qu'on ne puisse pas se doter d'un système qui permettrait à toute femme qui a un enfant de recevoir un remplacement de revenu — appelez-le comme vous le voulez — ou une subvention à la croissance économique, soit un montant, tout comme en Norvège, qui est rattaché au fait d'avoir un enfant.

[*Traduction*]

Mme MacEwen : Je crois que Pierre Fortin a écrit là-dessus, et je serais d'accord. À mon avis, il serait sensé d'accorder une prestation universelle pour les parents d'enfants de moins d'un an.

The Chair: Ms. MacEwen, thank you very much. You were all by yourself with all these senators asking questions, and our room filled up as you began talking. We really appreciate your input.

One of the issues that is becoming more of a topic of importance is the focus on evaluation of treatment of women and gender equality. I appreciate the comments you made on that particular subject.

We look forward to having you back again, and we thank you for your time.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Tuesday, December 6, 2016

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:02 p.m. to give consideration to the subject matter of all of Bill C-29, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures.

Senator Larry W. Smith (*Chair*) in the chair.

The Chair: Good afternoon, colleagues. We have a full house here today. Good afternoon, minister. Welcome to the Standing Senate Committee on National Finance.

Colleagues and members of the viewing public, the mandate of this committee is to examine matters relating to federal estimates generally, as well as government finance.

My name is Larry Smith, senator for Quebec. I chair the committee. Let me briefly introduce the other members of the committee and all of us who are here today: to my left, Senator George Baker; to his left, Senator Grant Mitchell, Senator André Pratte, Senator Paul Massicotte, Senator Diane Bellemare. To my right, Senator Richard Neufeld, Senator Percy Mockler, Senator Nicole Eaton, Senator Beth Marshall, Senator Salma Ataullahjan.

Today we continue our consideration of the subject matter of Bill C-29, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures.

Minister, we thank you very much for being with us. I know you have a busy schedule. We appreciate your time, and that of the team that is with you, Andrew Marsland, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch; and Nick Leswick, Assistant Deputy Minister, Economic and Fiscal Policy Branch.

Le président : Je vous remercie beaucoup, madame MacEwen. Vous étiez seule pour répondre aux questions de tous les sénateurs, et la salle s'est remplie dès le début de votre témoignage. Nous vous sommes très reconnaissants.

Le traitement des femmes et l'égalité des sexes sont des sujets qui gagnent en importance. Je vous remercie de vos commentaires à cet égard.

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons de nouveau, et nous vous remercions de votre temps.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le mardi 6 décembre 2016

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 2, pour examiner la teneur complète du projet de loi C-29, Loi n^{o} 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Larry W. Smith (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Mesdames et messieurs, bonjour. Nous faisons salle comble aujourd'hui. Bonjour, monsieur le ministre. Bienvenue au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Distingués collègues et membres de l'auditoire, le mandat de notre comité est d'examiner les questions liées, de façon générale, au budget des dépenses du gouvernement fédéral ainsi que les finances publiques.

Je m'appelle Larry Smith, et je suis sénateur pour le Québec. Je suis le président de ce comité. Permettez-moi de présenter rapidement les autres membres du comité, et tous ceux qui sont ici, aujourd'hui : à ma gauche, il y a le sénateur George Baker; à sa gauche, il y a le sénateur Grant Mitchell, le sénateur André Pratte, le sénateur Paul Massicotte et la sénatrice Diane Bellemare. À ma droite, il y a le sénateur Richard Neufeld, le sénateur Percy Mockler, la sénatrice Nicole Eaton, la sénatrice Beth Marshall et la sénatrice Salma Ataullahjan.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre examen du projet de loi C-29, Loi n^{o} 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Monsieur le ministre, je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de venir nous voir. Je sais que vous avez un horaire très chargé alors sachez que nous apprécions énormément le temps que vous allez nous accorder, tout comme celui des membres de l'équipe qui vous accompagne, c'est-à-dire M. Andrew Marsland, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt, et M. Nick Leswick, sous-ministre adjoint, Direction de la politique économique et budgétaire.

I gather that there are a number of officials here in the audience ready to come to the table to answer questions if need be.

Minister, last Friday, with some of your officials, we began a study of the budget implementation act, 2016, No. 2. We're anxious to hear what you have to say about Bill C-29. We will, of course, have a question period after. We do understand that you can give us probably 45 minutes of your time if that's required, if that's okay. I actually have it written down that you say you'd like to leave at 1:50, but we'll manage ourselves through this according to your schedule as best we can.

We have your officials to remain with us to cover Parts 2 and 3 of the bill for the second part of our meeting.

Minister, the floor is yours.

Hon. Bill Morneau, P.C., M.P., Minister of Finance: Thank you, Mr. Chair. If you conclude that you would rather spend more time with my officials and less time with me, I will not be offended.

The Chair: No, no, no. We love the time that you can give us. And everybody in the back is shaking their heads, "No, no, no, we don't want to be here too long." Thank you. Go ahead, sir.

Mr. Morneau: I didn't think that would work, but it was worth a try.

[*Translation*]

Good afternoon Mr. Chair, deputy chair and members of the Standing Committee on National Finance. I am pleased to be here to talk about the second act to implement certain provisions of the budget and other measures. Thank you for this opportunity to report on the progress we have made for middle-class Canadians over the past year. I will be pleased to answer your questions.

[*English*]

As Minister of Finance, my priority is to grow the economy in the ways that will benefit families, workers and the most vulnerable members of our society.

You will have heard me say before that we simply can't claim success or progress together unless we all share in the progress and the prosperity that we generate.

I can tell you that this has now truly become a global challenge. The world's attention has been focused recently on the fact that many of our citizens haven't seen the benefits of the tremendous economic growth that we've had over the last several decades.

De plus, je crois comprendre que certains de vos collègues présents dans l'auditoire sont prêts à s'avancer à la table pour répondre à nos questions, au besoin.

Monsieur le ministre, vendredi dernier, avec certains de vos collègues, nous avons commencé notre étude de la Loi n^{o} 2 d'exécution du budget de 2016. Nous sommes impatients d'entendre ce que vous avez à dire sur le projet de loi C-29. Votre présentation sera bien entendu suivie d'une période de questions. Nous avons cru comprendre que vous êtes disposé à nous accorder jusqu'à 45 minutes, au besoin. En fait, j'ai pris note que vous souhaitez partir à 13 h 50. Nous allons donc faire de notre mieux pour accomplir notre travail tout en respectant votre horaire.

Vos collègues resteront sur place pour couvrir les parties 2 et 3 du projet de loi, ce qui devrait se faire dans la deuxième partie de la présente séance.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

L'honorable Bill Morneau, C.P., député, ministre des Finances : Merci, monsieur le président. Si vous vous apercevez que vous préféreriez passer plus de temps avec mes collègues et moins de temps avec moi, je ne serai pas froissé.

Le président : Non, non, non. Nous aimons beaucoup le temps que vous passez avec nous. Je vois que tout le monde à l'arrière est en train de secouer la tête et de se dire : « Non, non, non, nous ne voulons pas être ici trop longtemps. » Merci. Allez-y, monsieur.

M. Morneau : Je ne pensais pas que cela allait marcher, mais je ne perdais rien à tenter le coup.

[*Français*]

Bon après-midi au président, à la vice-présidente et aux membres du Comité permanent des finances nationales. Je suis heureux d'être ici pour discuter de la Loi n^{o} 2 portant exécution de certaines dispositions du budget et mettant en œuvre d'autres mesures. Je vous remercie de m'avoir donné cette occasion de vous faire part des progrès que nous avons réalisés pour les Canadiennes et les Canadiens de la classe moyenne au cours de la dernière année. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

[*Traduction*]

En tant que ministre des Finances, ma priorité est de développer l'économie pour qu'elle profite aux familles, aux travailleurs et aux membres les plus vulnérables de la société.

Vous m'avez déjà entendu dire que nous ne pouvons tout simplement pas nous attendre à progresser et à réussir ensemble si nous ne profitons pas tous de la prospérité et du progrès que nous générons.

Je peux vous affirmer que cette question est vraiment devenue un enjeu mondial. Récemment, l'attention du monde s'est focalisée sur le fait que beaucoup de nos concitoyens n'ont pas profité de la très forte croissance économique que nous avons connue au cours des dernières décennies.

Unfortunately, hard work doesn't always equal progress anymore. It's what we're working on fixing, with measures like the ones contained in the budget implementation act that we're reviewing today. Only last month, I had the privilege of travelling to the United Kingdom to talk a bit about Canada's story. I met with students studying at the London School of Economics, my alma mater. I met with members of the editorial teams at *The Economist* and at the *Financial Times*, and I spent some time at the British Broadcasting Corporation. I met with investors who were looking for opportunities to invest in our country and in our people.

Across the board, the feedback that I got was this: It's really nice to hear from a country that has such a positive story to tell. It was a reminder of why I'm so very proud to be Canadian, not only when I'm here but when I travel abroad, and, of course, why we should all be.

About a year ago, we were one of the first countries in the world to put our finger on the fact that when you have an economy that works for the middle class, you have a country that works for everyone. You know the story well, but I'd like to have a few examples here, some highlights of what this means. In the past year, we took some big and important steps toward helping families regain the confidence that they will need to drive our economy forward. We cut taxes for nearly 9 million people, and we introduced the Canada Child Benefit, which puts more money in the pockets of nine out of 10 families in this country with children.

With the budget implementation act we're discussing today, you'll help to ensure that the Canada Child Benefit will be indexed to inflation starting in 2020 so that families can count on the real value of this benefit well into the future.

Over the past year, we also increased the Canada Student Grants for students from low- and middle-income families and for part-time students. We increased monthly payments for the most vulnerable seniors and struck a historic deal with the provinces to strengthen the Canada Pension Plan so that this generation of young Canadians and future generations will be able to retire with dignity.

Know that we will be discussing ways of making the Canada Pension Plan even better at the upcoming meeting of provincial and territorial finance ministers in December in the context of our triennial review.

[*Translation*]

In our fall economic statement, we clearly indicated that Canada's future economic success depends on investment and openness. We do what confident countries do: we invest in our

Malheureusement, le fait de trimer dur ne permet plus systématiquement de progresser. C'est ce que nous essayons de rétablir, avec des mesures comme celles de la loi d'exécution du budget que nous examinons aujourd'hui. Le mois dernier, j'ai eu la chance de me rendre au Royaume-Uni pour parler du parcours du Canada. J'ai rencontré des étudiants de la London School of Economics, mon alma mater. J'ai rencontré des membres des équipes éditoriales de *The Economist* et du *Financial Times*, et j'ai passé un certain temps à la British Broadcasting Corporation. J'ai rencontré des investisseurs qui cherchent des occasions d'investir au Canada et dans nos gens.

Invariablement, voici ce que j'ai entendu : c'est vraiment formidable d'entendre parler d'un pays qui a un tel parcours. Cette rétroaction a été un rappel des raisons pour lesquelles je suis si fier d'être canadien, pas seulement quand je suis ici, mais aussi lorsque je vais à l'étranger. Inutile de dire que c'est une fierté que nous devrions tous ressentir.

Il y a environ un an, nous avons été l'un des premiers pays à souligner le fait que lorsque vous avez une économie qui fonctionne pour la classe moyenne, vous avez un pays qui fonctionne pour tout le monde. C'est une dynamique que vous connaissez très bien, mais j'aimerais quand même donner quelques exemples de ce que cela signifie. Au cours de la dernière année, nous avons pris des mesures de grande envergure et de grande importance pour aider les familles à retrouver la confiance dont elles auront besoin pour faire progresser notre économie. Nous avons réduit les impôts de près de 9 millions de personnes, et nous avons instauré l'Allocation canadienne pour enfants, une mesure qui permet de mettre de l'argent dans les poches de 90 p. 100 des familles du pays qui ont des enfants.

Avec la loi d'exécution du budget que nous examinons aujourd'hui, vous allez aider à faire en sorte que l'Allocation canadienne pour enfants sera indexée à l'inflation à compter de 2020, ce qui permettra aux familles de retirer la pleine valeur de cette prestation pendant des années.

Au cours de la dernière année, nous avons aussi augmenté les Bourses d'études canadiennes pour les étudiants de familles à faible revenu, pour les étudiants de familles à revenu moyen et pour les étudiants à temps partiel. Nous avons bonifié les prestations mensuelles versées aux personnes âgées les plus vulnérables et nous avons conclu un accord historique avec les provinces pour renforcer le Régime de pensions du Canada afin que les jeunes Canadiens de maintenant et des générations futures puissent prendre leur retraite dans la dignité.

Sachez que nous allons discuter d'autres façons d'améliorer le Régime de pensions du Canada lors de la réunion des ministres des Finances qui se tiendra en décembre dans le cadre de notre examen triennal.

[*Français*]

Dans notre énoncé économique de l'automne, nous avons clairement indiqué que la réussite du Canada dans l'économie de l'avenir passait par l'investissement et l'ouverture. Nous agissons

country and in our people, working now to promote the growth and prosperity of the middle class while stimulating economic growth for the future.

As a result of our measures, Canadians will be able to get home from work more quickly. They will spend more time with their children. They will be able to breathe clean air and have clean drinking water. They will be able to live in better neighborhoods and will have confidence in their future.

[*English*]

Mr. Chair, allow me to come back specifically to the bill that we're studying today and to focus on two areas in addition to the ones I've already mentioned. The first is consumer protection; the second is tax fairness, a central pillar of the promise we made to middle-class Canadians.

Through this second budget implementation act, we want to amend the Bank Act in order to strengthen and modernize the financial consumer protection framework. We're introducing enhancements to financial consumer protection to strengthen access to basic banking services, business practices, disclosure, complaints handling, corporate governance and accountability. Together, these enhancements will make the regime easier to understand and will accommodate consumers' needs in a rapidly changing sector, as well as allow Canadians to benefit from an efficient national banking system from coast to coast to coast.

[*Translation*]

Consumer protection is central to our approach, and we want to work with all the interested parties to create a regime that protects Canadians' interests, first and foremost. To be clear, with this bill, we are seeking to improve consumer protection right across the country.

[*English*]

On tax fairness, I'd like to be very clear: We believe that everyone should pay their fair share of taxes. Budget 2016 committed $444 million in new resources for the Canada Revenue Agency to address tax evasion and aggressive tax avoidance.

This will enable the Canada Revenue Agency to enhance its assessment capabilities through the hiring of additional auditors and specialists who will have the resources needed to undertake more expansive and comprehensive investigative work.

In addition, we are committed to combating international tax evasion and aggressive tax avoidance by strengthening existing efforts at home and abroad and by introducing new measures.

comme le font les pays confiants : nous investissons dans notre pays et sa population, en favorisant dès maintenant la croissance et la prospérité de la classe moyenne tout en relançant la croissance de l'économie pour les années à venir.

Grâce à nos mesures, les Canadiens rentreront plus vite à la maison après le travail. Ils passeront plus de temps avec leurs enfants. Ils pourront respirer de l'air pur et boire de l'eau potable de qualité. Ils pourront vivre dans de meilleurs quartiers et ils auront confiance en leur avenir.

[*Traduction*]

Monsieur le président, permettez-moi de revenir au projet de loi à l'étude et d'attirer votre attention sur deux autres secteurs dont je n'ai pas encore parlé. Il y a d'abord la question de la protection du consommateur; puis il y a celle de l'équité fiscale, qui est un aspect essentiel de la promesse que nous avons faite aux Canadiens de la classe moyenne.

Grâce à cette deuxième loi d'exécution du budget, nous voulons modifier la Loi sur les banques afin de renforcer et de moderniser le cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers. Les mesures que nous proposons à cet égard visent à améliorer l'accès aux services bancaires de base, les pratiques commerciales, la divulgation, le traitement des plaintes, la gouvernance organisationnelle et la reddition de comptes. Ensemble, ces améliorations rendront le régime plus facile à comprendre et elles permettront à ce secteur qui évolue rapidement de mieux répondre aux besoins des consommateurs. Les améliorations feront aussi en sorte que les Canadiens pourront jouir d'un système bancaire efficace d'un océan à l'autre.

[*Français*]

La protection du consommateur est au cœur de notre approche, et nous souhaitons travailler de concert avec toutes les parties intéressées pour assurer un régime qui met de l'avant l'intérêt des citoyens, d'abord et avant tout. Soyons clairs, avec ce projet de loi, nous visons une amélioration de la protection du consommateur à l'échelle du pays.

[*Traduction*]

En ce qui concerne l'équité fiscale, comprenez-moi bien : nous sommes d'avis que tout le monde devrait payer sa juste part d'impôt. Le budget de 2016 a donc prévu 444 millions de dollars en nouvelles ressources pour l'Agence du revenu du Canada afin de remédier à l'évasion fiscale et à l'évitement fiscal abusif.

Cette mesure permettra à l'Agence du revenu du Canada d'améliorer ses capacités d'évaluation grâce à l'embauche de vérificateurs et de spécialistes additionnels, et de doter son personnel des ressources nécessaires pour mener des enquêtes plus complètes et de plus grande portée.

Nous nous sommes également engagés à combattre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal abusif à l'échelle internationale en redoublant d'efforts à l'échelle nationale, à l'étranger et en proposant de nouvelles mesures.

The introduction of the Common Reporting Standard for the exchange of information between national revenue agencies on financial accounts held by non-residents is an important global development. Canada will implement the standard, consistent with our commitment to the G20 and similar commitments made by more than 100 other jurisdictions around the world.

Similarly, we are proposing to implement one of the key recommendations from the G20 and the Organisation for Economic Co-operation and Development to address base erosion and profit shifting, or BEPS, by multinational firms.

With our international partners, we are proposing to require large multinational enterprises to file a country-to-country report with the tax authority in their headquarters' jurisdiction. The reports will provide revenue agencies with a high-level overview of the firm's global operations to assist them in performing more effective risk assessments.

I want to thank the committee for your work on this important piece of legislation.

[*Translation*]

So, Mr. Chair, whether it is through the indexation of the Canada Child Benefit, consumer protection or tax fairness measures, you can see that our government is putting the interests of middle class families first. By supporting this second budget implementation act, you will enable us to continue with our plan to keep people at the heart of the economy and to give them the help they need now, while also making investments for the years and decades ahead.

I will be pleased to answer your questions. Thank you.

[*English*]

Senator Pratte: Minister, welcome to the committee.

You mentioned having a uniform national framework for consumer protection and the banking industry. Having and imposing this uniform regime may have the effect of strengthening the federal regime now in place, but in fact it weakens consumer protections in provinces where there is already a strong regime in place. At least that's the way I and many others see it. It also tramples provincial jurisdiction as recognized by the Supreme Court in the *Marcotte* consumer protection decision of 2014.

L'instauration de la norme commune de déclaration pour faciliter l'échange de renseignements entre les agences de revenus nationales au sujet des comptes financiers détenus par des non-résidents constitue un développement important sur le plan mondial. Le Canada procédera à la mise en œuvre de cette norme, conformément à l'engagement que nous avons pris dans le cadre du G20 et des engagements similaires signifiés par plus de 100 autres États à travers le monde.

Dans le même ordre d'idée, nous proposons de mettre en œuvre l'une des recommandations clés proposées par le G20 et l'Organisation de coopération et de développement économiques pour remédier à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices pratiqués par les multinationales.

Avec nos partenaires internationaux, nous proposons d'exiger que les grandes multinationales produisent des rapports « de pays à pays » à l'intention de l'autorité fiscale de l'État où elles ont leur maison mère. Ces rapports permettront aux agences du revenu de se faire une idée d'ensemble des opérations effectuées par ces sociétés à l'échelle mondiale, ce qui les aidera à faire de meilleures évaluations des risques.

Je veux remercier le comité du travail qu'il fait sur cet important texte de loi.

[*Français*]

Ainsi, monsieur le président, qu'il s'agisse de l'indexation de l'Allocation canadienne pour enfants, de la protection des consommateurs ou des mesures visant à garantir l'équité fiscale, vous voyez que notre gouvernement accorde la priorité aux intérêts des familles de classe moyenne. En appuyant cette deuxième loi d'exécution du budget, vous soutiendrez la poursuite de notre plan visant à maintenir les gens au cœur de l'économie et à leur accorder l'aide dont ils ont besoin dès maintenant, tout en investissant en prévision des années et des décennies à venir.

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions. Je vous remercie.

[*Traduction*]

Le sénateur Pratte : Monsieur le ministre, soyez le bienvenu au comité.

Vous avez parlé de la possibilité d'instaurer un cadre national uniforme pour la protection du consommateur et le secteur bancaire. L'instauration et l'imposition de ce régime uniforme pourraient avoir comme effet de renforcer le régime fédéral actuel, mais, dans les faits, il ne fera qu'affaiblir la protection des consommateurs dans les provinces qui disposent déjà de régimes efficaces en la matière. C'est mon avis et celui de nombreuses autres personnes. En outre, cette mesure viendra empiéter sur une compétence réservée aux provinces, comme l'a reconnu le jugement sur la protection du consommateur rendu par la Cour suprême en 2014 dans le cadre de l'affaire *Marcotte*.

There may be a debate as to whether this is so or not and whose jurisdiction it falls under — whether it's federal jurisdiction in banking or provincial jurisdiction in consumer protection that carries the day — but it raises complex questions. I am becoming increasingly concerned, as many other senators certainly are as they become aware of this. I'm wondering whether you would consider taking that part of the bill out so that we can vote for this budgetary bill — Bill C-29 — and study further these changes to the Bank Act.

Mr. Morneau: Thank you for the question. I appreciate you asking me in English because I can be more clear in my mother tongue.

Senator Pratte: I hope the question was clear, even though I asked it in English.

Mr. Morneau: The question was very clear.

How the Senate reviews the bill, of course, is a Senate issue. From our perspective, this is a budget measure and something that fits in our broader context. We've been quite clear with Canadians that we are moving forward with a budget that enhances the situation of middle-class Canadians, improves Canadians' situations through measures we're taking and protects their situations through measures we are taking.

We view this as a budget bill in its entirety, and that's why we're putting it forward in this way.

To the heart of your question, I believe I should respond. We see that it's clear that the Constitution says that banking is a federal responsibility. We see this as a measure that protects consumers and enhances consumer protections. We want to make sure that consumers are protected across the country so that people, irrespective of what jurisdiction they are in within our country, are protected in their banking services.

We don't want someone in one part of the country to be put in a worse position than someone in another part of the country, so this measure would enhance the protections versus the protections that there are at present. It would clarify the jurisdiction in a way that would help consumers to understand that, and it will create efficiency in the banking system that will be to the benefit of all consumers.

We see this as an important measure, and we believe that the bill should be adopted in its entirety.

Senator Pratte: I want to read the paramountcy clause of the bill that amends the bank act:

> This Part is intended to be, except as otherwise specified under it, paramount to any provision of a law or regulation of a province that relates to the protection of consumers . . . .

Il faudra peut-être un débat pour trancher cette question et établir si elle doit être envisagée sous l'angle de la compétence fédérale en matière de banques ou sous celui de la compétence provinciale en matière de protection du consommateur. Quoi qu'il en soit, c'est une mesure qui soulève des questions complexes. À l'instar de nombreux autres sénateurs, plus j'en apprends à ce sujet, plus il me préoccupe. Je me demandais si vous seriez disposé à laisser tomber cette mesure afin que nous puissions adopter le projet de loi sans elle, et pour nous donner la possibilité d'étudier plus à fond ces changements proposés à la Loi sur les banques.

M. Morneau : Merci de cette question. Je vous remercie de me poser la question en anglais étant donné que je m'exprime plus clairement dans ma langue maternelle.

Le sénateur Pratte : J'espère que ma question était claire, même si je l'ai posée en anglais.

M. Morneau : Elle était très claire.

Bien entendu, la façon dont le Sénat étudie le projet de loi ne concerne que lui. De notre point de vue, cette mesure est une mesure budgétaire, et elle s'inscrit dans un contexte plus vaste. Nous avons clairement signifié aux Canadiens que nous allions proposer un budget qui améliore la situation de la classe moyenne, qui améliore la situation des Canadiens par des mesures concrètes et qui protège les Canadiens par des mesures concrètes.

Nous percevons ce projet de loi budgétaire comme un tout, et c'est pourquoi nous le présentons de cette façon.

Je crois néanmoins que je devrais répondre à l'objet central de votre question. La Constitution indique clairement que le secteur bancaire est une compétence fédérale. Nous sommes d'avis que cette mesure protège les consommateurs et améliore la protection des consommateurs. Nous voulons nous assurer que les consommateurs seront protégés dans l'ensemble de pays en ce qui a trait à leurs services bancaires, et ce, sans égard pour la province ou le territoire où ils se trouvent.

Nous voulons éviter qu'une personne qui se trouve dans telle partie du pays soit dans une pire situation qu'une autre qui se trouve ailleurs. Cette mesure fera donc en sorte d'améliorer les protections en général plutôt que d'améliorer les protections existantes. Elle clarifierait la question de la compétence d'une façon qui aiderait les consommateurs à comprendre de quoi il retourne. Enfin, la mesure permettra au système bancaire d'être plus efficace, ce qui profitera à tous les consommateurs.

Nous sommes d'avis que cette mesure est importante et que le projet de loi devrait être adopté dans son intégralité.

Le sénateur Pratte : J'aimerais lire la disposition attributive de prépondérance du projet de loi qui modifie la Loi sur les banques :

> Sauf disposition contraire prévue sous son régime, la présente partie vise à avoir prépondérance sur les dispositions des lois et règlements provinciaux relatifs à la protection des consommateurs [...]

In fact, what that says is that anything that exists as far as protection of consumers regarding banks in a province would be null and void. That means, for instance, in the case of Quebec, where they have a very strong consumer protections act that was said to apply to banks by the Supreme Court in 2014, that act would not apply anymore.

I don't see how weakening consumer protections in a province where those protections are very strong would benefit consumers. Provinces like Quebec, B.C. and Ontario have protections that are stronger than what is in the bill now.

I understand that in a province where protection is weak, having a system that would strengthen it is good, but where protection is stronger already than what you foresee in the bill, why wouldn't you simply allow those provinces to keep it as it is and have a national framework for other provinces?

Mr. Morneau: Again, we see the federal jurisdiction as the jurisdiction that's responsible for banking in this country, and we believe this approach will clarify that for consumers. We believe that we're enhancing consumer protections across the country. We believe that we're enabling consumers to have better access to resolving issues through the approach that we've put forward, in a way that will ensure that they are well served, consistently and efficiently, across the country.

We think this is important for consumer protection, and that's why we're moving forward with it.

Senator Marshall: Thank you, minister, for being here. We had a meeting with your officials on Friday to discuss the bill. We discussed the financial implications of a number of the changes. All of the changes we spoke about resulted in increased revenues for the government, and none of them resulted in decreased revenues.

My own impression from that meeting is that the increased spending — and you referenced some of the reasons for the increased spending, such as the new child credit, the grants and things of that nature, which you mentioned in your opening remarks. My feeling was that the government is looking for other sources of revenue to reduce the outward pressures on the deficit for the year.

Can you tell us how much revenue will be raised with the implementation of Bill C-29? What is the total estimated revenue?

Mr. Morneau: We would be happy to get back to you if you have a specific question on a specific number. I will tell you the intent of our budget bill, as mentioned, was to improve the

En fait, ce que cela signifie, c'est que tout ce qui existe dans une province en matière de protection du consommateur dans le secteur bancaire serait nul et non avenu. Le Québec dispose d'une loi très robuste en matière de protection du consommateur et le jugement rendu par la Cour suprême en 2014 affirme que cette loi s'applique aux banques. La modification proposée signifierait donc que cette loi du Québec ne s'appliquerait plus.

Je ne vois pas comment le fait d'affaiblir la protection du consommateur dans une province où cette protection est très rigoureuse pourrait présenter un avantage pour les consommateurs. Des provinces comme le Québec, la Colombie-Britannique et l'Ontario offrent des protections qui sont plus rigoureuses que ce que propose le projet de loi.

Je peux comprendre que le fait d'instaurer un système permettant de renforcer la protection dans une province où cette protection est faible est une bonne chose. Cela dit, pourquoi ne permettrions-nous pas aux provinces qui disposent de protections déjà plus efficaces que ce que laisse entrevoir le projet de loi de garder leur régime, tout simplement, quitte à créer un cadre national pour les autres provinces?

M. Morneau : Encore une fois, nous sommes d'avis que la compétence fédérale est celle qui doit encadrer le secteur bancaire dans notre pays, et nous croyons que cette approche clarifiera cette question pour les consommateurs. Nous croyons que cela va améliorer la protection du consommateur dans l'ensemble du pays. Nous pensons que l'approche que nous proposons permettra aux consommateurs d'avoir un meilleur accès à des façons de résoudre leurs problèmes. Nous sommes d'avis que cette mesure fera en sorte que les consommateurs seront servis efficacement et de manière uniforme dans l'ensemble du pays.

Selon nous, cette démarche est importante pour la protection du consommateur, et c'est pour cette raison que nous la soutenons.

La sénatrice Marshall : Monsieur le ministre, merci d'être là. Nous avons eu une rencontre avec vos collègues, vendredi, pour discuter du projet de loi. Nous avons discuté des répercussions financières de certaines modifications. Toutes les modifications dont nous avons parlé se traduisaient par une augmentation des recettes de l'État, et aucune, par une diminution desdites recettes.

L'impression que j'ai eue, c'est que le gouvernement cherche d'autres sources de revenus pour contrebalancer l'augmentation de ses dépenses — augmentation liée à des mesures comme la nouvelle allocation pour enfant, la bonification des bourses et d'autres choses de cette nature dont vous nous avez parlé dans votre déclaration liminaire — et atténuer les pressions haussières qui s'exercent sur le déficit de l'exercice en cours.

Pouvez-vous nous dire quelles seront les recettes générées par la mise en œuvre du projet de loi C-29? À combien chiffrez-vous l'ensemble des recettes escomptées?

M. Morneau : Nous serons heureux de vous revenir avec une réponse si vous avez une question qui porte sur un chiffre particulier. Je vous répondrai que l'intention de notre projet de loi

situation of Canadians. The measures I referenced in my opening remarks included the Canada Child Benefit, which is improving the situation for nine out of 10 families with children; and the Guaranteed Income Supplement — the 10 per cent increase for single and vulnerable seniors will have almost a $1,000 impact on those individuals annually. Clearly, the measures in totality will put many Canadians in a better situation.

If you'd like a specific number, we'd be happy to provide you with a specific number.

Senator Marshall: I'd like to know the total estimated amount of revenue that will be raised with the implementation of this bill.

Second, you released your revised deficit figure last month — the $25.1 billion. That's our new projected deficit for the year. Have the revenues that will be raised as a result of Bill C-29 also been taken into consideration in coming up with the $25.1 million deficit?

Those were my two questions.

Mr. Morneau: The information that we released in our fall economic statement includes our expectation of the budgetary situation, including revenues raised and benefits provided.

Senator Marshall: If I could get the item for Bill C-29, it would be very much appreciated.

Also, I'd like to know how much revenue is going to result from limiting the access to the small-business deduction. You probably aren't aware, but we've been getting a lot of correspondence from physicians who are going to be impacted by that change, so I'd also like to know what the impact will be on the government's revenue by implementing that change.

Mr. Morneau: To be clear, what we are doing with respect to small businesses is clarifying that one small business gets one small-business deduction, simply put. That's the intent of the tax act, and that's what we're clarifying.

Senator Marshall: As a result, that will give increased revenues to the government. I would like to know what that estimate is.

Mr. Morneau: To be clear, we published that in the budget. It was $70 million for the two technical measures.

Senator Marshall: The restriction to the small-business deduction is $70 million?

budgétaire, comme je l'ai dit, était d'améliorer la situation des Canadiens. Les mesures dont j'ai parlé dans ma déclaration liminaire comprenaient l'Allocation canadienne pour enfants, qui améliore la situation de 9 familles avec enfants sur 10. Il y a aussi l'augmentation de 10 p. 100 du Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées qui vivent seules et qui sont vulnérables, ce qui se traduira par une augmentation annuelle de presque 1 000 $. Il ne fait aucun doute que l'ensemble de ces mesures améliorera la situation d'un grand nombre de Canadiens.

Si vous voulez obtenir un chiffre précis, nous serons heureux de vous le transmettre.

La sénatrice Marshall : J'aimerais connaître le montant total estimatif des recettes qui seront obtenues grâce à la mise en œuvre du projet de loi.

Deuxièmement, le mois dernier, vous avez rendu public le montant révisé du déficit : 25,1 milliards de dollars. C'est le nouveau déficit prévu pour l'année. Ce chiffre tient-il également compte des recettes qui seront générées à la suite du projet de loi C-29?

Voilà les deux questions que j'avais à poser.

M. Morneau : Dans l'énoncé économique de l'automne, nous avons annoncé entre autres nos prévisions de la situation budgétaire, ce qui comprend les recettes générées et les prestations offertes.

La sénatrice Marshall : Si je pouvais obtenir cette information concernant le projet de loi C-29, je vous en serais très reconnaissante.

Par ailleurs, j'aimerais savoir à combien s'élèvent les recettes découlant de la restriction de l'accès à la déduction accordée aux petites entreprises. Vous n'êtes probablement pas au courant, mais nous recevons beaucoup de lettres de la part de médecins qui seront touchés par cette modification. Voilà pourquoi je voudrais également savoir quelle incidence cette modification aura sur les recettes du gouvernement.

M. Morneau : Par souci de clarté, en ce qui concerne les petites entreprises, nous avons précisé, en gros, que chaque petite entreprise a droit à une seule déduction accordée aux petites entreprises. Telle est l'intention de la loi de l'impôt, et c'est ce que nous clarifions.

La sénatrice Marshall : Cela aura pour résultat de procurer des recettes accrues au gouvernement. J'aimerais savoir à combien s'élève le montant approximatif.

M. Morneau : À vrai dire, nous avons publié cette information dans le budget. C'était un montant de 70 millions de dollars pour les deux mesures techniques.

La sénatrice Marshall : La restriction à la déduction accordée aux petites entreprises représente 70 millions de dollars?

Andrew Marsland, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: There were two technical measures, the multiplication and the associated corporation rules. Taken together, they were $70 million.

The Chair: Is that public information?

Mr. Marsland: It was published in the budget.

Senator Marshall: It's in the budget document?

Mr. Marsland: Yes.

Senator Eaton: In your speech, you said, ". . . allow Canadians to benefit from an efficient national bank system from coast to coast to coast." Just to pick up on what Senator Pratt was asking you about, I thought Canada's banks were held up as an example of the best in the world. Especially in 2008, when we watched the American and several European banks get into trouble, I thought the Canadian banking system was always very sound, good and well organized. Your words, "a rapidly changing sector, as well as allow Canadians to benefit from an efficient national banking system," seem to imply that we don't have an efficient national banking system.

Would you comment? It's kind of upsetting to me.

Mr. Morneau: What we're trying to do with the consumer protection measures in this budget implementation act is to ensure that Canadians are protected in their relationship with their banks.

Senator Eaton: Didn't 2008 prove that we were?

Mr. Morneau: It's in no way intended to be critical of banks. It's recognizing that Canadians want to have protections. We believe it's a federal jurisdiction and responsibility for us to ensure that consumers are protected in their relationships with their banks and that they have an approach for dealing with any complaints they might have.

It was not intended to be, and I would hope that you would in no way take it as, a criticism of banks. Rather, it is just recognition that we should have a regime in place that appropriately protects people, as we do in many areas of day-to-day commerce, whether in food safety or regarding safety in our cities and provinces.

Senator Eaton: Could you give me an example, or could some your officials give me an example, of how much better you will protect consumers by what you're doing in this bill? What's missing in the Bank Act?

Glenn Campbell, Director, Financial Institutions Division, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: I'd be happy to follow up on the question.

Andrew Marsland, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Il y avait deux mesures techniques : la multiplication et les règles sur les sociétés associées. Ensemble, elles représentent 70 millions de dollars.

Le président : S'agit-il d'une information publique?

M. Marsland : On l'a publiée dans le budget.

La sénatrice Marshall : C'est dans le document budgétaire?

M. Marsland : Oui.

La sénatrice Eaton : Dans votre déclaration, vous avez dit : « Les améliorations feront aussi en sorte que les Canadiens pourront jouir d'un système bancaire efficace d'un océan à l'autre. » Pour revenir à la question que le sénateur Pratt vous a posée, je croyais que les banques canadiennes étaient citées en exemples et considérées comme les meilleures au monde. Surtout en 2008, lorsque nous avons vu les banques américaines et plusieurs banques européennes éprouver des difficultés, il me semble que le système bancaire canadien a toujours été très solide, très bon et bien organisé. Lorsque vous dites : « Ce secteur qui évolue rapidement » et « Les Canadiens pourront jouir d'un système bancaire efficace », vous semblez insinuer que nous n'avons pas un système bancaire national efficace.

Pouvez-vous vous expliquer? Cela me dérange un peu.

M. Morneau : Ce que nous essayons de faire avec les mesures de protection des consommateurs aux termes de cette loi d'exécution du budget, c'est de veiller à ce que les Canadiens soient protégés sur le plan de leurs relations avec leurs banques.

La sénatrice Eaton : Le bilan de 2008 n'a-t-il pas prouvé que c'était déjà le cas?

M. Morneau : Cela ne vise nullement à critiquer les banques. Il s'agit de reconnaître que les Canadiens veulent avoir des mesures de protection. Nous croyons que cette question relève du fédéral et, à ce titre, il nous incombe de faire en sorte que les consommateurs soient protégés au chapitre de leurs relations avec les banques et qu'ils disposent d'un mécanisme destiné à régler les plaintes éventuelles.

Il ne s'agit pas là d'une critique à l'égard des banques, et j'ose espérer que vous ne l'interpréterez pas ainsi. Il s'agit plutôt d'une simple reconnaissance du fait que nous devrions mettre en place un régime qui protège adéquatement les gens, comme c'est le cas dans bien des domaines du commerce de tous les jours, que ce soit la salubrité des aliments ou la sécurité dans nos villes et provinces.

La sénatrice Eaton : Pourriez-vous — vous ou vos collaborateurs — me donner un exemple qui montre comment vous pourrez mieux protéger les consommateurs grâce aux mesures prévues dans le projet de loi? Qu'est-ce qui manque dans la Loi sur les banques?

Glenn Campbell, directeur, Division des institutions financières, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Je me ferai un plaisir de répondre à la question.

First, may I say that the reference to a modernizing environment refers to changing consumer preferences and the ability to do —

Senator Eaton: Can you give me an example of that?

Mr. Campbell: I meant to say that moving online and onto the Internet is suggesting that the sector is changing, and therefore the consumer provisions need to adapt as well and allow flexibility and assurances for consumers that when they start to conduct business more and more electronically, they are protected.

So there are targeted enhancements in the bill that, first, improve access to basic banking by allowing more flexibility for consumers on the identification products that they need to demonstrate to open a bank account or to cash a government cheque.

Two —

Senator Eaton: Can you stop right there? They have to show what?

Mr. Campbell: In order to open a bank account, any citizen needs to show pieces of identification. There are right now restrictive rules over the categories of acceptable documents. The provisions in the bill provide more flexibility and more options to ensure that a bank can accept identification for a Canadian to open an account and still respect all of the international norms around money laundering but also facilitate the cashing of government cheques for someone who either has a bank account or merely presents themselves to a branch of a bank and wants to have a Government of Canada cheque cashed.

Senator Eaton: I'm sorry that I took it that way. It's just the way the minister worded it and said it, it was as if the whole Canadian banking system was rotten to the core.

Mr. Campbell: I think the point, senator, during the 2008 banking —

Mr. Morneau: Maybe can I interrupt. Clearly we have a strong —

Senator Eaton: No —

Mr. Morneau: — respect for —

Senator Eaton: — "to benefit from an efficient banking system." What does that mean?

Mr. Morneau: We have a strong level of respect for Canadian bankers. We do see the necessity for ensuring that we have an approach to protect consumers as well.

Senator Eaton: Did the bank have input into this?

Premièrement, permettez-moi de dire que la référence à la modernisation de l'environnement fait allusion à l'évolution des préférences des consommateurs et à la capacité de...

La sénatrice Eaton : Pouvez-vous me donner un exemple?

M. Campbell : Je voulais dire par là que le commerce en ligne et les achats sur Internet sont des signes que le secteur est en mutation; par conséquent, il faut adapter les dispositions sur la protection des consommateurs et offrir une marge de manœuvre et des garanties aux consommateurs de sorte qu'ils soient protégés dans le cadre du commerce électronique, qui gagne de plus en plus de terrain.

Le projet de loi prévoit donc des améliorations ciblées qui, en premier lieu, améliorent l'accès aux services bancaires de base en accordant plus de souplesse aux consommateurs quant aux produits d'identité qu'ils doivent présenter pour ouvrir un compte bancaire ou encaisser un chèque du gouvernement.

En deuxième lieu...

La sénatrice Eaton : Pouvez-vous vous arrêter là? Qu'est-ce qu'ils doivent présenter?

M. Campbell : Pour ouvrir un compte bancaire, tout citoyen doit présenter des pièces d'identité. Il existe actuellement des règles restrictives en ce qui a trait aux catégories de documents acceptés. Les dispositions du projet de loi donnent plus de souplesse et plus d'options de sorte que les banques puissent accepter les pièces d'identité de tout Canadien qui veut ouvrir un compte, tout en respectant les normes internationales relatives au blanchiment d'argent. Les dispositions facilitent aussi la possibilité d'encaisser des chèques du gouvernement, qu'il s'agisse d'un client qui a déjà un compte bancaire ou d'une personne qui se présente tout simplement à une succursale et qui souhaite encaisser un chèque du gouvernement du Canada.

La sénatrice Eaton : Je suis désolée de l'avoir interprété de la sorte. C'est simplement la façon dont le ministre l'a formulé, comme s'il disait que tout le système bancaire canadien était pourri jusqu'à la moelle.

M. Campbell : Je crois que l'essentiel, sénatrice, c'est que durant la crise bancaire de 2008...

M. Morneau : Permettez-moi de vous interrompre. De toute évidence, nous avons un très grand...

La sénatrice Eaton : Non...

M. Morneau : ... respect...

La sénatrice Eaton : ... « jouir d'un système bancaire efficace ». Qu'est-ce que cela signifie?

M. Morneau : Nous avons un très grand respect pour les banquiers canadiens. Cependant, nous trouvons aussi qu'il est nécessaire d'avoir une approche pour protéger les consommateurs.

La sénatrice Eaton : Les banques ont-elles leur mot à dire?

Mr. Campbell: All consumers were consulted, as well as stakeholders and the affected banks themselves, through a long process of consultation. We also consulted the provinces and other regulators. It was a wide-open consultation over several years, including the affected banks.

Senator Andreychuk: As a lot of people do when they contact me, I continue to struggle with what "middle class" means. We've struggled in this committee and gone to "middle income" and categorized it. I see the middle class as the justification for a lot of things we do internationally and nationally.

Will you not define "middle class" for us?

Mr. Morneau: As I said previously at this committee, we endeavour to ensure that the Canadians who are in some of the lowest-income groups, as well as in middle-income groups, are finding themselves in a better position as a result of the measures we're taking.

We see that the Canada Child Benefit is helping Canadians from low income until it's means tested away with a family income of $175,000. The benefit declines at higher income levels and is entirely means tested away at that amount. We made a reduction in taxes for the tax bracket between $45,000 and $90,000, which obviously is something that helps anyone who's earning between those numbers, but also people who are earning more until the tax rate goes up at the highest tax rate of $200,000.

We've done it in a way that we know we're helping a broad cross-section of Canadians that would be considered middle class, and also those who would see themselves in a lower income bracket who are striving to be successful in a challenging economy.

Senator Andreychuk: The test will be after a time what the Child Tax Benefit does to other benefits that have been taken away or are provincial. We're going to have to see per person at income tax time what it does for them. That's why I continue to say people think they're going to benefit, but they're already coming back and saying that in certain cases they're afraid they're not.

I'm going to encourage you to explain what you mean by "middle class." It's much easier if you tell me I'm $45,000 and this is going to happen to me, and $90,000, but when you lump us all together, it's very hard. We've done the number crunching.

You're proposing to require large multinational enterprises to file country-by-country reports with tax authorities, and you're going to be working with the G20. Have you factored in the

M. Campbell : Tous les consommateurs ont été consultés, ainsi que les intervenants et les banques elles-mêmes, dans le cadre d'un long processus de consultation. Nous avons également consulté les provinces et d'autres organismes de réglementation. C'était une vaste consultation qui s'est déroulée sur plusieurs années, y compris auprès des banques concernées.

La sénatrice Andreychuk : À l'instar de beaucoup de gens qui communiquent avec moi, la définition de la « classe moyenne » continue de me donner du fil à retordre. Cette question nous a posé problème au comité, si bien que nous en sommes venus à parler de « revenu moyen », selon différentes catégories. Je trouve que la classe moyenne sert de justification pour bon nombre des mesures que nous prenons à l'échelle internationale et nationale.

N'allez-vous pas nous définir la « classe moyenne »?

M. Morneau : Comme je l'ai dit lors d'une autre comparution devant le comité, nous nous efforçons de voir à ce que les Canadiens ayant les revenus les plus modestes, ainsi que ceux ayant des revenus moyens, se retrouvent dans une meilleure situation grâce aux mesures que nous prenons.

À preuve, l'Allocation canadienne pour enfants vient en aide aux Canadiens de la catégorie des faibles revenus, sachant qu'il s'agit de prestations fondées sur les moyens, jusqu'à un revenu familial de 175 000 $. Ainsi, les prestations diminuent dans les tranches de revenu supérieures, et elles s'arrêtent complètement lorsqu'on se rend à ce montant. Par ailleurs, nous avons appliqué une réduction d'impôt à la tranche de revenu allant de 45 000 $ à 90 000 $, ce qui aide évidemment tous ceux qui gagnent un revenu entre ces deux montants, mais aussi ceux qui gagnent plus jusqu'à 200 000 $, auquel cas le taux d'imposition passe au niveau le plus élevé.

Nous sommes parvenus à le faire d'une manière qui permet d'aider un large segment de la population, et cela comprend aussi bien les Canadiens considérés comme faisant partie de la classe moyenne que ceux qui se trouvent dans une tranche de revenu inférieure et qui s'efforcent de réussir en cette période économique difficile.

La sénatrice Andreychuk : Le temps nous dira quelles seront les répercussions de l'Allocation pour enfants sur les autres prestations qui ont été retirées ou qui sont versées à l'échelle provinciale. Nous allons devoir examiner les effets sur les particuliers au moment de la période de déclaration des revenus. C'est pourquoi je persiste à dire que les gens pensent qu'ils vont en bénéficier, mais certains commencent déjà à en douter.

Je vous encourage à expliquer ce que vous entendez par « classe moyenne ». Les choses seraient beaucoup plus faciles si vous précisiez ce qui va se passer à quelqu'un qui gagne 45 000 $ ou 90 000 $, mais quand vous nous mettez tous dans le même panier, c'est très difficile. Nous avons fait tous les calculs savants.

Vous proposez d'obliger les grandes entreprises multinationales à produire des déclarations pays par pays auprès des administrations fiscales, et vous avez l'intention de collaborer avec les pays du

movement of multinationals beyond G20 and what that's going to look like? Will it have movement outside of the G20, which you will not be able to control? Second, what is the American situation going to be when you go to this meeting? Are you reasonably certain that the G20 will remain the same?

Mr. Morneau: The Canada Child Benefit will help nine out of 10 Canadian families. We have not had any changes in provincial jurisdictions that are clawing back that tax. Canadians will see the benefit. It will go to them, if they're in that income category, on a tax-free basis. So we can already know the math and the situation Canadians find themselves in. There should be no ambiguity. I do not understand the ambiguity you are suggesting is there, because there is none. There is clarity in terms of what they're getting and how that will improve their situation.

Senator Andreychuk: We can get those figures?

Mr. Morneau: You can get those figures. We have done estimates to show that it will significantly change the levels of child poverty in this country. We did the calculations, and we are seeing the results across the country in direct ways — for example, people going to food banks and lots of anecdotal evidence. We will continue to follow up on that.

With respect to the work we're doing with the G20 countries, we are working to ensure that companies around the world are paying their fair share of taxes in the countries in which they're doing business so that they're not inappropriately moving profits to other jurisdictions. That is an ongoing effort. It's not an effort that is just including G20 countries. It's a broader effort around the world.

I believe we have all countries signed on, do we not?

Mr. Marsland: Certainly at the OECD level. I don't have the number for country-by-country reporting. As the minister mentioned, the Common Reporting Standard is over 100 countries.

Mr. Morneau: Yes. It's not purely the G20. It's led by the G20, but it's an effort to get all countries involved that need to be to ensure that we do not have tax avoidance going on through tax havens and that we are dealing with multinationals in a way that ensures we are collecting tax in the appropriate jurisdiction.

Senator Ataullahjan: Minister, the Canadian Medical Association has been a very vocal advocate against the proposed changes in the tax code because they argue that certain changes tabled in the budget will prevent them from using small-business tax cuts provided to physicians in corporations and partnerships, and that this change has the potential to force physicians in Canada to pay thousands of dollars in extra income tax. Generally, when you tax something, they pass the extra taxation down, but the physicians cannot do that because their fees are regulated by the government.

G20. Avez-vous tenu compte des activités des multinationales au-delà du G20 et, le cas échéant, à quoi cela ressemblera-t-il? Cette initiative englobera-t-elle les transactions à l'extérieur du G20, chose que vous ne pourrez pas contrôler? Par ailleurs, quelle sera la situation américaine lorsque vous irez à cette réunion? Êtes-vous raisonnablement certain que le G20 demeurera le même?

M. Morneau : L'Allocation canadienne pour enfants aidera 9 familles canadiennes sur 10. Nous n'avons apporté aucune modification dans le cas des provinces qui récupèrent cette taxe. Les Canadiens verront les avantages. Ils toucheront les prestations, s'ils se trouvent dans cette catégorie de revenus, et ce, en franchise d'impôt. Donc, nous pouvons déjà faire les calculs et prévoir la situation des Canadiens. Il ne devrait y avoir aucune ambiguïté. Je ne comprends pas en quoi cela semble ambigu, comme vous le laissez entendre, parce que ce n'est pas le cas. Les choses sont claires : nous savons ce que les Canadiens vont recevoir et comment cela va améliorer leur situation.

La sénatrice Andreychuk : Pouvons-nous obtenir ces chiffres?

M. Morneau : Tout à fait. D'après nos prévisions, cette mesure réduira considérablement la pauvreté chez les enfants au Canada. Nous avons fait les calculs, et nous observons directement les résultats partout au pays — par exemple, le nombre de personnes qui ont recours aux banques alimentaires et une foule de preuves anecdotiques. Nous continuerons de suivre de près la situation.

Pour ce qui est de notre collaboration avec les pays du G20, nous faisons en sorte que les sociétés du monde entier paient leur juste part d'impôt dans les pays où elles brassent des affaires, l'objectif étant de les empêcher de transférer indûment leurs profits vers d'autres pays. Il s'agit d'un effort qui suit son cours. Ce travail ne se limite pas aux pays du G20. Le tout s'inscrit dans un vaste effort déployé partout dans le monde.

D'ailleurs, je crois que tous les pays y ont adhéré, n'est-ce pas?

M. Marsland : C'est certainement le cas au niveau de l'OCDE. Je n'ai pas le nombre précis en ce qui concerne la déclaration pays par pays. Comme le ministre l'a mentionné, la norme commune de déclaration a été adoptée par plus de 100 pays.

M. Morneau : Oui. Ce n'est pas uniquement le G20. L'initiative est dirigée par le G20, mais il s'agit d'un effort visant à faire participer tous les pays qu'il faut pour empêcher l'évitement fiscal par l'entremise des paradis fiscaux, de sorte que les multinationales versent des impôts au pays approprié.

La sénatrice Ataullahjan : Monsieur le ministre, l'Association médicale canadienne s'est prononcée catégoriquement contre les modifications proposées au régime fiscal, car elle soutient que certaines modifications prévues dans le budget empêcheront les médecins faisant partie de sociétés ou de partenariats de recourir aux allégements fiscaux pour les petites entreprises et que ce changement risque d'obliger les médecins au Canada à payer des milliers de dollars supplémentaires en impôt sur le revenu. En règle générale, lorsqu'on taxe quelque chose, l'impôt supplémentaire est refilé à d'autres niveaux, mais les médecins n'ont pas cette option parce que leurs honoraires sont réglementés par le gouvernement.

Why do you think physicians should not be excluded from the change to the small-business deduction? Don't you expect this to have a negative impact on Canada's ability to attract and keep physicians, especially specialists, because we are already losing a huge number to the country to the south?

Mr. Morneau: To be clear, we are not treating physicians differently from other professionals or other small businesses. What we're saying is that one small business is able to have one small-business deduction, simply put. That's the conclusion. So physicians are being treated the same way other professionals would be that are incorporating as a small business or in the way that other small businesses are being treated.

In effect, this means that those small businesses, if there were any businesses that were using more than one small-business deduction, they are now able to defer paying less tax. The calculation that should be made is that the amount of loss is the amount of after-tax income they might have made on the money that was deferred from a tax standpoint. That's the calculation we've done, and we believe the approach we've taken is fair across small businesses.

Senator Ataullahjan: Do we have any idea how much revenue this tax on physicians will generate?

Mr. Morneau: That question was asked by the senator to your left.

Senator Ataullahjan: But I'm asking on physicians.

The Chair: The answer is $70 million.

[*Translation*]

Senator Massicotte: I would like to thank Minister Morneau and his colleagues for agreeing to appear before our committee today.

[*English*]

I want to follow up on the point that Senator Pratte mentioned to do with a subsection of section 627. It is my opinion, and the opinion of most experts, that your proposed amendments will dilute and reduce consumer protection in many provinces. Certainly those provinces that are more active in consumer protection, such as Quebec and B.C.

You make the argument that for the sake of efficiency and clarity, you want to make sure every Canadian gets at least the minimum protection you're proposing. I can appreciate why the banks want this. It is so much easier to deal with one set of regulations than multiple provinces and the federal. I am still quite concerned, in spite of that advantage, that many consumers will see a reduction in their protection. Having said that, you make the argument that you did that it would resolve it all. The

D'après vous, pourquoi les médecins ne devraient-ils pas être exclus de la modification apportée à la déduction accordée aux petites entreprises? Ne vous attendez-vous pas à ce que cela nuise à la capacité du Canada d'attirer et de garder des médecins, surtout des spécialistes, sachant que nous en perdons déjà beaucoup au profit de nos voisins du Sud?

M. Morneau : Soyons bien clairs : nous ne traitons pas les médecins différemment des autres professionnels ou propriétaires de petites entreprises. Ce que nous disons, en termes simples, c'est qu'une petite entreprise ne peut réclamer qu'une seule déduction accordée aux petites entreprises. Voilà la conclusion à tirer. Par conséquent, les médecins sont traités de la même façon que d'autres professionnels qui lancent une petite entreprise constituée en société ou, en somme, de la même manière que tout autre propriétaire de petite entreprise.

En effet, cela signifie que les petites entreprises qui réclamaient plus d'une déduction peuvent maintenant reporter la possibilité de payer moins d'impôt. Pour calculer le montant de la perte subie, il faut établir le montant du revenu après impôt en fonction du montant qui a été reporté, du point de vue fiscal. C'est ainsi que nous l'avons calculé, et nous estimons que notre approche est équitable pour l'ensemble des petites entreprises.

La sénatrice Ataullahjan : Avons-nous une idée du montant des recettes qui seront générées par la taxe imposée aux médecins?

M. Morneau : Cette question a déjà été posée par la sénatrice à votre gauche.

La sénatrice Ataullahjan : Mais ma question porte précisément sur les médecins.

Le président : La réponse, c'est 70 millions de dollars.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Je remercie M. le ministre et ses collègues d'avoir accepté de comparaître devant notre comité aujourd'hui.

[*Traduction*]

J'aimerais revenir sur le point soulevé par le sénateur Pratte relativement à un paragraphe de l'article 627. À mon avis, et de l'avis de la plupart des experts, les modifications que vous proposez auront pour effet d'affaiblir et de réduire la protection des consommateurs dans bien des provinces. Ce sera certainement le cas pour les provinces qui jouent un rôle très actif en la matière, comme le Québec et la Colombie-Britannique.

Vous faites valoir que, par souci d'efficacité et de clarté, vous voulez vous assurer que chaque Canadien bénéficie au moins de la protection minimale que vous proposez. Je peux comprendre pourquoi les banques veulent une telle mesure. Il est tellement plus facile de s'en tenir à une seule série de règlements que d'avoir à se conformer aux règles des diverses provinces et du gouvernement fédéral. Malgré cet avantage, je crains fort que de nombreux consommateurs voient leur protection diminuer. Cela

Supreme Court decision in *Marcotte*, 2014, basically talked about Canada being a federation, and you can have laws in different provinces, including the federal government, and they can all apply.

The words you used in the proposed amendments, "paramountcy" and *prépondérance*, make it clear that federal law applies, consistent with the Supreme Court judgment. If you simply remove that word and simply suggest these improvements concerning production, then the *Marcotte* decision could reside. For provinces that have superior protection, they still get it, and the federal government still gets it. Every Canadian would at least have what the federal government is proposing, but it would not diminish those provinces which have greater consumer rights.

Why wouldn't you consider removing a couple of words, "paramountcy," and basically all consumers will be happy about it and you would get the efficiency you're seeking?

You said that earlier in your research and in preparing these amendments, you consulted widely. I'm not so sure the provinces understand what is happening with this paragraph.

It should be dealt with separately. This paragraph should be amended or removed, and we should have further discussion. We have a responsibility as senators to make sure the provinces understand what's happening.

Again, why would you object? In fact, in your election platform, you made it very clear that budget bills would not include other provisions and that these omnibus bills would be separated.

It makes it difficult for senators because we don't want to vote against your budget bill, but this is not a budget issue. This is a consumer protection issue.

I say remove it. We'll deal with it separately. Or at least take the words "paramountcy" and *prépondérance* out.

Mr. Morneau: We see this as one bill in its entirety. We see the need to improve Canadians' situations, which we've put in our budget. We see the need to protect Canadians, which we've put in our budget. We are putting down with clarity the constitutionally required approach that the federal government has the exclusive jurisdiction over the banking sector. That's something we want to be absolutely clear on.

dit, vous soutenez que cette mesure permettra de tout régler. Dans l'affaire *Marcotte* en 2014, la Cour suprême a essentiellement précisé que, le Canada étant une fédération, on peut avoir des lois dans différentes provinces, y compris à l'échelle fédérale, et qu'elles sont toutes applicables.

Les mots que vous employez dans les modifications proposées, à savoir « prépondérance » et « paramountcy », établissent clairement que c'est la loi fédérale qui s'applique, conformément au jugement de la Cour suprême. Si vous vous contentiez de proposer ces améliorations concernant la protection en retirant tout simplement ce terme, alors la décision *Marcotte* pourrait avoir préséance. Dans le cas des provinces qui offrent une protection supérieure, cela serait maintenu, et il en irait de même pour le gouvernement fédéral. Chaque Canadien devrait au moins bénéficier de ce que le gouvernement fédéral propose, mais on ne devrait pas diminuer la protection en vigueur dans les provinces qui accordent des droits accrus aux consommateurs.

Pourquoi n'envisageriez-vous pas de supprimer quelques mots, notamment le terme « prépondérance »? Ainsi, tous les consommateurs seront heureux, et vous obtiendrez l'efficacité que vous réclamez.

Vous avez dit qu'au début de vos recherches et au moment de préparer ces modifications, vous aviez mené de vastes consultations. Je doute que les provinces comprennent les répercussions de ce paragraphe.

Cette question devrait être traitée séparément. Il faudrait amender ou supprimer ce paragraphe, et nous devrions poursuivre les discussions à ce sujet. En tant que sénateurs, nous avons la responsabilité de nous assurer que les provinces comprennent bien ce qui se passe.

Encore une fois, pourquoi y verriez-vous une objection? En fait, dans votre programme électoral, vous avez dit très clairement que les projets de loi budgétaires ne contiendraient aucune autre disposition et que ces projets de loi omnibus seraient divisés.

Cela complique la vie des sénateurs, car nous ne voulons pas voter contre votre projet de loi budgétaire. Cela dit, il ne s'agit pas d'une question budgétaire, mais bien d'une question de protection des consommateurs.

Je dis que vous devriez retrancher ce terme. Nous allons le traiter séparément. Ou du moins retranchez les termes *paramountcy* et « prépondérance ».

M. Morneau : Nous le voyons comme un projet de loi dans son ensemble. Nous sommes conscients du besoin d'améliorer la situation des Canadiens, et nous en avons tenu compte dans notre budget. Nous sommes conscients du besoin de protéger les Canadiens, et nous en avons tenu compte dans notre budget. Nous appliquons clairement l'approche prévue dans la Constitution voulant que le secteur bancaire relève exclusivement du gouvernement fédéral. C'est un point sur lequel nous voulons être tout à fait clairs.

We view the consumer protections we're putting in as an enhancement of consumer protections across this country. By asserting the federal supremacy in this regard, we're ensuring that those consumer protections stay appropriate and do protect consumers in the way we're trying to do across the country consistently over time.

Senator Massicotte: Why would you use the words twice, "preponderance" or "absolute"? Why is it necessary that the federal government have absolute authority over these issues — for decades you've shared it with the provinces — especially when experts are telling you it is lesser protection? What is so important, given the preponderance at this point in time, when you know you're diluting consumer rights?

Mr. Morneau: We don't see it that way. We believe we're enhancing consumer protections and ensuring consistency across the country.

Mr. Campbell: To supplement what the minister said and to refer to your question, the Supreme Court did reaffirm federal jurisdiction over banking and the Bank Act. The paramountcy clause that is included here is a very narrow application to specifically the provisions in provincial laws that pertain to consumer protection. It is not a wide application. It is a very narrow use of paramountcy that demonstrates that the federal regime already exists.

It is comprehensive in nature. It is effective, consistent and can be applied. It does not assert paramountcy over those many other provincial statutes that will apply, including contract law.

It is a narrow use of the "paramountcy" term inside the act, and it's all integrated. The enhanced targeted protections, the clarity, the revamping and reasserting paramountcy is one integrated package.

Senator Massicotte: We've studied these specific sections in our Banking and Commerce Committee. I certainly appreciate that what you're proposing improves the existing consumer protection of the banking system. I agree, but I want to make sure the point is clear.

I'm not talking only about that. I'm talking about the existing consumer protection that resides in provinces that before this amendment would continue to apply. I'm suggesting to you that what you are proposing is weaker than what some provinces have. You're saying no, in spite of that, for the sake of simplicity and efficiency — and I can appreciate that the banks only want one regulator — but it is a diminishment of consumer rights.

Nous estimons que les protections des consommateurs que nous instaurons rehaussent la protection des consommateurs à la grandeur du pays. En affirmant la suprématie fédérale à cet égard, nous faisons en sorte que ces protections demeurent appropriées et qu'elles protègent les consommateurs comme nous essayons de le faire, de façon constante, à la grandeur du pays.

Le sénateur Massicotte : Pourquoi utiliseriez-vous les mots « prépondérance » ou « absolu » deux fois? Pourquoi est-il nécessaire que le gouvernement ait le pouvoir absolu sur ces questions — pendant des décennies, vous l'avez partagé avec les provinces — surtout lorsque les experts vous disent que cela réduit la protection? Qu'est-ce qui est si important, compte tenu de la prépondérance à ce stade, lorsque vous savez que vous amoindrissez les droits des consommateurs?

M. Morneau : Nous ne voyons pas les choses de cette façon. Nous croyons que nous rehaussons les protections des consommateurs et que nous assurons la cohérence à la grandeur du pays.

M. Campbell : Pour ajouter à ce que monsieur le ministre vient de dire et répondre à votre question, la Cour suprême a réaffirmé la compétence fédérale en matière bancaire et en ce qui concerne la Loi sur les banques. La disposition sur la prépondérance qui figure ici s'applique très étroitement aux dispositions dans les lois provinciales qui se rapportent à la protection des consommateurs. Il ne s'agit pas d'une application générale, mais bien d'une utilisation très étroite de la prépondérance qui montre que le régime fédéral existe déjà.

Elle est de nature exhaustive. Elle est efficace, cohérente et applicable. Elle n'affirme pas la prépondérance sur les nombreuses autres lois provinciales qui s'appliqueront, dont la législation sur les contrats.

Il s'agit d'un usage étroit du terme « prépondérance » dans la loi, et il est entièrement intégré. Les protections ciblées rehaussées, la clarté, la refonte et la réaffirmation de la prépondérance forment un ensemble intégré.

Le sénateur Massicotte : Nous avons étudié ces articles précis dans notre Comité sénatorial des banques et du commerce. Je comprends que ce que vous proposez améliore la protection des consommateurs dans le contexte du système bancaire actuel. Je suis d'accord, mais je veux m'assurer que l'argument est clair.

Je ne parle pas seulement de cela. Je parle de la protection des consommateurs qu'offrent actuellement les provinces et qui continuerait de s'appliquer avant que cette modification n'entre en vigueur. Je vous laisse entendre que les mesures que vous proposez sont plus faibles que celles de certaines provinces. Vous dites non, en dépit de cela, pour des raisons de simplicité et d'efficacité — et je peux comprendre que les banques ne souhaitent avoir qu'un seul organisme de réglementation — mais cela amoindrit les droits des consommateurs.

Mr. Campbell: First off, senator, we are all guided by the *Marcotte* decision, which is a very narrow decision about the application of a very narrow set of rules. The government has taken guidance on how to move forward.

The court did suggest the federal government make clearer its intent in this area, so in a sense, they did create the expectation that the Government of Canada would respond. The government is responding in a very narrow and targeted way to suggest that this is the best way to approach national consumer protection.

From an official's point of view, I don't think I would concede that the provincial standards are higher. In many respects, they're different. In this case, it's often difficult, from the consumer's perspective, to know what rules and rights apply to them.

This is not from what the banks want. This is clearly an aspiration of Canadians and consumers to have very clear and effective consumer protection with respect to their banks.

Senator Mockler: When we talk about the efficiency of national banking, coming from New Brunswick, minister, I have to share with you that when I travel and meet the business community and financial institution representatives and they talk about financial institutions, I say to them, "Our former Governor of the Bank of Canada, guess where he is?" We are doing something right.

Could you guarantee that what Senators Pratte, Eaton and Massicotte raised will not have a negative impact on what Quebec and B.C. are doing now?

Mr. Campbell: How a province responds is clearly up to the province. In this respect, I can say that the federal regulator, the Financial Consumer Agency of Canada, in the spirit of cooperative federalism, will continue to work with its provincial counterparts on the implementation of regimes, as they do now, and officials will continue to work in the domain of financial sector policy to where both provincial and federal regimes intersect. That is the spirit of cooperative federalism, and that only gives resolve to increase those efforts going forward, senator.

Senator Mitchell: I want to pursue this a little bit further. To this point, we're sort of talking in general terms, but you're going to be implementing this regulation by regulation. It's difficult for me to believe, and perhaps you can confirm one way or another, that given a regulation on better or worse disclosure, for example, because it's one of the features of your effort to enhance protection, you would actually diminish a disclosure

M. Campbell : Premièrement, sénateur Massicotte, nous sommes tous guidés par la décision *Marcotte*, qui est une décision très étroite concernant l'application d'une série de règles très pointues. Le gouvernement a demandé conseil sur la façon de procéder.

La cour a suggéré que le gouvernement fédéral manifeste plus clairement son intention dans ce secteur, si bien que dans un sens, elle a fait en sorte que l'on s'attende à une réponse du gouvernement du Canada. Le gouvernement répond de façon très étroite et ciblée pour laisser entendre qu'il s'agit de la meilleure approche à l'égard de la protection des consommateurs à l'échelle nationale.

Du point de vue d'un fonctionnaire, je ne pense pas que je concéderais que les normes provinciales sont plus élevées que les fédérales. À bien des égards, elles sont différentes. Dans ce cas, c'est souvent difficile pour un consommateur de savoir quels règles et droits s'appliquent à lui.

Ce n'est pas ce que veulent les banques. Il est clair que ce sont les Canadiens et les consommateurs qui aspirent à avoir des mesures très claires de protection des consommateurs en ce qui concerne leurs banques.

Le sénateur Mockler : Lorsqu'il est question de l'efficacité des banques nationales, je dois vous confier, monsieur le ministre, qu'en tant que Néo-Brunswickois, lorsque je me déplace et que je rencontre les représentants du monde des affaires et des institutions financières qui me parlent des institutions financières, je leur dis : « Devinez où se trouve l'ancien gouverneur de la Banque du Canada? ». Il y a des choses que nous faisons bien.

Pouvez-vous garantir que les questions que les sénateurs Pratte, Eaton et Massicotte ont soulevées n'auront pas d'incidence négative sur ce que font actuellement le Québec et la Colombie-Britannique?

M. Campbell : Il est clair qu'il revient à une province de décider de la façon dont elle va répondre. À cet égard, je peux dire que, dans l'esprit du fédéralisme coopératif, l'organisme de réglementation fédéral, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, continuera de travailler avec ses homologues provinciaux à la mise en place de régimes, comme ils le font maintenant, et les responsables continueront d'œuvrer dans le domaine de la politique du secteur financier où les régimes fédéral et provinciaux se recoupent. C'est l'esprit du fédéralisme coopératif, et cela ne fait que renforcer la résolution d'accroître ces efforts à l'avenir, sénateur Mockler.

Le sénateur Mitchell : Je veux poursuivre un peu dans cette veine. Nous parlons un peu en termes généraux à cet égard, mais vous mettrez cette mesure en œuvre règlement par règlement. Peut-être que vous pourriez me confirmer la chose d'une façon ou d'une autre, mais il est difficile pour moi de croire que, compte tenu, par exemple, d'une réglementation concernant une meilleure ou une pire divulgation — car c'est une des caractéristiques de

regulation that is already in place by a province. Is that right? You're not going to go out and say, "This is too high. We're going to lower it."

On a case-by-case basis, wouldn't you be taking the best possible disclosure or protection initiative and ensuring that that is not diluted?

Mr. Campbell: For example, with regard to disclosure, under the federal regime, the use of information boxes and how information is displayed has been very popular and widely endorsed by consumers, and that is now being applied across the whole range of banking products and services. Canadians clearly wanted that. It was a strength of the federal regime, and it was well regarded. In that sense, this is what is being followed.

The difficulty with adherence to multiple regimes means documentation to the consumer gets longer, more legal language, more complicated and harder for consumers to understand, whereas the approach is to make it simpler and clearer what their rights and obligations are.

That's certainly the trend going forward. The federal enhancements here take something positive. We have it across the whole suite of banking products and services.

Senator Neufeld: Thank you, minister, for being here. You talked in your speech about benefits to low-income people and what they're going to receive in tax cuts, but when I look at what happened, the tax rate of 15 per cent did not change at all, the lowest tax rate. If you're talking about people in poverty, that's who you're talking about. The only thing it raised was the threshold to $45,000 from $40,000.

When you justify why you changed the tax rate for what you call the middle class, which is above that, you say they're going to get a Child Tax Benefit. What happens to those people who don't have children? What other thing is there for those people who are from zero to $45,000 that will bring them out of poverty?

It's not a child tax credit for everyone across the country, because they don't all have children. I know that from where I come from.

Second, the Child Tax Benefit is not indexed until 2020. Why is that? Have you thought maybe you've given too much to that middle class, and you're going to hold the indexing back until 2020? What is the magic about 2020?

Those are my two questions. sir.

Mr. Morneau: We clearly put in place a number of measures that are intended to help Canadians who are finding themselves in challenging situations. We targeted subsets of Canadians that we

votre effort en vue de rehausser la protection — vous réduiriez la portée d'une réglementation en matière de divulgation déjà instaurée dans une province. Est-ce correct? Vous n'allez pas décider qu'une norme est trop élevée et que vous allez la tirer vers le bas.

Au cas par cas, n'opteriez-vous par pour la meilleure initiative de divulgation ou de protection possible pour vous assurer qu'elle n'est pas amoindrie?

M. Campbell : À titre d'exemple, en ce qui concerne la divulgation, dans le contexte du régime fédéral, l'utilisation d'encadrés informatifs et la façon dont les renseignements sont affichés ont été très populaires et généralement bien accueillies par les consommateurs, et ces méthodes sont maintenant appliquées à tous les produits et services bancaires. Il est clair que les Canadiens le souhaitaient. C'était un des points forts du régime fédéral, et il était bien perçu. En ce sens, c'est la méthode que l'on suit.

L'ennui quand on souscrit à de multiples régimes est que la documentation remise au consommateur devient plus longue, plus juridique, plus compliquée et plus difficile à comprendre alors que l'approche vise à simplifier et à clarifier ses droits et obligations.

C'est certainement la tendance future. Les améliorations fédérales ont un aspect positif. Elles s'appliquent à toute la gamme de produits et services bancaires.

Le sénateur Neufeld : Merci, monsieur le ministre, d'être venu. Dans votre allocution, vous avez parlé des avantages offerts aux personnes à faible revenu et les réductions d'impôt dont elles bénéficieront, mais lorsque je regarde ce qui est arrivé, le taux d'imposition de 15 p. 100 n'a pas du tout changé, c'est-à-dire le taux le moins élevé. Si vous parlez des gens qui vivent dans la pauvreté, c'est d'eux dont il est question. Tout ce que cette mesure a fait a été de hausser le seuil de 40 000 $ à 45 000 $.

Lorsque vous expliquez la raison pour laquelle vous avez modifié le taux d'imposition de ce que vous appelez la classe moyenne, qui est supérieur à cela, vous dites qu'elle aura droit à une prestation fiscale pour enfants. Qu'arrive-t-il aux personnes sans enfants? Quelle autre option offrez-vous aux personnes qui gagnent entre zéro et 45 000 $ pour les sortir de la pauvreté?

Ce n'est pas un crédit d'impôt pour enfants pour tous les Canadiens, parce qu'ils n'ont pas tous des enfants. Je suis bien placé pour le savoir.

Deuxièmement, la prestation fiscale pour enfants ne sera pas indexée avant 2020. Pourquoi? Est-il possible que vous vous soyez rendu compte que vous aviez donné trop à la classe moyenne et que vous avez donc décidé d'attendre en 2020 avant de l'indexer? Qu'y a-t-il de magique par rapport à 2020?

Voilà mes deux questions, monsieur.

M. Morneau : Nous avons clairement adopté une série de mesures qui visent à aider les Canadiens qui se trouvent dans des situations difficiles. Nous avons ciblé des groupes de Canadiens

thought were those who are particularly challenged. So, in increasing the Canada Child Benefit, as you said, we made a very significant difference for Canadians, low-income Canadians and middle-income Canadians, at the time when they're raising children. We know that that has had a big impact.

We also targeted students, so we made significant changes in student grants for low-income and middle-income students. Bigger for low income, a 50 per cent increase, from $1,200 to $1,800 per year for low income. We also, for lowest-income seniors, made a significant increase, a 10 per cent increase, almost $1,000 a year, for the lowest-income single seniors.

So we had a number of measures helping out those Canadians who are in the most challenging situations. The idea behind lowering the tax rate, the $45,000 to $90,000, was a recognition that the increase in our economic outcome over the last couple of decades had not advantaged that group of Canadians as much as it has advanced the situation of those in the top 1 per cent. That was why we decided to increase the top 1 per cent and lower the group between $45,000 to $90,000.

Finally, with respect to the Canada Child Benefit, the second part of your question, we decided that we would make a significant increase in the Canada Child Benefit now, one that's going to have a very big impact in terms of the number of children raised out of poverty. We recognize that over time yes, it needs to be indexed, and we chose, based on the fiscal track that we have, to begin that indexation in 2020, recognizing that we are currently in a low-inflation environment and seeing that that would actually help people over time.

The Chair: Mr. Minister, one last question, if you would permit Senator Ringuette to ask you a quick question with a very short preamble.

Senator Ringuette: I guess we have to start from the start. Your officials say that they've been consulting. Is it the Department of Finance that consulted or the Financial Consumer Agency, which is 90 per cent financed by the bankers, or is it the ombudsman situation that is 100 per cent financed by the banking association? Or is it the bankers who were consulting and reporting so that this is what we see in this bill with regard to consumer protection?

Mr. Morneau: You're asking —

que nous considérions comme ceux qui étaient dans des situations particulièrement difficiles. Bref, comme vous l'avez dit, l'augmentation de l'Allocation canadienne pour enfants a permis d'améliorer considérablement la vie des Canadiens, des Canadiens à revenu faible et des Canadiens à revenu moyen pendant qu'ils élèvent leurs enfants. Nous savons que les effets de cette mesure se sont grandement fait sentir.

Nous avons également ciblé les étudiants. Nous avons apporté des changements importants aux bourses d'études pour les étudiants à revenu faible et moyen. L'augmentation est plus importante pour les étudiants à revenu faible. Elle est de 50 p. 100, soit de 1 200 à 1 800 $ par année pour les étudiants à faible revenu. Pour ce qui est des personnes âgées dont le revenu est le plus faible, nous avons également apporté des modifications non négligeables. Les personnes âgées vivant seules dont le revenu est le plus faible verront leurs prestations augmenter de 10 p. 100, ce qui représente près de 1 000 $ par année.

Nous avons donc adopté une série de mesures pour aider les Canadiens qui se trouvent dans des situations très difficiles. Nous avons réduit le taux d'imposition pour la tranche de revenu de 45 000 à 90 000 $, parce que nous avons constaté que l'augmentation de nos résultats économiques au cours des dernières décennies n'avait pas autant avantagé ce groupe de Canadiens que la tranche supérieure de 1 p. 100 des Canadiens les mieux nantis. Voilà pourquoi nous avons décidé d'augmenter le taux d'imposition pour la tranche supérieure de 1 p.100 des Canadiens les mieux nantis et de réduire le taux d'imposition pour les Canadiens qui ont un revenu entre 45 000 et 90 000 $.

Enfin, en ce qui concerne l'Allocation canadienne pour enfants, soit la deuxième partie de votre question, nous avons décidé de bonifier considérablement dès maintenant cette allocation, et cela contribuera fortement à faire sortir un grand nombre d'enfants de la pauvreté. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'indexer cette allocation au fil des ans, et nous avons choisi, en nous fondant sur notre trajectoire financière actuelle, de l'indexer à compter de 2020, tout en reconnaissant que l'inflation est actuellement faible et que cela aidera en fait les Canadiens au fil des ans.

Le président : Monsieur le ministre, nous aurions une dernière question. Si vous nous le permettez, la sénatrice Ringuette aimerait vous poser une petite question qui sera précédée d'un très court préambule.

La sénatrice Ringuette : J'imagine que nous devons partir du début. Vos représentants ont dit avoir réalisé des consultations. Est-ce le ministère des Finances, l'Agence de la consommation en matière financière, qui est financée à 90 p. 100 par les banquiers, ou l'ombudsman, qui est entièrement financé par l'association des banques, qui l'a fait? S'agit-il plutôt des banquiers qui ont mené les consultations et qui ont fourni les renseignements qui ont mené à ce que nous voyons dans le projet de loi en ce qui concerne la protection des consommateurs?

M. Morneau : Vous voulez savoir...

Senator Ringuette: Who has been supplying you with the information? The department is saying they've been consulting widely for many years to bring about these consumer protection changes.

Mr. Morneau: For the specific approach, I'll let Glenn answer that.

Mr. Campbell: As the Director of Financial Institutions, I am responsible for the consultations that were undertaken to provide advice to the government. This was done by the department. We engaged directly with Canadians, with stakeholders from coast to coast, in person, online, through letters. We also took submissions from the regulatory agencies, the ombudspersons and the affected banks. It was widespread, and it was all managed by the Department of Finance.

Senator Ringuette: Okay. Then there would be no problem in tabling these documents with the clerk of this committee?

Mr. Campbell: We have many consultation documents from the past few years and would be happy to disclose the principles of what we've heard.

The Chair: Thank you, sir. Mr. Minister, you've given us an extra 10 minutes of your time. We appreciate it.

Mr. Morneau: If I in some way stumble today in Question Period because I haven't prepared with my team, it is going to be entirely as a result of answering more questions on Bill C-29. Thank you very much. It's a pleasure to be here, as always.

The Chair: We have before us two officials from the Department of Finance to look at Parts 2 and 3 of the bill: Gervais Coulombe, Acting Chief, Sales Tax Division, Tax Policy Branch; and Pierre Mercille, Senior Legislative Chief, Sales Tax Division, Tax Policy Branch.

Gentlemen, please go ahead and review for us Parts 2 and 3 that we did not have time to cover last Friday, if that's okay.

[*Translation*]

Pierre Mercille, Senior Legislative Chief, Sales Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Hello everyone. Part 2 of the bill implements measures relating to the goods and services tax and the harmonized sales tax. Part 2 begins at clause 89 and ends at clause 99.

[*English*]

There are only four GST measures in this bill, so I'm going to describe them one after the other. I'm going to pause between each measure in case you have questions.

La sénatrice Ringuette : D'où vos renseignements proviennent-ils? Le ministère dit avoir réalisé de vastes consultations durant de nombreuses années au sujet de ces modifications au régime de protection des consommateurs.

M. Morneau : Je vais laisser Glenn vous expliquer l'approche en la matière.

M. Campbell : À titre de directeur des institutions financières, je suis chargé des consultations qui ont été menées en vue de conseiller le gouvernement. Ces consultations ont été réalisées par le ministère. Nous avons consulté directement les Canadiens et les parties intéressées d'un bout à l'autre du pays en personne, en ligne et par écrit. Nous avons également reçu des mémoires des organismes de réglementation, des ombudsmans et des banques concernées. C'est le ministère des Finances qui a réalisé ces vastes consultations.

La sénatrice Ringuette : D'accord. Je présume que ce ne serait donc pas un problème pour vous de soumettre ces documents à la greffière du comité, n'est-ce pas?

M. Campbell : Nous avons de nombreux documents concernant les consultations des dernières années, et je serai ravi de communiquer l'essentiel de ce que nous avons entendu.

Le président : Merci. Monsieur le ministre, vous nous avez accordé 10 minutes de plus de votre temps. Nous vous en sommes reconnaissants.

M. Morneau : Si jamais je bafouille aujourd'hui pendant la période de questions, comme je n'ai pas pu me préparer avec mon équipe, ce sera entièrement, parce que j'aurai répondu à d'autres questions au sujet du projet de loi C-29. Merci beaucoup. C'est toujours un plaisir de témoigner au comité.

Le président : Deux représentants du ministère des Finances nous aideront à examiner les parties 2 et 3 du projet de loi : Gervais Coulombe, chef par intérim de la Division de la taxe de vente de la Direction de la politique de l'impôt; et Pierre Mercille, chef législatif principal de la Division de la taxe de vente de la Direction de la politique de l'impôt.

Messieurs, veuillez passer en revue pour nous les parties 2 et 3 que nous n'avons pas eu le temps d'examiner vendredi dernier, si cela vous convient.

[*Français*]

Pierre Mercille, chef législatif principal, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Bonjour à tous. La partie 2 du projet de loi met en œuvre des mesures relatives à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente harmonisée. La partie 2 commence à l'article 89 et se termine à l'article 99.

[*Traduction*]

Le projet de loi contient seulement quatre mesures relatives à la TPS. Je vais donc les présenter l'une à la suite de l'autre. Je vais m'arrêter entre chaque mesure au cas où vous ayez des questions.

The first measure provides a GST/HST relief for exported call-centre services. More specifically, the relief will apply to supply of a service of rendering technical or customer support to individuals by means of telecommunications, which can be by telephone, by Internet or by webchat. So this relief will apply if the service is supplied to a person who is a non-resident of Canada, if the person is not a consumer of the service and if the person is not registered for GST/HST purposes.

The amendment will allow the Canadian call centres to compete more effectively in the global market with suppliers that are located outside Canada. That's the first measure.

The Chair: Questions? Anybody? Colleagues? We're clear? Partially clear?

Senator Andreychuk: Is it only call centres? Can you give us another example?

Mr. Mercille: This particular measure is only for call centres.

For example, when you purchase a smartphone from a foreign company, because a smartphone is very complicated there is a 1-800 number that you can call and ask questions, say, if you cannot turn it on, and things like that.

What the amendment does is ensure that the foreign company is a non-resident, is not registered for GST purposes and is not the consumer of the service. The person who is going to consume the technical service is the individual who purchased the phone.

There was a technical issue in the legislation before. If American owners of the phone happened to be in Canada at the time they called the technical line, it would taint the whole provision and supply and everything would become taxable. There was kind of a problem with the legislation, and this amendment is intended to clarify that the intent is an exported service and, generally, exports are not subject to GST/HST.

The next measure is fairly technical. It clarifies the closely related test under the GST/HST legislation. To give you a bit of an explanation, under the GST/HST there are special relieving rules that allow members of a closely related group of corporations or partnerships to neither charge nor collect GST/HST in inter-company supplies.

To qualify for this relief, each member of the group must be considered to be closely related with each other member of the group of corporations or partnerships. The test is that they should have a degree of common ownership of at least 90 per cent. It's a very high threshold of common ownership.

La première mesure prévoit un allégement de la TPS/TVH pour les services de centre d'appels exportés. Plus précisément, l'allégement concerne la fourniture de services qui consiste à apporter un soutien technique ou un soutien à la clientèle par voie de télécommunication, soit par téléphone, Internet ou clavardage. Cet allégement s'appliquera si le service est fourni à une personne non résidente du Canada qui n'est pas consommatrice du service et qui n'est pas inscrite aux fins de la TPS/TVH.

La modification permettra aux centres d'appels canadiens d'être plus concurrentiels dans les marchés mondiaux en ayant recours à des fournisseurs qui sont situés en dehors du Canada. Voilà la première mesure.

Le président : Chers collègues, avez-vous des questions? Comprenez-vous bien la mesure ou la comprenez-vous partiellement?

La sénatrice Andreychuk : Cela concerne-t-il seulement les centres d'appels? Pouvez-vous nous donner un autre exemple?

M. Mercille : Cette mesure vise uniquement les centres d'appels.

Voici un exemple. Lorsque vous achetez un téléphone intelligent d'une entreprise étrangère, étant donné qu'un téléphone intelligent est très complexe, il y a un numéro sans frais que vous pouvez appeler pour poser des questions si vous n'arrivez pas à l'allumer, par exemple.

La modification s'assure qu'il s'agit d'une entreprise étrangère non résidente qui n'est pas inscrite aux fins de la TPS et qui n'est pas consommatrice du service. Le consommateur du service technique est la personne qui a acheté le téléphone.

Auparavant, il y avait un problème technique dans les dispositions législatives. Si un Américain se trouvait au Canada au moment d'appeler le soutien technique concernant son téléphone, cela venait entacher la fourniture du service, et tout devenait taxable. Il y avait en quelque sorte un problème dans les dispositions législatives, et cette modification vise à préciser que cela concerne un service exporté, et les exportations ne sont généralement pas assujetties à la TPS/TVH.

La prochaine mesure est assez technique. Cela vise à renforcer le critère concernant les personnes morales étroitement liées en vertu des dispositions législatives relatives à la TPS/TVH. Permettez-moi de vous expliquer un peu le tout. En vertu des dispositions législatives sur la TPS/TVH, des règles d'allégement spéciales permettent aux membres d'un groupe de personnes morales ou de sociétés de personnes étroitement liées de s'abstenir d'exiger et de percevoir la TPS/TVH sur certaines fournitures effectuées au sein du groupe.

Afin d'être admissible à cet allégement, chaque membre du groupe doit être considéré comme étant étroitement lié à chaque autre membre du groupe de personnes morales ou de sociétés de personnes. Le critère est qu'ils doivent avoir une proportion de propriété commune d'au moins 90 p. 100, ce qui est un seuil très élevé.

What the amendment clarifies is that in order to meet the closely related test in the future, in addition to the common ownership test of 90 per cent, a corporation or partnership will need to also hold and control 90 per cent of the votes with respect to every corporate matter of a subsidiary corporation.

Essentially, the goal here is that, for example, if you have a holding company that wholly owns the group of corporations, these provisions are intended to provide relief in that group of corporations because they essentially act as one person.

We're making that little clarification here because the evolution of the share capital of companies is much more complex now. It's not like one share, 1 per cent of the corporation and one vote. Sometimes it's multiple votes, sometimes the shareholders can vote on some issues and not others, and this amendment is intended to clarify that we're targeting groups of corporations that essentially act as one person.

Senator Marshall: What you're saying is that the closely related test is changing, right? Is it becoming more restrictive? That's the impression I get from your comments.

Mr. Mercille: Yes, it's getting more restrictive, but if I can put it this way, we have been made aware of situations where people are asking the CRA to interpret situations where there are multiple votes with one share and it would affect that 90 per cent. Even if the ownership itself was 90 per cent, the right to vote was not 100 per cent. There were other little scenarios like that.

We have good reason to believe this could have been a loophole in the future, but it was caught very early because we have not received much reaction to this change.

Senator Marshall: This applies to earlier questions that I've had. For this change, is there an estimate of the extra revenue that is the government will raise as a result of that change? Do you think it's not that pervasive because you haven't received many complaints?

Mr. Mercille: We don't think it's pervasive. We're not even sure it was actually used in practice. We just heard that people were trying.

Senator Marshall: You wanted to tighten up and make sure it was not interpreted too generously.

Mr. Mercille: We did not want this kind of structure to become known and used more in the future.

Senator Marshall: Yes, okay. Thank you.

La modification précise que, si une personne morale ou une société de personnes veut respecter à l'avenir le critère concernant les personnes morales étroitement liées, elle devra, en plus d'avoir une proportion de propriété commune de 90 p. 100, détenir et contrôler 90 p. 100 des voix portant sur chaque question concernant une filiale.

Voici en gros l'objectif de la modification. Par exemple, si une société de portefeuille détient entièrement un groupe de personnes morales, ces dispositions visent à faire profiter ce groupe de personnes morales d'un allégement, parce qu'elles agissent en gros comme une seule et même entité.

Nous apportons cette petite précision, parce que l'évolution du capital-actions des entreprises est maintenant beaucoup plus complexe. Une action n'équivaut pas à 1 p. 100 de la société et ne vous donne pas nécessairement droit à une voix. Cela vous donne parfois droit à de multiples voix; les actionnaires peuvent parfois se prononcer sur certaines questions, mais pas d'autres, et cette modification vise à préciser que nous visons les groupes de personnes morales qui agissent en gros comme une seule et même entité.

La sénatrice Marshall : Ce que vous dites, c'est que le critère concernant les personnes morales étroitement liées sera modifié. Est-ce exact? Sera-t-il plus restrictif? C'est l'impression que j'ai de vos commentaires.

M. Mercille : Oui. Il sera plus restrictif. Cependant, si je peux vous donner un exemple, nous avons appris que des personnes demandent à l'ARC d'interpréter des situations où une action donne droit à de multiples voix, ce qui influe sur le 90 p. 100. Même si la personne morale en était propriétaire à 90 p. 100, elle ne détenait pas 100 p. 100 des voix. Il y avait d'autres petits scénarios semblables.

Nous avons de bonnes raisons de croire que cela aurait pu constituer une échappatoire dans l'avenir, mais nous l'avons repérée très rapidement, parce que cette modification n'a pas suscité beaucoup de réactions.

La sénatrice Marshall : Je vais vous poser les mêmes questions que j'ai posées plus tôt. Avez-vous évalué les recettes supplémentaires que cette modification générera pour le gouvernement? Croyez-vous que cette pratique n'est pas très répandue, parce que vous n'avez pas reçu énormément de plaintes?

M. Mercille : Nous ne croyons pas que c'est répandu. Nous ne sommes même pas certains que des entreprises en profitaient. Nous avons seulement entendu dire que des gens essayaient de le faire.

La sénatrice Marshall : Vous vouliez resserrer les dispositions pour vous assurer que ce n'est pas interprété de manière trop généreuse.

M. Mercille : Nous ne voulions pas qu'une telle structure gagne en popularité et soit davantage utilisée.

La sénatrice Marshall : Oui. D'accord. Merci.

Mr. Mercille: The next amendment is consequential to the repeal effective January 1, 2017, of the eligible capital property regime under the Income Tax Act and its replacement with a new capital allowance class. This amendment to the Income Tax Act is included in Part 1, and my colleague Mr. McGowan explained it to you last week.

Because some of the provisions of the GST refer to the provisions in the Income Tax Act in Part 1 that are being amended, it is proposed, in this bill, to make amendments to some GST/HST provisions to ensure that the GST/HST treatment in this area is not changed. Essentially, we're making amendments to ensure we maintain the status quo.

The Chair: Any questions?

Let's move on.

Mr. Mercille: The last measure in Part 2 of this bill is an administrative measure. It clarifies that the Canada Revenue Agency and the court may, at any time, increase or adjust an amount included in an assessment that is under objection or appeal, provided that the total amount of the assessment does not increase.

This measure is similar to one that is proposed in Part 1 of this bill. The original issue was in income tax, but it's being implemented at the same time on the GST to ensure greater consistency amongst administrative provisions throughout federal tax statutes.

This particular amendment is the only one that is included in Part 3 of the bill. Part 3 amends the Excise Act, 2001, which deals with the excise duty on tobacco and alcohol. Again, it's being done there for exactly the same reason: to ensure greater consistency in administrative measures across tax statutes.

The Chair: Any Questions? Excellent. Moving on.

Mr. Mercille: That's it for Parts 2 and 3.

The Chair: That means we're done. We lived through such intensity last week. I apologize, gentlemen, for keeping you longer than we should have last week. We didn't realize we were going to go on as long as we did, but we really appreciate the fact that you came back.

[*Translation*]

Thank you for your presence here. We greatly appreciate the knowledge you have shared with us.

M. Mercille : La prochaine modification découle de l'abolition en date du 1er janvier 2017 du régime des immobilisations admissibles en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu qui sera remplacé par une nouvelle catégorie de biens amortissables. Cette modification à la Loi de l'impôt sur le revenu se trouve à la partie 1, et mon collègue M. McGowan vous l'a expliqué la semaine dernière.

Étant donné que certaines dispositions sur la TPS renvoient aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu qui sont modifiées à la partie 1, il est proposé dans le projet de loi de modifier certaines dispositions relatives à la TPS/TVH pour s'assurer que l'application de la TPS/TVH dans ce domaine ne soit pas touchée. En gros, nous apportons des modifications pour nous assurer de maintenir le statu quo.

Le président : Y a-t-il des questions?

Nous pouvons poursuivre.

M. Mercille : La dernière mesure de la partie 2 du projet de loi est d'ordre administratif. Elle précise que l'Agence du revenu du Canada et les tribunaux peuvent augmenter ou rajuster un montant compris dans une cotisation qui fait l'objet d'une opposition ou d'un appel à un moment donné, pourvu que le montant total fixé par la cotisation n'augmente pas.

Cette mesure est semblable à celle proposée à la partie 1 du projet de loi. L'autre modification concernait l'impôt sur le revenu, mais nous modifions en même temps les dispositions sur la TPS pour garantir une plus grande uniformité des dispositions administratives dans les lois fiscales fédérales.

Cette modification est la seule disposition dans la partie 3 du projet de loi, qui modifie la Loi de 2001 sur l'accise relativement aux droits d'accise sur les produits du tabac et les produits alcoolisés. Cette modification est apportée exactement pour la même raison que la précédente; cela vise à garantir une plus grande uniformité des mesures administratives dans les lois fiscales fédérales.

Le président : Y a-t-il des questions? Excellent. Nous pouvons poursuivre.

M. Mercille : Voilà qui conclut l'examen des parties 2 et 3.

Le président : Cela signifie que nous avons terminé. C'était très intense la semaine dernière. Je m'excuse, messieurs, de vous avoir retenus plus longtemps que nous l'aurions dû la semaine dernière. Nous n'avions pas réalisé que nous prendrions autant de temps, mais nous vous sommes vraiment reconnaissants d'avoir pris le temps de revenir au comité.

[*Français*]

Nous vous remercions de votre présence au comité. Nous vous sommes très reconnaissants de nous avoir fait part de vos connaissances.

[*English*]

Thank you very much.

(The committee adjourned.)

[*Traduction*]

Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

SENATE SÉNAT

CANADA

REPORT ON THE *SUPPLEMENTARY ESTIMATES (B), 2016–17*

Standing Senate Committee on National Finance

NINTH REPORT

Chair
The Honourable Larry Smith

Deputy Chair

The Honourable Ann C. Cools

December 2016

TABLE OF CONTENTS

EXECUTIVE SUMMARY 2

INTRODUCTION 4

1 DEPARTMENT OF FINANCE 4

2 DEPARTMENT OF EMPLOYMENT AND SOCIAL DEVELOPMENT CANADA 5

3 WINDSOR-DETROIT BRIDGE AUTHORITY 6

4 DEPARTMENT OF FOREIGN AFFAIRS, TRADE AND INTERNATIONAL DEVELOPMENT 6

5 DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 7

6 DEPARTMENT OF VETERANS AFFAIRS 7

7 DEPARTMENT OF INDUSTRY 8

8 CANADIAN BROADCASTING CORPORATION 8

9 DEPARTMENT OF HEALTH 9

10 DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT 9

11 CANADA MORTGAGE AND HOUSING CORPORATION 10

APPENDIX – WITNESSES WHO APPEARED BEFORE THE COMMITTEE 11

EXECUTIVE SUMMARY

Supplementary Estimates (B), 2016–17

As part of its oversight role, the Standing Senate Committee on National Finance considered and examined the *Supplementary Estimates (B), 2016–17*, which were tabled in the Senate on 3 November 2016. These supplementary estimates request Parliament's approval for an additional $3.88 billion in voted expenditures.

In order to examine the *Supplementary Estimates (B), 2016–17*, the committee questioned representatives of eleven organizations that are requesting total appropriations of approximately $2.51 billion, which is 64.8% of the total voted amount requested.

The committee's key findings for each organization are summarized as follows:

1. The Department of Finance is undertaking a review of the statutes governing financial institutions. Due to increased federal debt, it is also forecasting an increase of $124 million in interest charges on unmatured debt.

2. The Department of Employment and Social Development is requesting $43.1 million for the Youth Employment Strategy, but it does not have sufficient performance indicators to assess results.

3. The Windsor-Detroit Bridge Authority is acquiring property in Michigan to build the new Gordie Howe International Bridge. It plans to reach a public-private partnership agreement for the construction of the bridge within 18 months.

4. The Department of Foreign Affairs, Trade and International Development is requesting $233.4 million for humanitarian assistance, counter-terrorism, and the security of diplomats and missions in the Middle East.

5. The Department of National Defence is requesting $22.0 million for the interim auxiliary oiler replenishment capability for the Canadian Armed Forces. Construction of the oiler replenishment ship is expected to begin in 2018.

6. The Department of Veterans Affairs is requesting $42.9 million to fund financial obligations to former employees of Ste. Anne's Hospital. While the hospital is now fully staffed, 41% of the staff did not remain with the hospital after the transfer to the Province of Quebec.

7. The Department of Industry is requesting $249.3 million for the Post-Secondary Institutions Strategic Investment Fund, a three-year program with total funding of $2 billion.

8. The Canadian Broadcasting Corporation is requesting $75 million to support its Strategy 2020, which is a plan to make the transition to digital platforms, provide more local programming, and increase the amount of high-quality Canadian content.

9. The Department of Health will be increasing social and health services to First Nations children, providing cultural, spiritual and counselling services to former residents of residential schools and their families, and addressing the impacts of climate change on health adaptation.

10. The Department of Indian Affairs and Northern Development is requesting approximately $639 million in order to, among other matters, increase its funding for First Nations education, build and repair affordable housing, and provide food subsidies for remote and northern communities.

11. The Canada Mortgage and Housing Corporation is requesting $50 million for prepayment flexibility for CMHC mortgages, to help reduce the financial burden for co-operative and non-profit social housing providers.

Overall, the committee is concerned that on a number of occasions it did not receive full and complete answers from federal officials.

INTRODUCTION

The Standing Senate Committee on National Finance (the committee) has an important role to play on behalf of Parliament and Canadians in examining the federal government's spending plans, as outlined in the main and supplementary estimates. The committee reviews and presents reports on the government's proposed spending in order to examine whether it is reasonable, takes into account value-for-money, and will be effective in achieving the government's objectives.

As the main estimates, which are presented on or before 1 March, do not contain all of the government's spending needs for the year, the government also presents supplementary estimates to Parliament for approval, usually in the spring, fall and winter.

The *Supplementary Estimates (B), 2016–17* were tabled in the Senate on 3 November 2016. These supplementary estimates request Parliament's approval for an additional $3.88 billion in voted appropriations, an increase of 4.3% over the *Main Estimates 2016–17*. The *Supplementary Estimates (B), 2016–17* also provide updates to forecasts of statutory spending, which will be increasing by $375.2 million. Table 1 compares these supplementary estimates to this year's main estimates and the estimates of the previous year.

Table 1 - Main Estimates and Supplementary Estimates, 2016–17, and Estimates to Date 2015–2016 ($ billions)

	Main Estimates 2016–2017	Supplementary Estimates (A), 2016–17	Supplementary Estimates (B), 2016–17	Estimates to Date 2015–2016
Budgetary				
Voted	89.85	6.98	3.88	94.97
Statutory	160.29	(5.72)	0.38	155.72
Total Budgetary	**250.14**	**1.26**	**4.26**	**250.69**
Non-Budgetary				
Voted	0.03	0.03	…	0.07
Statutory	0.34	…	…	0.68
Total Non-Budgetary	**0.37**	**0.03**	**…**	**0.75**

Sources: Table prepared using information contained in the Treasury Board Secretariat's *Main Estimates, 2016-17*, *Supplementary Estimates (A), 2016-17* and *Supplementary Estimates (B), 2016-17*.

As part of its review of the *Supplementary Estimates (B), 2016–17*, the committee prioritized 11 organizations, based on the largest increases in appropriations, that are requesting total appropriations of approximately $2.51 billion, which is 64.8% of the total voted amount requested.

1 DEPARTMENT OF FINANCE

The Department of Finance is seeking approval for voted appropriations of $5,820,073 to fund six items. It is also forecasting an increase of $542,538,818 in statutory expenditures. Several items were discussed during the hearing:

- The Department is requesting $549,150 to undertake a review of acts governing financial institutions. It launched consultations in August 2016 and has received 85 submissions from stakeholders. It will be developing specific proposals to update the acts.

- The Department is requesting $283,531 for the Arbitration Process under the Canada-Quebec Comprehensive Integrated Tax Coordination Agreement, under which the federal government reimburses the Province of Quebec for the costs of collecting the Goods and Services Tax (GST).

- In its update on statutory spending, the Department is forecasting an increase of $124 million in interest charges on unmatured debt, which is due to increased financing requirements related to more debt.[1]

- Due to a methodological change in calculating statistics, the territories were due to receive $90 million less in transfers than they had expected under Territorial Formula Financing. The federal government restored $67 million of this shortfall, which is included in the Department's update on statutory funding.[2]

- Through Vote 7b, the Department is seeking to increase the limit of insured loans to private mortgage insurers under the *Protection of Residential Mortgage or Hypothecary Insurance Act* from $300 billion to $350 billion. While it is not an expenditure in the current year, the change increases the government's exposure to possible increased expenditures if it is called upon to honour the loan guarantees.

2 DEPARTMENT OF EMPLOYMENT AND SOCIAL DEVELOPMENT CANADA

The Department of Employment and Social Development Canada is requesting $59,650,446 in voted appropriations to fund two items. During the committee's hearing, presentations focussed primarily on the *Youth Employment Strategy*.

In the Budget 2016, the government announced that it would invest $339 million over three years, starting in 2016–2017, to create 35,000 additional jobs each year, that is, more than twice the number of jobs under the Canada Summer Jobs program.

The Department is requesting $43.1 million for the *Youth Employment Strategy*. This funding will be allocated as follows:

- $40.9 million will go to funding the participation of 3,000 individuals under the *Skills Link* component of the *Youth Employment Strategy;* and

- $2.2 million will be invested to create 150 green jobs under the *Career Focus* component of the *Youth Employment Strategy.*

Officials from the Department of Employment and Social Development explained that the number of jobs and the number of at-risk youth returning to school were the two elements considered in the assessment of the *Youth Employment Strategy*.

They also told the committee that the Department did not have more specific performance indicators for the *Youth Employment Strategy*.

---

[1] Treasury Board of Canada Secretariat, Statutory Forecasts.

[2] Ibid.

Departmental officials also mentioned that the federal government had established an Expert Panel on Youth Employment to help review all youth employment programs, as well as their performance indicators.[3]

3 WINDSOR-DETROIT BRIDGE AUTHORITY

The Windsor-Detroit Bridge Authority, which manages the P3 procurement process for the design, building, financing, operating, and maintenance of the new Gordie Howe International Bridge between Windsor, Ontario and Detroit, Michigan, is requesting $350,584,925. This funding will allow the Authority to:

- relocate utilities, such as natural gas lines, waterlines, and high-voltage electricity towers;
- acquire a number of properties. Almost all properties needed in Canada have been acquired, and the Michigan Department of Transportation has control over 516 of the 961 properties required, or 53%, in Michigan; and
- manage the P3 procurement process. The request for proposals was released on 10 November 2016 to three shortlisted proponents, and an agreement should be reached with a private sector partner within 18 months.

Officials indicated that the bridge construction schedule and total costs will be known once an agreement has been reached; however, they were unable to provide a total, high-level estimate of pre-construction costs. The committee was concerned that officials were not able to provide more complete information.

They noted that all project costs, including costs incurred to date, are being recorded and will be repaid, including interest, by tolls on those who cross the bridge. The payback period will depend on the type and volume of traffic, the P3 agreement costs, and the chosen rate of toll.

4 DEPARTMENT OF FOREIGN AFFAIRS, TRADE AND INTERNATIONAL DEVELOPMENT

The Department of Foreign Affairs, Trade and International Development is requesting $555,084,609 in voted appropriations to fund nine items.

The funding request includes $233.4 million to increase diplomatic security and humanitarian assistance and engagement in the Middle East. Officials clarified several issues related to this funding:

- Of this amount, $165 million is for humanitarian assistance, $9 million is for counter-terrorism, $15 million is for other types of development assistance, and the rest ($44 million) is for the platform costs of missions abroad;
- The humanitarian assistance provides support to displaced persons in situ, either in refugee camps or other communities; and

[3] Government of Canada, "Breaking down job barriers: Expert panel on youth established," News release, 17 October 2016.

- The Department is working closely with the Department of National Defence on the crises in Iraq and Syria through a Coordination Secretariat.

The Department is also requesting to reinvest $47.4 million received from the sale or transfer of real property. Officials indicated that the funding relates to the purchase of staff quarters in London, as well as the consolidation of offices in the new Paris chancery. The Department has a real property abroad framework that governs whether it repairs, buys, or leases property.

5 DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE

The Department of National Defence is seeking approval for voted appropriations of $252,682,657 for eight items. Several items were discussed during the hearing:

- The Department is requesting $142.1 million to address the crises in Iraq and Syria. The Department of National Defence is responsible for the mission and is working closely with the Department of Foreign Affairs, Trade and Development.

- The Department is requesting $36.4 million to maintain and upgrade federal infrastructure assets.

- The Department is requesting $22.0 million for the interim auxiliary oiler replenishment capability for the Canadian Armed Forces. The Department anticipates that construction of the oiler replenishment vessel will begin in 2018.

- The Department is requesting to reinvest $19.5 million received from the sale or transfer of real property. Departmental officials stated that the reinvestment of revenues would comply with the Treasury Board policy describing the reinvestments that are permitted.

- The Department is requesting $6.0 million to improve security for Canadian Armed Forces operations and personnel. These funds will be used to implement barriers, security systems and other physical improvements at departmental facilities, and to address new domestic security concerns.

6 DEPARTMENT OF VETERANS AFFAIRS

The Department of Veterans Affairs is requesting a total voted appropriation of $128,481,580 to fund six items.

Of this amount, $42.9 million is related to the transfer of Ste. Anne’s Hospital to the Province of Quebec and would fund financial obligations to former employees of the hospital. With respect to the transfer, officials indicated that:

- There are two Operational Stress Injury Clinics at Ste. Anne’s Hospital, one is for outpatients and the other is for residents. They are consistent with similar clinics across the country, which are managed by a provincial entity and funded by the Department;

- The committee expressed its concern that while the hospital is now staffed to capacity in terms of full-time equivalents, 41% of the staff did not remain with the hospital after the transfer; and

- As part of the transfer agreement, the Department and the Province of Quebec manage a transition committee that receives ongoing reports from the facility, as well as engaging residents and families.

Also included in the Department's request is $65.7 million for improvements to the Permanent Impairment Allowance and the Disability Award, which will cost $60.1 million, and to the Earnings Loss Benefit, which will cost $5.6 million.

Lastly, the Department is requesting $6.3 million to re-open local offices and hire additional case managers, in order to bring the client-to-case manager ratio to 25 to 1.

7 DEPARTMENT OF INDUSTRY

The Department of Industry is requesting $274,888,234 in voted appropriations to fund eight items. During the hearing, discussions focussed on several items:

- The Department is requesting $249.3 million for the *Post-Secondary Institutions Strategic Investment Fund.* The three-year program, which is scheduled to end in April 2018, has a budget of $2 billion;

  According to departmental officials, funding of $ 249.3 million was originally budgeted for 2017–2018 and is intended to address the program's funding needs and ensure that projects are completed by 30 April 2018;

- The Department is requesting $3.6 million to support Canadian-based suppliers for projects focussed on demonstrating new technologies in the automotive sector. Departmental officials indicated that the funds would be used to attract investments to the country by focussing on the fact that five companies are currently manufacturing cars in Canada and have already recognized that a highly qualified and specialized workforce is available; and

- The Department is requesting $889,406 for the *Improving Support for Entrepreneurs* initiative. This funding will be used to reduce their administrative burden and promote programs geared toward small Canadian businesses.

8 CANADIAN BROADCASTING CORPORATION

The Canadian Broadcasting Corporation (CBC) is requesting $75 million in additional voted appropriations for 2016–2017, which, according to officials, will rise to $150 million in subsequent years.

The funding will support the CBC's Strategy 2020, which is a proposed plan to make the transition to digital platforms, provide more local programming, and increasing the amount of high-quality Canadian content.

The financial results from the 2016 Summer Olympics are included in the CBC's second quarter report, which was provided to the committee subsequent to the hearing.[4]

[4] Canadian Broadcasting Corporation, *Second Quarter Financial Report 2016–2017*, Ottawa, November 2016.

9 DEPARTMENT OF HEALTH

The Department of Health is requesting an additional $223,268,812 in voted appropriations to fund eight separate items, several of which were discussed by the committee:

- The Department is requesting $88.2 million to support Jordan's Principle, that is, interim reforms to increase social and health services to First Nations children.[5] Officials said that 900 children have been identified for additional services, such as respite care and transportation, as well as the services of a chiropractor, physiotherapist, or speech therapist.

- In order to support its obligations under the Indian Residential Schools Settlement Agreement, the Department is requesting $57.6 million to provide cultural, spiritual and counselling services to former residents and their families. To date, it has provided 630,000 emotional and cultural support interactions.

- In order to "promote clean growth and address climate change," the Department is requesting $2.3 million. Health Canada has been allocated $17.5 million over five years to address the impacts of climate change on health adaptation.

10 DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT

The Department of Indian Affairs and Northern Development is requesting a total voted appropriation of $639,268,659 to fund 17 items, several of which were discussed by the committee:

- As part of its additional investments in First Nations education, the Department is requesting $245.8 million. Officials informed the committee that they are working with First Nations to develop a consensus on performance indicators for education, such as the percentage of First Nations students who graduate from high school and the percentage of students who meet or exceed expectations on numeracy tests.

- The Department is re-profiling $72.1 million from the previous year for specific claims settlements. Officials noted that as of 31 March 2016, there are about 351 claims before the Department, of which 134 claims are under assessment and 217 claims are under negotiation. The committee was concerned that the Auditor General of Canada recently reported that barriers in the Department's specific claims process hindered the resolution of some First Nations claims.

- In order to construct and repair affordable housing in Nunavik, Nunatsiavut and the Inuvialuit Settlement region, the Department is requesting $25.5 million. Officials explained that the funds would be transferred to regional housing authorities, which are responsible for the quality of construction. For proposal-based programs, communities must submit a certificate of construction, indicating that the building was built to code. The committee expressed concern that the Department was unable to make a comparison of these codes to a national code with specific geographic, climatic, and cultural requirements.

- The Department is requesting $28.0 million to expand the Nutrition North Canada Program to an additional 37 communities. While the program is currently focussed on healthy perishable foods,

[5] Jordan was a First Nations child who died in hospital because the federal and provincial governments could not resolve jurisdictional disagreements over who should pay for his care at home.

the Department is undertaking consultations to determine whether it should include all basic needs and overall food security for Northerners. The committee did not receive sufficient information to establish the effectiveness of the Program.

11 CANADA MORTGAGE AND HOUSING CORPORATION

The Canada Mortgage and Housing Corporation is requesting an additional $78,100,000 in voted appropriations to fund four items. During the hearing, discussions focussed primarily on the following items:

- The CMHC is requesting $50 million in funding for prepayment flexibility for CMHC mortgages held by co-operative and non-profit social housing providers. Representatives stated that this measure will enable the CMHC to give eligible housing providers an opportunity to reduce their debt payments and to pay for repairs using private capital or to use their real property to create more housing. This funding is part of $150 million committed over four years.

- The CMHC is requesting voted appropriations of $13.1 million for the *Affordable Rental Housing Innovation Fund*. Representatives explained that the purpose of this fund, for which $200 million has been allocated over the next five years, is to encourage new funding models and innovative construction techniques in the rental housing sector. According to departmental officials, these investments should make it possible to create up to 4,000 new affordable housing units over a five-year period.

The committee is looking forward to the government's response to the national consultations held by the CMHC to assist the government in releasing its national housing strategy in 2017.[6]

[6] The "Let's Talk Housing" consultations took place over a four-month period that ended in October 2016.

APPENDIX – WITNESSES WHO APPEARED BEFORE THE COMMITTEE

Canada Mortgage and Housing Corporation

Charlie MacArthur, Senior Vice-President, Regional Operations and Assisted Housing
Michel Tremblay, Senior Vice President, Policy Research and Public Affairs
Wojo Zielonka, Chief Financial Officer and Senior Vice President, Capital Markets
(2016-11-30)

Canadian Broadcasting Corporation

Michael Mooney, Executive Director, Corporate Finance and Administration
Shaun Poulter, Executive Director, Public Affairs
(2016-11-29)

Department of Employment and Social Development

Mark Perlman, Chief Financial Officer
Paul Thompson, Senior Assistant Deputy Minister, Skills and Employment Branch
Jason Won, Deputy Chief Financial Officer
(2016-11-23)

Department of Finance

Leah Anderson, Acting Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch
Richard Botham, Assistant Deputy Minister, Economic Development and Corporate Finance Branch
Miodrag Jovanovic, General Director, Tax Policy Branch
Tom McGirr, Chief, Equalization and TFF Policy, Federal-Provincial Relations Division, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch
Christopher Meyers, Chief Financial Officer, Financial Management Directorate, Corporate Services Branch
(2016-11-23)

Department of Foreign Affairs, Trade and Development

Sean Boyd, Director, Middle East Development Division
Caroline Delany, Director, Planning and Deployment Division, Peace and Stabilization Operations Program
Arun Thangaraj, Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer
(2016-11-29)

Department of Health

Randy Larkin, Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer, Chief Financial Officer Branch
Sony Perron, Senior Assistant Deputy Minister, First Nations and Inuit Health Branch
(2016-11-30)

Department of Indian Affairs and Northern Development

David Smith, Acting Director General, Community Infrastructure Branch, Regional Operations Sector
Paul Thoppil, Chief Financial Officer, Chief Financial Sector
(2016-11-30)

Department of Industry

Colette Downie, Chief Financial Officer, Corporate Management Sector
Lawrence Hanson, Assistant Deputy Minister, Science and Innovation Sector
(2016-11-29)

Department of National Defence

André Fillion, Chief of Staff (Materiel)
Major-General John Madower, Chief of Programme
Claude Rochette, Assistant Deputy Minister (Finance) and Chief Financial Officer
(2016-11-29)

Department of Veterans Affairs

Elizabeth Douglas, Director General, Service Delivery Program Management
Faith McIntyre, Director General, Policy and Research Division
Maureen Sinnott, Director General Finance
(2016-11-29)

Windsor-Detroit Bridge Authority

Michael Cautillo, President and CEO
Linda Hurdle, Chief Financial Administrative Officer
(2016-11-23)

SENATE SÉNAT

CANADA

RAPPORT SUR LE *BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2016-2017*

Comité sénatorial permanent des finances nationales

NEUVIÈME RAPPORT

Président
L'honorable Larry Smith

Vice-présidente
L'honorable Ann C. Cools

Décembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE....2

INTRODUCTION....4

1 MINISTÈRE DES FINANCES....5

2 MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL....5

3 AUTORITÉ DU PONT WINDSOR-DÉTROIT....6

4 MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT....7

5 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE....7

6 MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS....8

7 MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE....8

8 SOCIÉTÉ RADIO-CANADA....9

9 MINISTÈRE DE LA SANTÉ....9

10 MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN....10

11 SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT....10

ANNEXE – TÉMOINS AYANT COMPARU DEVANT LE COMITÉ....12

SOMMAIRE

Budget supplémentaire des dépenses (B) 2016-2017

Conformément à son rôle de surveillance, le Comité sénatorial permanent des finances nationales a considéré et examiné le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2016–2017* qui a été déposé au Sénat le 3 novembre 2016. Ce budget requiert l'approbation du Parlement pour des dépenses votées supplémentaires de 3,88 milliards de dollars.

Dans le cadre de son examen du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2016–2017*, le comité a questionné des représentants de 11 organismes qui demandent des crédits totalisant environ 2,51 milliards de dollars, soit 64,8 % de l'ensemble des crédits votés requis.

Voici le résumé des principales constatations du comité pour chaque organisme :

1. Le ministère des Finances a entrepris un examen des lois régissant les institutions financières. Étant donné l'augmentation de la dette fédérale, il prévoit une augmentation de 124 millions de dollars en intérêts sur la dette non échue.

2. Le ministère de l'Emploi et du Développement social demande 43,1 millions de dollars pour la Stratégie emploi jeunesse, mais ne dispose pas d'indicateurs de performance suffisants pour évaluer les résultats.

3. L'Autorité du pont Windsor-Détroit fait l'acquisition de propriétés au Michigan afin de construire le nouveau pont international Gordie-Howe. Elle envisage de conclure un partenariat public-privé pour la construction du pont d'ici 18 mois.

4. Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement demande 233,4 millions de dollars pour l'aide humanitaire, la lutte contre le terrorisme et la sécurité des diplomates et des missions au Moyen-Orient.

5. Le ministère de la Défense nationale demande 22,0 millions de dollars pour la capacité intérimaire de navire pétrolier ravitailleur d'escadre pour les Forces armées canadiennes. La construction du navire pétrolier devrait commencer en 2018.

6. Le ministère des Anciens Combattants demande 42,9 millions de dollars pour acquitter les obligations financières à l'égard des anciens employés de l'hôpital Sainte-Anne. Même si tous les postes de l'hôpital sont maintenant pourvus, selon le nombre d'équivalents temps plein, 41 % du personnel n'est pas resté travailler pour l'hôpital après le transfert à la province de Québec.

7. Le ministère de l'Industrie demande 249,3 millions de dollars pour le Programme d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, un programme de trois ans dont le financement total prévu est de 2 milliards de dollars.

8. La Société Radio-Canada demande 75 millions de dollars pour appuyer sa Stratégie 2020, qui est un plan pour assurer la transition vers les plateformes numériques, offrir une programmation locale plus importante et augmenter la quantité de contenu canadien de qualité.

9. Le ministère de la Santé améliorera les services de santé et les services sociaux pour les enfants des Premières Nations, offrira des services de soutien culturel et spirituel et de counseling aux anciens résidents des pensionnats et à leur famille, et s'occupera de l'adaptation aux changements climatiques et à leurs conséquences sur la santé.

10. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien demande environ 639 millions de dollars pour, entre autres choses, augmenter son financement dans l’éducation des Premières Nations, construire et rénover des logements abordables et approvisionner en denrées alimentaires les collectivités éloignées et nordiques.

11. La Société canadienne d’hypothèques et de logement demande 50 millions de dollars pour l’assouplissement en matière de remboursement anticipé d’hypothèques, afin de réduire le fardeau financier des coopératives d’habitation et des fournisseurs de logements sociaux à but non lucratif.

Dans l'ensemble, le comité est préoccupé par le fait que, à plusieurs reprises, il n'a pas reçu de réponses complètes de la part des fonctionnaires fédéraux.

INTRODUCTION

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales joue un rôle important, au nom du Parlement et des Canadiens, dans l'examen des plans de dépenses du gouvernement fédéral exposés dans les budgets principaux et supplémentaires des dépenses. Il étudie les dépenses gouvernementales proposées afin d'examiner si elles sont raisonnables et si elles permettent d'optimiser les ressources et d'atteindre les objectifs du gouvernement, et il en fait rapport.

Comme le budget principal des dépenses, qui est déposé au plus tard le 1er mars de chaque année, n'indique pas la totalité de ses dépenses annuelles, le gouvernement soumet également des budgets supplémentaires des dépenses à l'approbation du Parlement, habituellement au printemps, à l'automne et à l'hiver.

Le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2016-2017* a été déposé au Sénat le 3 novembre 2016. Ce budget supplémentaire demande au Parlement d'approuver des crédits votés additionnels de 3,88 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 4,3 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2016-2017*. Aussi, le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2016-2017* met à jour les prévisions relatives aux dépenses législatives, qui augmenteront de 375,2 millions de dollars. Le Tableau 1 compare ces budgets supplémentaires au budget principal de cette année et aux budgets de l'exercice précédent.

Tableau 1 – Budget principal des dépenses et budgets supplémentaires des dépenses, 2016–2017, et Budget des dépenses à ce jour 2015-2016 (milliards de dollars)

	Budget principal des dépenses 2016-2017	**Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017**	**Budget supplémentaire des dépenses (B) 2016-2017**	**Budget des dépenses à ce jour 2015-2016**
Budgétaire				
Crédits Votés	89.85	6.98	3.88	94.97
Postes législatifs	160.29	(5.72)	0.38	155.72
Total budgétaire	**250.14**	**1.26**	**4.26**	**250.69**
Non-budgétaire				
Crédits votés	0.03	0.03	…	0.07
Postes legislatifs	0.34	…	…	0.68
Total Non-budgétaire	**0.37**	0.03	…	**0.75**

Sources: Tableau préparé utilisant les informations contenues dans les documents du Conseil du Trésor : *Budget principal des dépenses 2016-2017* et le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017* et le *Budget supplémentaires des dépenses (B) 2016-2017*.

Dans le cadre de son examen du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2016-2017*, le comité a priorisé 11 organismes, sur la base des plus fortes augmentations de crédits, qui ont demandé des crédits totalisant environ 2,51 milliards de dollars, soit 64,8 % des crédits votés demandés par l'ensemble des organismes fédéraux dans ce budget supplémentaire des dépenses.

1 MINISTÈRE DES FINANCES

Le ministère des Finances demande l'approbation de crédits votés de 5 820 073 $ pour financer six postes. Il prévoit également une augmentation de 542 538 818 $ de ses dépenses législatives. Les points suivants ont fait l'objet de discussions durant les audiences du comité :

- le Ministère demande 549 150 $ pour entreprendre un examen des lois visant le secteur financier. Il a lancé des consultations en août 2016 et a reçu 85 mémoires. Il est en train d'élaborer des propositions précises afin d'actualiser les lois;

- le Ministère demande 283 531 $ pour le processus d'arbitrage aux termes de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale entre le Canada et le Québec, en vertu de laquelle le gouvernement fédéral doit rembourser à la province de Québec les coûts liés à la perception de la taxe sur les produits et services (TPS);

- dans sa mise à jour sur les dépenses législatives, le Ministère prévoit une hausse de 124 millions de dollars correspondant aux intérêts sur la dette non échue, à cause de l'augmentation des besoins de financement liés à l'accroissement de la dette[1];

- en raison d'un changement de méthodologie dans le calcul des statistiques, les territoires ont reçu 90 millions de dollars de moins en transferts que ce à quoi ils s'attendaient selon la formule de financement des territoires. Le gouvernement fédéral a restitué 67 millions de dollars aux territoires, qui sont inclus dans la mise à jour du Ministère concernant le financement prévu par la loi[2].

- Par le biais du crédit 7b, le Ministère cherche à augmenter de 300 à 350 milliards de dollars la limite des prêts assurés aux assureurs hypothécaires privés en vertu de la *Loi sur la protection des prêts hypothécaires résidentiels ou hypothécaires*. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une dépense pour l'année en cours, ce changement augmente l'exposition du gouvernement à une augmentation éventuelle des dépenses si elle est appelée à honorer les garanties d'emprunt.

2 MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le ministère de l'Emploi et du Développement social demande des crédits votés d'un total de 59 650 446 $ pour financer deux postes. Lors des témoignages devant le comité, les présentations ont principalement porté sur la Stratégie emploi jeunesse.

Dans le budget de 2016, le gouvernement a annoncé qu'il investirait 339 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, pour créer annuellement 35 000 emplois, soit plus que doubler le nombre d'emplois dans le cadre du programme Emplois d'été Canada.

Le Ministère demande 43,1 millions de dollars pour la Stratégie emploi jeunesse. Ce financement serait réparti comme suit :

- 40,9 millions de dollars serviraient à financer l'adhésion de 3 000 nouvelles personnes au volet Connexion compétences de la Stratégie emploi jeunesse;

---

1 Secrétariat du Conseil du Trésor, Prévisions législatives.

2 *Ibid*.

- 2,2 millions de dollars seraient investis dans la création de 150 emplois « verts », dans le cadre du volet « Objectif carrière » de la Stratégie emploi jeunesse.

Les représentants du ministère de l'Emploi et du Développement social ont expliqué que le nombre d'emplois ainsi que le nombre de jeunes vulnérables retournant à l'école étaient les deux éléments pris en compte dans l'évaluation de la performance de la Stratégie emploi jeunesse.

Ils ont également informé le comité que le Ministère ne disposait pas d'indicateurs de rendement plus précis concernant la Stratégie emploi jeunesse.

Les représentants du Ministère ont également indiqué que le gouvernement fédéral avait mis en place un Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes[3] afin de l'aider à revoir l'ensemble des programmes liés à l'emploi chez les jeunes, incluant les mesures de rendement.

3 AUTORITÉ DU PONT WINDSOR-DÉTROIT

L'Autorité du pont Windsor-Détroit gère, par l'entremise d'un partenariat public-privé (PPP), le processus d'approvisionnement lié à la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien du nouveau pont international Gordie-Howe entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan. Elle demande 350 584 925 $; ces fonds lui permettront :

- de relocaliser des services publics, comme des conduites de gaz naturel et d'eau ainsi que des pylônes de lignes électriques à haute tension;

- d'acquérir plusieurs propriétés. Presque toutes les propriétés requises au Canada ont été achetées, et le département des Transports du Michigan exerce un contrôle sur 516 des 961 propriétés nécessaires, soit 53 %, au Michigan;

- de gérer le processus d'approvisionnement par l'entreprise du PPP. La demande de propositions a été envoyée le 10 novembre 2016 à trois soumissionnaires présélectionnés, et une entente devrait être conclue avec le partenaire privé choisi d'ici 18 mois.

Les représentants de l'Autorité ont indiqué que le calendrier de construction du pont et les coûts totaux seront connus une fois l'entente passée; ils n'ont toutefois pas été en mesure de fournir une estimation de l'ensemble des coûts des travaux préalables à la construction. Le comité s'inquiète du fait que les fonctionnaires n'étaient pas en mesure de fournir des informations plus complètes.

Ils ont expliqué que tous les coûts du projet, y compris ceux engendrés jusqu'à présent, sont consignés et seront remboursés, avec les intérêts, grâce aux frais de péage imposés pour emprunter le pont. La période de récupération de l'investissement dépendra du type de véhicules et de l'importance du trafic, des coûts de l'entente de PPP ainsi que du droit de péage appliqué.

---

[3] Gouvernement du Canada, Communiqué de presse du 17 octobre 2016, *Éliminer les obstacles à l'emploi : un Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes est mis sur pied*.

4 MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement demande des crédits votés de 555 084 609 $ pour le financement de neuf postes.

La demande inclut 233,4 millions de dollars pour accroître la protection diplomatique et l'aide humanitaire ainsi que l'engagement au Moyen-Orient. Les représentants du Ministère ont apporté les éclaircissements suivants au sujet des fonds :

- de ce montant, 165 millions de dollars iront à l'aide humanitaire, 9 millions à la lutte contre le terrorisme, 15 millions à d'autres formes d'aide au développement, et le reste, soit 44 millions de dollars, aux coûts de la plateforme des missions à l'étranger;

- l'aide humanitaire permet de porter assistance sur place aux personnes déplacées, que ce soit dans les camps de réfugiés ou dans d'autres communautés;

- le Ministère travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Défense nationale pour aider à faire face aux crises qui secouent l'Iraq et la Syrie, par l'intermédiaire d'un Secrétariat à la coordination.

Le Ministère demande également de réinvestir 47,4 millions de dollars des produits provenant de la vente ou du transfert de biens immobiliers. Les représentants du Ministère ont indiqué que le financement servira à l'achat de résidences pour le personnel basé à Londres, ainsi qu'au regroupement des bureaux dans la nouvelle chancellerie de Paris. Le Ministère dispose d'un cadre, concernant les biens immobiliers à l'étranger, pour décider s'il faut rénover, acheter ou louer les propriétés.

5 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le ministère de la Défense nationale demande 252 682 657 $ en crédits votés afin de financer huit postes. Lors des témoignages, les discussions ont porté sur plusieurs postes de dépenses, particulièrement :

- le ministère demande 142,1 millions de dollars pour faire face aux crises en Iraq et en Syrie. La Défense nationale est le ministère responsable de la mission pour laquelle il travaille en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement;

- le ministère demande 36,4 millions de dollars pour entretenir et mettre à niveau les biens d'infrastructure fédéraux;

- le ministère demande 22,0 millions de dollars pour la capacité intérimaire de pétrolier ravitailleur d'escadre pour les Forces armées canadiennes. Selon les estimations du Ministère, la construction du pétrolier ravitailleur devrait commencer en 2018;

- le ministère demande de réinvestir 19,5 millions de dollars de produits provenant de la vente ou du transfert de biens immobiliers. Les représentants du Ministère ont indiqué que le réinvestissement des revenus se ferait conformément à la politique du Secrétariat du Conseil du Trésor qui détermine exactement les réinvestissements admissibles;

- le Ministère demande 6,0 millions de dollars pour améliorer la sécurité des opérations et du personnel des Forces armées canadiennes au Canada. Ces fonds serviraient à mettre en place des barrières, des systèmes de sécurité et autres améliorations physiques dans les installations du Ministère en raison des nouvelles préoccupations liées à la sécurité intérieure.

6 MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Le ministère des Anciens Combattants demande des crédits votés totalisant 128 481 580 $ pour financer six postes.

De ce montant, 42,9 millions de dollars iront au transfert de l'hôpital Sainte-Anne au Québec et serviront à acquitter les obligations financières à l'égard des anciens employés de l'hôpital. Voici ce qu'ont dit les représentants du Ministère à propos du transfert :

- l'hôpital Sainte-Anne compte deux cliniques pour traumatismes liés au stress opérationnel, une pour les patients externes et l'autre pour les patients de l'hôpital. Elles ressemblent à d'autres cliniques du genre ailleurs au pays, qui sont gérées par un organisme provincial et financées par le Ministère;

- le comité s'est dit préoccupé par le fait que, même si tous les postes de l'hôpital sont maintenant pourvus, selon le nombre d'équivalents temps plein, 41 % du personnel n'est pas resté travailler pour l'hôpital après le transfert;

- dans le cadre de l'entente de transfert, le Ministère et la province de Québec gèrent un comité de transition qui reçoit régulièrement des rapports de l'établissement, et qui mobilise des résidents et des familles.

La demande du Ministère inclut 65,7 millions de dollars destinés à bonifier l'Allocation pour déficience permanente et l'Indemnité d'invalidité (60,1 millions de dollars) ainsi que l'Allocation pour perte de revenus (5,6 millions de dollars).

Enfin, le Ministère demande 6,3 millions de dollars pour l'ouverture ou la réouverture de bureaux locaux et pour embaucher d'autres gestionnaires de cas dans le but de ramener le ratio de clients par gestionnaire de cas à 25:1.

7 MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Le ministère de l'Industrie demande des crédits votés de 274 888 234 $ pour financer huit postes. Lors des témoignages, les discussions ont porté sur plusieurs postes de dépenses, particulièrement :

- le Ministère demande 249,3 millions de dollars pour le Programme d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires*,* un programme de trois ans devant prendre fin en avril 2018 et dont le financement total prévu est de 2 milliards de dollars;

  selon les représentants du Ministère, le financement de 249,3 millions de dollars était prévu à l'origine pour l'année 2017-2018 et vise à répondre aux besoins de financement du programme et à s'assurer que les projets seront terminés avant le 30 avril 2018;

- le Ministère demande 3,6 millions de dollars afin d'appuyer les fournisseurs établis au Canada pour l'exécution de projets axés sur la démonstration de nouvelles technologies dans le secteur automobile. Les représentants du Ministère ont indiqué que les fonds serviraient à attirer des investissements au pays en misant, entre autres, sur le fait que cinq entreprises fabriquent des voitures au Canada et ont déjà reconnu qu'une main-d'œuvre spécialisée hautement qualifiée est disponible; et

- le Ministère demande 889 406 dollars pour l'initiative visant à mieux soutenir les entrepreneurs. Ces fonds seraient utilisés pour réduire leur fardeau administratif et promouvoir des programmes adaptés aux petites entreprises canadiennes.

8 SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

La Société Radio-Canada demande 75 millions de dollars de crédits votés supplémentaires pour 2016-2017, et 150 millions de dollars pour les années suivantes, selon ses représentants.

Les fonds serviront à la mise en œuvre de la Stratégie 2020 de la Société, un plan proposé pour assurer la transition vers les plateformes numériques, offrir une programmation locale plus importante et augmenter la quantité de contenu canadien de qualité.

Les résultats financiers concernant les Jeux olympiques d'été 2016 sont indiqués dans le Rapport financier du deuxième trimestre que la Société Radio-Canada a remis au comité après la comparution de ses représentants[4].

9 MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Le ministère de la Santé demande des crédits votés supplémentaires de 223 268 812 $ pour financer huit postes distincts, dont plusieurs ont fait l'objet de discussions de la part du comité :

- le Ministère demande 88,2 millions de dollars pour les réformes provisoires liées au principe de Jordan, afin d'améliorer les services de santé et les services sociaux pour les enfants des Premières Nations[5]. Des fonctionnaires du Ministère ont expliqué qu'on avait dénombré 900 enfants ayant besoin de services supplémentaires, notamment en soins de relève et en transport, ainsi que de services de chiropraxie, de physiothérapie et d'orthophonie;

- pour s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, le Ministère demande 57,6 millions de dollars pour offrir des services de soutien culturel et spirituel et de counseling aux anciens résidents des pensionnats indiens et à leur famille. Jusqu'à présent, quelque 630 000 interactions de soutien affectif et culturel ont été menées;

- afin de « promouvoir une croissance propre et lutter contre les changements climatiques », le Ministère demande 2,3 millions de dollars. Santé Canada a alloué 17,5 millions de dollars sur

[4] Société Radio-Canada, *Rapport financier du deuxième trimestre 2016–2017*, Ottawa, novembre 2016.

[5] Jordan était un enfant autochtone qui est décédé à l'hôpital parce que les gouvernements fédéral et provincial ont été incapables de s'entendre pour savoir qui avait la compétence pour payer les soins de l'enfant à domicile.

cinq ans pour s’occuper de l’adaptation aux changements climatiques et à leurs conséquences sur la santé.

10 MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien demande des crédits votés totalisant 639 268 659 $ pour financer 17 postes, dont plusieurs ont fait l’objet d’une discussion au sein du comité :

- le Ministère demande 245,8 millions de dollars dans le cadre de ses investissements supplémentaires dans l’éducation des Premières Nations. Ses représentants ont informé le comité que le Ministère travaille avec les Premières Nations pour parvenir à un consensus au sujet des indicateurs de rendement en éducation, comme le pourcentage d’élèves des Premières Nations qui obtiennent leur diplôme d’études secondaires ainsi que le pourcentage d’élèves qui atteignent ou dépassent les attentes aux examens de calcul;

- le Ministère reporte 72,1 millions de dollars de l’exercice précédent pour le règlement de revendications particulières. Ses représentants ont fait remarquer qu’au 31 mars 2016, le Ministère était saisi d’environ 351 revendications, dont 134 étaient en cours d’évaluation et 217 en cours de négociation. Le comité s’inquiète des conclusions du vérificateur général du Canada qui a récemment signalé des que des obstacles dans le processus de traitement des revendications particulières au Ministère entravaient le règlement de certaines revendications des Premières Nations;

- pour permettre la construction et la rénovation de logements abordables au Nunavik, au Nunatsiavut et dans la région désignée des Inuvialuit, le Ministère demande 25,5 millions de dollars. Les représentants du Ministère ont expliqué que les fonds seraient transférés aux organismes régionaux d’habitation, qui sont chargés de veiller à la qualité des constructions. Pour ce qui est des programmes fondés sur des propositions, les communautés doivent présenter une attestation indiquant que les immeubles ont été construits dans le respect des normes du code du bâtiment Le comité s'est montré préoccupé par le fait que le Ministère n'était pas en mesure de comparer ces codes à un code national comportant des exigences géographiques, climatiques et culturelles spécifiques;

- le Ministère demande 28 millions de dollars pour étendre la portée du programme Nutrition Nord Canada à 37 collectivités additionnelles. Bien que le programme soit axé présentement sur les aliments périssables sains, le Ministère a entrepris des consultations pour déterminer si ce programme devrait viser tous les biens de première nécessité et la sécurité alimentaire dans son ensemble pour les populations du Nord. Faute d’information suffisante, le comité n’est pas en mesure d’établir l'efficacité du programme.

11 SOCIÉTÉ CANADIENNE D’HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

La Société canadienne d’hypothèques et de logement demande des crédits votés supplémentaires d’un total de 78 100 000 $ pour financer quatre postes. Lors des témoignages, les discussions ont porté particulièrement sur les postes suivants :

- la Société demande 50 millions de dollars pour l’assouplissement en matière de remboursement anticipé d’hypothèques pour des coopératives d’habitation et des fournisseurs de logements

sociaux à but non lucratif. Les représentants ont indiqué que cette mesure permettra d'offrir aux fournisseurs de logements admissibles la possibilité de réduire leurs remboursements de dette et de financer des travaux de rénovation, et ce, grâce à des capitaux privés ou d'utiliser leurs biens fonciers pour produire d'autres logements Ce financement représente une partie des 150 millions de dollars prévus pour les quatre prochaines années;

- la Société demande 13,1 millions de dollars pour favoriser l'innovation en matière de logement locatif abordable. Les représentants ont indiqué que l'objectif de cette initiative, pour laquelle 200 millions de dollars sont prévus au cours des cinq prochaines années, est d'encourager de nouveaux modèles de financement et des techniques de construction novatrices dans le secteur du logement locatif. Selon eux, ces investissements devraient aider à créer jusqu'à 4 000 nouveaux logements abordables sur une période de cinq ans.

Par ailleurs, le comité suivra avec intérêt la réponse que donnera le gouvernement aux consultations nationales menées par la Société afin d'aider le gouvernement à élaborer sa stratégie nationale sur le logement prévue pour 2017[6].

[6] Les consultations « Parlons logement » se sont déroulées sur une période de quatre mois, qui a pris fin en octobre 2016.

ANNEXE – TÉMOINS AYANT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Autorité du pont Windsor-Détroit

Michael Cautillo, président et chef de la direction
Linda Hurdle, dirigeante principale des Finances et de l'Administration
(23-11-2016)

Ministère des Affaires autochtones et du Nord canadien

David Smith, directeur général intérimaire, Direction générale des infrastructures communautaires, Secteur des opérations régionales
Paul Thoppil, dirigeant principal des finances, Secteur du dirigeant principal des finances
(30-11-2016)

Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement

Sean Boyd, directeur, Direction du Développement du Moyen-Orient
Caroline Delany, directrice, Direction de la Planification et déploiements, Programme pour la stabilisation et les opérations de paix
Arun Thangaraj, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances
(29-11-2016)

Ministère des Anciens Combattants

Elizabeth Douglas, directrice générale, Gestion des programmes et de la prestation des services
Faith McIntyre, directrice générale, Division de la politique et de la recherche
Maureen Sinnott, directrice générale des finances
(29-11-2016)

Ministère de la Défense nationale

André Fillion, chef d'état-major (Matériels)
Major-général John Madower, chef du Programme
Claude Rochette, sous-ministre adjoint (Finances) et dirigeant principal des finances
(29-11-2016)

Ministère de l'Emploi et du Développement social

Mark Perlman, dirigeant principal des finances
Paul Thompson, sous-ministre adjoint principal, Direction générale des compétences et de l'emploi
Jason Won, adjoint au dirigeant principal des finances
(23-11-2016)

Ministère des Finances

Leah Anderson, sous-ministre adjointe intérimaire, Direction de la politique du secteur financier
Richard Botham, sous-ministre adjoint, Direction du Développement économique et finances intégrées
Miodrag Jovanovic, directeur général, Direction de la politique de l'impôt
Tom McGirr, chef, Péréquation et politique de la FFT, Division des relations fédérales-provinciales, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale
Christopher Meyers, dirigeant principal de la gestion financière, Directorat de la gestion financière, Direction des services ministériels
(23-11-2016)

Ministère de l’Industrie

Colette Downie, dirigeante principale des finances, Secteur de la gestion intégrée
Lawrence Hanson, sous-ministre adjoint, Secteur de la science et de l’innovation
(29-11-2016)

Ministère de la Santé

Randy Larkin, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, Direction générale du dirigeant principal des finances
Sony Perron, sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits
(30-11-2016)

Radio-Canada

Michael Mooney, directeur général, Finances et administration nationales
Shaun Poulter, directeur général, Affaires publiques
(29-11-2016)

Société canadienne d’hypothèques et de logement

Charlie MacArthur, premier vice-président, Activités régionales et Aide au logement
Michel Tremblay, premier vice-président, Politiques, Recherche et Relations publiques
Wojo Zielonka, chef des finances et premier vice-président, Marchés financiers
(30-11-2016)

APPEARING

Tuesday, December 6, 2016

The Honourable Bill Morneau, P.C., M.P., Minister of Finance.

WITNESSES

Tuesday, December 6, 2016 (morning)

Canadian Labour Congress:

Angella MacEwen, Senior Economist, Social and Economic Policy Department.

Tuesday, December 6, 2016 (afternoon)

Department of Finance Canada:

Andrew Marsland, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch;

Nicholas Leswick, Assistant Deputy Minister, Economic and Fiscal Policy Branch;

Gervais Coulombe, Acting Chief, Sales Tax Division, Tax Policy Branch;

Pierre Mercille, Senior Legislative Chief, Sales Tax Division, Tax Policy Branch;

Glenn Campbell, Director, Financial Institutions Division, Financial Sector Policy Branch.

COMPARAÎT

Le mardi 6 décembre 2016

L'honorable Bill Morneau, C.P., député, ministre des Finances.

TÉMOINS

Le mardi 6 décembre 2016 (matin)

Congrès du travail du Canada :

Angella MacEwen, économiste principale, Service des politiques économiques et sociales.

Le mardi 6 décembre 2016 (après-midi)

Ministère des Finances Canada :

Andrew Marsland, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt;

Nicholas Leswick, sous-ministre adjoint, Direction des politiques économique et budgétaire;

Gervais Coulombe, chef par intérim, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt;

Pierre Mercille, chef législatif principal, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt;

Glenn Campbell, directeur, Division des institutions financières, Direction de la politique du secteur financier.